



**fUNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(UAC)**



**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)**

**ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE**

**EDP**

Diplôme d'Etudes Approfondies  
(DEA)

**Filière :** Sociologie de Développement

**SUJET :**

***ACTEURS ET LOGIQUES AUTOUR DU  
PROJET MODELE BENIN ET DU PROJET  
BOIS DE FEU PHASE II***

**Présenté par :**

*Comlan Léon HOUNSOUNOU*

**Sous la direction de :**

*Albert NOUHOUAYI,*  
Professeur titulaire de Philosophie à  
la FLASH/UAC

**ANNEE ACADEMIQUE : 2010-2011**

## DEDICACE

A :

- ✓ mon feu père : HOUNSOUNOU Zannou Hilaire qui m'a inscrit dans une école publique quelques jours avant sa mort ;
- ✓ ma mère : AMOUSSOU Natondé qui ne cesse de me prodiguer de sages conseils.

# SOMMAIRE

	<b>PAGES</b>
DEDICACE.....	2
SOMMAIRE.....	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	4
REMERCIEMENTS.....	7
RESUME.....	8
ABSTRACT.....	10
INTRODUCTION.....	12
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	14
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	25
CHAPITRE III- PROJET MODELE BENIN ET PROJET BOIS DE FEU PHASE II	51
CHAPITRE IV : PRESENTATION DES ACTEURS, DES REALISATIONS ET DES CRITERES DE QUALIFICATION DE L'OBJET A PERENNISER.....	59
CHAPITRE V : ANALYSE DES FACTEURS LIES A LA PERENNITE DES ACQUIS DES DEUX PROJETS ET DISCUSSIONS.....	80
CONCLUSION ET SUGGESTIONS.....	115
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	123
LISTE DES TABLEAUX, DES FIGURES, DES PHOTOS ET DES SCHEMAS.....	129
ANNEXES.....	130
TABBLE DES MATIERES.....	142

## SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
AG	: Assemblée Générale
APAD	: Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement
ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	: Banque Africaine de Développement
BG	: Bureau de Gestion
CA	: Conseil d'Administration
CCG	: Comité de Contrôle et de Gestion
Coca	: Centre Communal pour la Promotion Agricole
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de Cartographie Environnementale
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CGGC	: Cadre Général de Gestion des Lignes de Crédit
CPEC	: Coopérative pour la Promotion d'Epargne et de Crédit
COS	: Comité d'Orientation et de Suivi
CV	: Chef de Village
CSP	: Commission Spécialisée de Production
CVD	: Comité Villageois de Développement
DANIDA	: Agence Danoise de Développement International
DDEHU	: Direction Départementale de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies

DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DIPA	: Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FOPASE	: Formation Professionnelle et Appui à la Sécurité Economique
ID PECHE	: Initiatives pour le Développement des Pêches
IEC/CC	: Information Education Communication pour un Changement de Comportement
IFN	: Inventaire Forestier National
IFR	: Inventaire Forestier Régional
IMF	: Institution de Micro-Finance
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MPDCAG	: Ministère du Plan, du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MRB	: Marché Rural de Bois
ONAB	: Office National de Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADPPA	: Projet d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PAMF	: Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et Wari Maro

PAP	: Plan d'Aménagement Participatif
PBF-II	: Projet Bois de Feu Phase II
PDRA	: Projet de Développement Rural dans l'Atacora
PGFTR	: Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PGIPAP	: Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes
PMB	: Projet Modèle Bénin
PPMA	: Projet Pêche Maritime Artisanale
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNIE	: Route Nationale Inter-Etats
SDA	: Schéma Directeur d'Approvisionnement
SLG	: Structure Locale de Gestion
SLG/MRB	: Structure Locale de Gestion du Marché Rural de Bois
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UDP	: Unité de Développement de Pêche
UGP	: Unité de Gestion du Projet
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UVS	: Unité Villageoise de Santé

## REMERCIEMENTS

Nos vifs et sincères remerciements à :

- notre directeur de mémoire, le professeur Albert NOUHOUAYI pour sa disponibilité malgré ses multiples occupations et ses conseils éclairés ;
- tout le corps professoral de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire pour les connaissances qu'ils ont bien voulu nous transmettre ;
- tout le personnel de la Direction des Pêches et du Projet Bois de Feu Phase II qui n'ont ménagé aucun effort pour nous faciliter la conduite de nos recherches ;
- toutes les personnes qui ont contribué de part leurs diverses actions, à l'atteinte des objectifs fixés.

Nous vous prions tous de trouver ici, l'expression de notre profonde gratitude.

*A vous tous, nos sincères gratitudees.*

## RESUME

La mise en œuvre du Projet Modèle Bénin et du Projet Bois de Feu phase II a permis d'avoir des résultats susceptibles d'être pérennisés ou non. Mais la question est de savoir comment assurer la durabilité des acquis à la fin desdits projets et quelles sont les logiques qui soutiennent l'exécution de ces projets par chaque catégorie d'acteurs ?

La méthodologie utilisée est basée sur l'approche socio-anthropologique appuyée par la théorie fonctionnaliste et celle des schèmes causal et actanciel. La base d'échantillonnage est la liste de 25 villages d'intervention desdits projets. L'approche de Desjeux (2008) dans sa théorie d'échelle microsociologique appuyée par des outils de collecte des données a été utilisée.

Au terme de l'étude, il a été noté qu'il existe des facteurs favorables et défavorables liés à la pérennité des acquis dont l'influence varie à la fois des acteurs sociaux et du type de projet. Ces facteurs socio-anthropologiques ont rapport aux politiques de l'Etat et des partenaires financiers, aux innovations introduites, aux facteurs socioculturels et environnementaux, aux capacités organisationnelles et institutionnelles de chaque projet, à la durabilité des institutions de pérennité des acquis, à la stratégie d'intervention, à la gestion du temps et au renforcement des capacités des acteurs.

Dans le sous secteur des pêches, certains acquis ne sont pas pérennisés à cause surtout de leur caractère expérimental, non viable et peu adapté au contexte socioéconomique et culturel des bénéficiaires. Par contre, d'autres acquis sont durables à cause de leur pertinence, de leur viabilité dans les circuits socioéconomiques et de leur accessibilité économique et sociale.

Dans le sous secteur forestier, la plupart des acquis notés sont susceptibles d'être pérennisés mais le processus risque d'être bloqué par l'absence d'une structure légale de consolidation

des acquis, du manque de moyens et de persistance des cas de réticence, de rivalité et d'obstacles de tout genre. Pour améliorer la situation, il faut :

- inscrire et rendre opérationnelle le processus de pérennisation des acquis dans le cycle de chaque projet dès son démarrage en s'appuyant davantage sur les valeurs socio-anthropologiques ;
- intégrer et confier la gestion des projets aux structures pérennes avec une politique appropriée de gestion des ressources humaines concernées ;
- mettre en place un management participatif de pérennisation des acquis avec des dispositions assurées de financement prolongé à travers un programme de développement ;
- développer des innovations pertinentes, adaptées au milieu, viables, accessibles économiquement et socialement.

*Mots clés : Bénin, projet, facteurs socio-anthropologiques, pérennité des acquis, acteurs, logiques*

## ABSTRACT

The placement of the Benign Model Project and the Firewood Project phase II made it possible to have results likely to be perennialized or not. But is the question to know how to ensure the durability of the assets the end of the aforesaid projects and which are logics which underlie the implementation of these projects by each category of actors?

Methodology used is based on the socio-anthropological approach supported by the functionalist theory and that of the designs causal and actanciel. The base of sampling is the list of 25 villages of intervention of the aforesaid projects. The approach of Desjeux (2008) in its theory of microsociologic scale supported by tools for data-gathering was used.

At the end of the study, it was noted that there exist favorable and unfavourable factors related to the perennality of the assets whose influence varies at the same time social actors and type of project. These socio-anthropological factors have report/ratio with the policies of the State and the financial partners, with the made innovations, the sociocultural and environmental factors, the organisational and institutional capacities of each project, with the durability of institutions of perennality of the assets, with the strategy of intervention, the management of time and the reinforcement of the capacities of the actors.

Under fisheries sector, certain assets are not perennialized because especially of their experimental, nonviable nature and little adapted to the socio-economic and cultural context of the recipients. On the other hand, other assets are durable because of their relevance, their viability in the socio-economic circuits and of their economic and social accessibility.

Under forest sector, the majority of the noted assets are likely to be perennialized but the process is likely to be blocked by the absence of a legal structure of consolidation of the assets, lack of means and of persistence of the cases of reserve, competition and obstacles of any kind.

To improve the situation, it is necessary:

- to register and make operational the process of perpetuation of the assets in the cycle of each project as of its starting while being based more on the socio-anthropological values;

- to integrate and entrust the management of the projects to the perennial structures with a suitable policy of human stock management concerned;
- to set up a participative management of perpetuation of the assets with provisions assured financing prolonged through a development program;
- to develop relevant innovations, adapted to the medium, viable, accessible economically and socially.

**Key words:** Benin, project, factors socio-anthropological, perenniality of the assets, actors, logics

## INTRODUCTION

Au Bénin, les activités de pêche constituent une source importante de nourriture pour de nombreuses populations et assurent plus de 600 000 emplois avec des avantages économiques à ceux qui les pratiquent. Ce faisant, le sous secteur de la pêche occupe environ 15% de la population active totale du Bénin (Direction des Pêches, 2007). Sur le plan des ressources ligneuses, le Bénin est un pays aux ressources forestières limitées avec un total de 2 682 885 ha (Agbo et Sokpon, 1998) cité par (Akouèhou, 2008). Malgré cela, ces ressources limitées continuent de satisfaire la grande partie des besoins en bois des populations et de procurer d'emplois à des milliers de personnes. Bien qu'étant un don de la nature, les ressources halieutiques et forestières ne sont pas inépuisables et doivent donc être gérées de façon responsable si l'on est soucieux de maintenir leur contribution au développement harmonieux du pays.

Pour assurer la gestion durable des ressources naturelles, les acteurs sociaux de développement dont l'Etat accompagne les populations à travers la mise en œuvre des projets. Dans ce processus, la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités suscitent assez d'intérêts et constituent des enjeux et des préoccupations qui focalisent l'attention tant des gestionnaires que des populations bénéficiaires.

Mais dès la fin desdits projets, la gestion de l'après-projet est souvent ignorée ou négligée et focalise très peu l'attention des acteurs. Or, si ces projets sont initiés pour contribuer à la résolution des problèmes de la mal gouvernance des ressources, de dégradation de l'environnement aquatique et forestier, d'amenuisement des revenus des bénéficiaires, de règlement des conflits d'usage..., la gestion de l'après-projet devrait être intégrée au cycle de projet afin que les acquis soient plus durables. Car, tout développement qui se veut durable,

ne doit pas seulement limiter ses actions dans le présent mais il doit aussi envisager la poursuite desdites actions dans le futur (Dossou, 2005).

Au centre de ces actions, le rôle de l'homme dans son environnement est déterminant. Tout part de l'homme et tout revient à l'homme. L'homme est à la fois l'acteur et le bénéficiaire des activités de tout projet de développement. Chaque acteur a sa logique qu'il essaie de développer. La pérennisation des acquis des projets est du fait des hommes. Cela suppose qu'il faut intégrer l'homme dans le processus afin d'atteindre les objectifs fixés.

Dans ce contexte, il est devenu très nécessaire de faire un diagnostic socio-anthropologique des acquis desdits projets en s'appuyant sur les facteurs liés à la pérennité des résultats. Ces facteurs doivent être connus, analysés et pris en compte à chaque étape de gestion de tout projet. C'est le but principal des travaux de recherche dont les résultats sont présentés dans ce document.

Le contenu du présent mémoire est organisé en cinq chapitres. Ils abordent successivement le cadre théorique de la recherche, l'approche méthodologique utilisée, la présentation des zones d'intervention des projets étudiés, la présentation des acteurs, des réalisations et des critères de qualification de l'objet à pérenniser, l'analyse des facteurs liés à la pérennité des acquis et la discussion des résultats afin de répondre aux interrogations soulevées par les hypothèses.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Le cadre théorique de la recherche comporte la problématique, la justification du sujet et du cadre d'étude.

### **1.1-Problématique de l'étude**

Pour mieux cerner la logique des acteurs dans le processus, le présent chapitre aborde successivement le problème, les hypothèses et les objectifs visés.

#### **1.1.1- Problème**

Pour améliorer les conditions de vie des communautés rurales au Bénin, l'un des outils utilisés est la mise en œuvre des projets de développement. Ces projets sont souvent initiés et exécutés soit par l'Etat, soit par les Organisations Non Gouvernementales (ONG), soit par les privés. C'est ainsi que de 1958 à 1992, vingt projets ont été initiés et exécutés dans le secteur des pêches au Bénin (Moal et Woitelier, 1984), (Roland et Honvou, 1989) cités par (Atti-Mama, 1992) pour un coût d'environ 6 630 424 564 U\$. Mais à leur terme, la plupart d'entre eux n'atteignent pas les objectifs fixés et la pérennité des quelques acquis obtenus devient souvent un vœu pieux.

Au niveau du secteur forestier, plusieurs projets et programmes de gestion participative des ressources naturelles ont été initiés et mis en œuvre à partir de 1990. Parmi ces projets, certains ont eu des résultats mitigés et plusieurs éléments restent à élucider quant aux facteurs déterminant la réussite du volet aménagement participatif Djogbénou (2010). Selon cet auteur, les résultats du point de vue quantitatif et qualitatif de ces projets ne sont pas à la mesure des investissements consentis par plusieurs bailleurs de fonds. Les réalisations physiques sont mineures ou inexistantes. Les organisations instituées pour assurer la pérennité des acquis et les divers mécanismes envisagés pour la mise en œuvre des plans

d'aménagement forestier ont disparu à la fin des projets. Les structures de cogestion mises en place ne fonctionnent plus ou pas correctement. Les acteurs sociaux ayant participé activement à la mise en œuvre de ces projets semblent oublier leurs rôles à la fin des projets.

C'est dans le même sens que Dossou (2005) affirme que le projet de développement rural dans l'Atacora a permis d'accroître la production agricole mais il n'a pas réussi à introduire des systèmes de développement durable et transposable. L'arrêt des appuis financiers du projet a entraîné automatiquement un relâchement de l'encadrement technique des communautés et un abandon progressif des activités susceptibles d'être poursuivies et/ou pérennisées par les bénéficiaires. Or, toute action durable de développement nécessite souvent une consolidation des acquis pour qu'ils profitent davantage aux bénéficiaires.

En d'autres termes, la gestion de l'après - projet n'a souvent pas été bien étudiée et prise en compte afin d'être incorporée au cycle des projets dès leur démarrage. De ce fait, la question est de savoir quels sont les facteurs déterminants pour la pérennité des acquis des projets en milieu pêcheur et forestier au Bénin et que deviennent ces acquis à la fin du financement ? Face à ces préoccupations qui suscitent parfois des points de vue souvent divergents, le sujet de la présente étude porte sur : « Diagnostic socio-anthropologique des acquis du Projet Modèle Bénin (PMB) et du Projet Bois de Feu phase II (PBF-II) ». Il s'agit de connaître les facteurs clés qui ont eu des influences notables sur la durabilité des acquis et de les analyser à travers le cas du PMB et du PBF-II.

Quelques hypothèses ont permis de mener la recherche et d'exploiter la perspective ainsi envisagée.

### **1.1.2- Hypothèses de travail**

Les hypothèses de travail sont :

- l'identification et la prise en compte du facteur humain lié à la pérennité des acquis des projets concourent à la durabilité des résultats sur le terrain ;
- l'analyse du facteur humain lié à la durabilité des acquis permet d'apprécier la gestion de l'après-projet du PMB et du PBF-II et de leurs impacts sur les bénéficiaires.

### **1.1.3- Objectifs de recherche**

L'objectif global de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des facteurs socio-anthropologiques ayant influencé la pérennité des acquis du PMB et du PBF-II en vue de leur prise en compte pour des actions futures. De façon spécifique, il s'agit de :

- identifier le facteur humain lié à la pérennité des acquis du PMB et du PBF-II ;
- analyser les effets induits par ce facteur humain sur la pérennité des acquis desdits projets.

## **1.2. Clarification des concepts**

La clarification des concepts utilisés contribue à mieux cerner le sujet. Elle est basée sur la littérature scientifique et précise le contenu et la compréhension donnée à ces concepts pour cette étude. Il s'agit de : projet, ressource naturelle, gestion participative et pérennité.

### **1.2.1- Projet**

Un projet est un ensemble cohérent d'actions programmées pour être exécutées dans un milieu afin de répondre à un besoin défini dans des délais fixés. Ce sont des actions mises en œuvre pour diriger et accélérer la croissance économique et le développement social. Elles ont le mérite de concentrer les ressources sur des priorités définies, de viser des zones géographiques bien délimitées, de cibler des groupes précis de population et de s'attaquer aux

contraintes qui entravent le développement (Cernéa et *al.* 1998). Pour consolider les acquis, le cycle de tout projet devrait prendre en compte l'étape de gestion de l'après-projet. Car, tout projet a une fin et ses acquis doivent être d'utilités dans le temps par les bénéficiaires.

Pour la présente étude, le PMB et le PBF-II sont des projets de gestion des ressources naturelles qui ont été exécutés pour résoudre des problèmes d'amélioration des conditions de vie et de travail des populations bénéficiaires.

### **1.2.2- Ressource naturelle**

Une ressource naturelle est un bien, une substance ou un objet fourni par la nature et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il peut s'agir d'une matière minérale ou d'une matière d'origine vivante ou de la matière organique fossile. C'est l'ensemble des produits forestiers, de la pêche, des combustibles et des produits miniers qui se subdivisent en ressources non renouvelables et ressources renouvelables. Dans le présent cas, les ressources naturelles sont les ressources halieutiques et forestières exploitées par les hommes pour satisfaire leurs besoins quotidiens.

### **1.2.3- Gestion participative**

La gestion participative est la démarche par laquelle, la population est associée au processus de prise de décision et de mise en œuvre d'une action de développement. Elle consiste à restituer aux populations, un pouvoir d'initiative et de décision dans la définition et la mise en œuvre des actions qui concernent leur propre avenir (FAO, 2005). Dans le présent cas, la gestion participative signifie l'implication et la responsabilisation des bénéficiaires dans les activités afin de favoriser leur prise de décision lors des travaux de planification, de mise en œuvre et de suivi –évaluation des tâches programmées. Cette démarche doit aboutir à une appropriation des résultats susceptibles d'être pérennisés.

#### **1.2.4- Pérennité**

La pérennité est le caractère de ce qui dure pour toujours ou très longtemps et qui, progressivement prend le sens de durable, de viable, de perpétuel. Elle prend le sens de durabilité par opposition à la brièveté, à la précarité, à «l'éphéméride ». La pérennité caractérise la durée de vie des résultats d'un projet lorsque son effet perdure largement au-delà de sa clôture. Dans la présente étude, la pérennité signifie la durabilité des acquis, le fonctionnement des structures de cogestion installées, la poursuite des activités sur le terrain, l'utilisation et l'entretien continuel des infrastructures sociocommunautaires, etc. Assurer la pérennité, c'est mettre en place des mécanismes par lesquels, tous les acteurs sociaux concernés essaient de poursuivre les activités et/ou d'entretenir les infrastructures lorsque le projet arrive à son terme.

#### **1.3- Revue critique de littérature**

La présente partie fait la synthèse des documents consultés qui ont trait au sujet et ayant permis de dégager des pistes de réflexion pour la rédaction de ce mémoire.

Delville (2007), a établi un lien entre les réflexions anthropologiques et sociologiques des techniciens qui élaborent et mettent en œuvre des projets sans associer les populations bénéficiaires, sans l'analyse et la prise en compte du mécanisme social à mettre en place pour consolider les acquis. Pour lui, les techniciens débarquent avec leurs projets, leurs moyens, leurs modes d'intervention qui, souvent, ne répondent pas aux réalités du milieu et aux problèmes concrets des bénéficiaires. S'appuyant sur un projet d'aménagement hydro-agricole du Burkina Faso, il déduit que malgré des résultats techniques médiocres, l'équipe du projet et l'institution de tutelle ont souhaité une extension rapide des activités.

Dossou (2005) pour sa part, justifie la naissance des projets de développement rural pour rechercher des solutions à la pauvreté. Mais, force est de constater que les stratégies mises en œuvre à travers ces projets n'ont toujours pas comblé les attentes des populations qui assistent de façon impuissante à la détérioration de leurs conditions de vie et de travail. Dans ce cadre, l'exécution du projet de développement rural de l'Atacora a permis d'accroître la production sans une réflexion plus approfondie sur sa durabilité. Il se pose ainsi un problème de gestion de l'après-projet qui se traduit par l'inexistence d'un mécanisme de pérennité des acquis. Pour FOPASE (2001), c'est la recherche quantitative des acquis des projets par les planificateurs qui met en difficulté la durabilité des résultats. Parfois, la mise en place de dispositif de consolidation des acquis n'est souvent pas en harmonie avec le processus de gestion desdits projets.

Selon Douma (1986), il existe souvent des décalages en matière de gestion des projets. Le décalage entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé est dû à une faible implication des sociologues dans le processus de gestion et à la faiblesse des études d'évaluation de ces projets. Mais, cela est inhérent à l'intervention sociale, au décalage des conditions matérielles et de culture entre des populations qui ont leur logique et leurs réalités que les techniciens ignorent souvent.

Cette vision constitue des réalités perceptibles dans des projets au Bénin. Mais, ces facteurs ne suffisent pas pour assurer une gestion efficace et efficiente des projets dans le but de rendre durables les acquis. La réussite ou l'échec des projets dépend des hommes qui les ont conçus et de ceux qui les mettent en œuvre. La pérennité des acquis est fonction du type d'innovation et des dispositions prises dès le démarrage des activités pour assurer une appropriation des résultats. Dans la pratique, une réflexion appropriée sur la durabilité des acquis est souvent très tardive dans les projets. La mise en œuvre du PMB a connu la

participation active de plusieurs spécialistes des sciences sociales mais la question de pérennité des acquis s'est tout de même posée sur le terrain. D'où, la participation active d'un sociologue à la gestion d'un projet ne constitue pas nécessairement une garantie de durabilité des acquis.

Akpachossou (1997) pour sa part, a focalisé sa réflexion sur les différents facteurs liés aux échecs des projets de pêche. Ces facteurs sont la rationalité en matière de gestion, la non maîtrise des réalités socioculturelles du milieu par les techniciens, l'incohérence des interventions entre l'assistance technique et les acteurs, les habitudes irrationnelles des bénéficiaires et les dysfonctionnements dans l'administration publique. Ces déterminants sont tels que « les projets initiés dans le secteur des pêches artisanales n'ont pas pu combler les espérances placées en eux. Ici, l'auteur a fait un constat pertinent mais sa réflexion n'a pas du tout abordé ce que deviennent les acquis à la fin de ces projets et le rôle de l'homme dans le processus.

Par ailleurs, Andriakoto (1998) pense que la manière de gérer un projet joue un rôle capital dans son aboutissement ou non. Il préconise la méthode de la sériation par blocs pour analyser les données permettant d'identifier et d'interpréter facilement les facteurs de succès. Il estime que cette nouvelle technologie est un puissant outil d'aide à la décision afin de permettre aux pays en développement d'éliminer de leur programme de développement, les projets «morts». Cette préoccupation amène à se poser la question de savoir si c'est le seul facteur qui influence les résultats? C'est après avoir analysé l'échec des projets financés par la Banque Mondiale dans les pays en développement que Cernéa et *al.* (1998) en déduisent que les causes proviennent de l'absence des variables sociologiques et culturelles dans le processus de gestion.

Cette revue critique de littérature a permis de prendre connaissance des points de vue de certains chercheurs par rapport au rôle du sociologue dans la conception des projets, à la prise en compte des variables sociologiques dans la gestion des projets, aux échecs de projet dans les secteurs halieutiques et forestiers, etc. Pour l'essentiel, les différents ouvrages ont abordé de façon générale, les causes des échecs des projets. En clair, aucune étude spécifique portant sur les facteurs socio-anthropologiques des acquis après projet n'a été menée notamment dans les sous secteurs des pêches et des forêts. C'est la raison de l'étude intitulée " Diagnostic socio-anthropologique des acquis du Projet Modèle Bénin et du Projet Bois de Feu Phase II".

#### **1.4. Justification du choix du sujet et du cadre d'étude**

##### **1.4.1. Justification du choix du sujet**

Au-delà des exigences académiques de réalisation d'un mémoire de fin de formation, le choix du sujet d'étude relève d'une motivation née des observations, des comportements des bénéficiaires et/ou des gestionnaires de projets dans les secteurs halieutique et forestier face à la problématique de pérennisation des acquis sur le terrain.

En effet, après avoir été agent d'encadrement des populations rurales de certaines localités du Bénin et impliqué dans la gestion du Projet Pêche Maritime Artisanale (PPMA), du Projet Modèle Bénin (PMB), du Projet de Développement Rural de l'Atacora (PDRA) et du Projet Bois de Feu Phase II (PBF-II), il a été constaté que la question de pérennité des acquis de projet suscite très tardivement un vif intérêt. Les gestionnaires desdits projets s'en préoccupent très peu durant la phase active du projet et c'est à la fin ou à quelques mois de la fin que les acteurs sociaux commencent par prendre conscience de la nécessité de consolider les acquis en vue de leur pérennité. L'observation de certains acquis de projet révèle que la question de durabilité des résultats n'est souvent pas approfondie et semble ne pas constituer une préoccupation majeure des décideurs.

Ensuite, la pérennité des acquis des projets reste et demeure une problématique de développement qui mérite d'être appréhendée et prise en compte par les acteurs sociaux des communautés des pêches et des forêts en vue d'une amélioration des résultats.

Le PMB est un projet qui a développé une approche de développement intégré. La plupart des actions menées sont des expérimentations, donc des questions de recherche qui ne constituent pas à priori, des besoins réellement exprimés qui intègrent les réalités socio-anthropologiques et économiques des bénéficiaires. Deux décennies après sa clôture, la durabilité des acquis est toujours d'actualité ; car l'administration des pêches ne dispose d'aucun technicien sur le terrain et aucun projet n'a pu être exécuté à nouveau au profit de ces communautés de pêcheurs. Donc le diagnostic socio-anthropologique des acquis est encore nécessaire.

Le PBF-II quant à lui, est un projet de gestion des ressources forestières dont l'objectif spécifique est l'amélioration du bilan offre demande des combustibles ligneux et la promotion de sources d'énergies alternatives. Exécuté de 2004 à 2010, les principales réalisations sont l'inventaire forestier national, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs, le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation de la filière bois énergie à travers la mise en place des marchés ruraux de bois. Cette dernière activité constitue une réforme dans le secteur forestier. Elle fait apparaître des enjeux où les acteurs sociaux interagissent avec des approches différentes et des objectifs différents. C'est à la fin de ce projet que la question de pérennisation des acquis commence par être une préoccupation où la question est de savoir comment faire pérenniser les acquis sur le terrain et qui en sera le responsable ? La situation est devenue très critique en ce sens que la plupart des agents ayant travaillé dans ce projet ont été affectés de leur poste de travail sur leur consentement ou non.

Face à cette situation, une réflexion sur les facteurs socio-anthropologiques des acquis est d'actualité.

Aussi, le sujet d'étude concerne à la fois les secteurs halieutiques et forestiers. Le PMB a pris fin depuis plus d'une décennie contrairement à celui du PBF-II dont les activités sont arrivées à leur terme décembre 2010. Dans sa phase active, le PMB a suscité l'adhésion et l'engagement des gestionnaires et des bénéficiaires. Mais dès la fin du financement, la sauvegarde des acquis n'a plus tellement retenu l'attention des décideurs et des utilisateurs. Le PBF-II quant à lui, a mis en place des réformes dont la durabilité s'appuie sur l'adhésion des acteurs, l'engagement et l'appropriation des résultats par les populations et le fonctionnement correct des structures de cogestion mises en place. Le diagnostic socio-anthropologique des acquis de ces projets donne plus d'éclairage sur la problématique de durabilité des résultats de gestion des ressources naturelles au Bénin par lesdits projets.

#### **1.4.2 Raisons du choix du cadre d'étude**

Le PMB a été exécuté dans 5 villages de la façade maritime des communes de Cotonou, Ouidah et Grand-Popo. Le port de Cotonou n'a pas été choisi parce qu'il constitue un lieu de regroupement de tous les pêcheurs artisans notamment les migrants. Ils ne sont pas des résidents permanents pour aider à mieux apprécier le phénomène de durabilité des acquis. Ces pêcheurs y venaient pour bénéficier temporairement des avantages liés à la traversée facile de la barre au port, à la commercialisation des produits de pêche, à l'approvisionnement en matériels et à la réparation des équipements ou matériels de pêche. Lors de la collecte des données, les groupes cibles présents sont en majorité des étrangers qui ne se reconnaissent pas dans les actions du PMB. C'est un groupe hétérogène, non stable et peu représentatif pour des investigations sur le terrain.

Le PBF-II a développé ses activités dans 41 communes dont 26 sont d'actions prioritaires tels que le reboisement villageois, la mise en place des marchés ruraux de bois (MRB), l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs, le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place des crédits. Parmi ces communes, 16 ont bénéficié de l'aménagement de 9 massifs forestiers dont quatre plantations domaniales et cinq forêts communautaires. Dans l'ensemble des villages concernés, 71 MRB ont été installés avec leurs structures locales de gestion (SLG) dont certaines sont plus ou moins fonctionnelles. La collecte d'information s'est déroulée dans les villages riverains de trois forêts communautaires (Fita-Agbado, Zouzoukan Nonsina-Son et deux plantations domaniales (Pahou et Itchède-Toffo). Le choix de ces forêts s'explique par le fait que :

- la plantation domaniale de Pahou est à cheval entre deux grandes agglomérations (Ouidah et Cotonou). Elle subit des influences liées à l'urbanisation et à la poussée démographique alors que la population riveraine est déterminée et engagée pour sa gestion durable ;
- la plantation domaniale d'Itchède-Toffo dispose de très peu de potentiel ligneux en bois énergie à exploiter. Mais elle est très convoitée par les cinéastes nigériens et béninois de par son caractère sacré (siège du « culte Oro »<sup>1</sup> et autres réputés) de la commune d'Adja-Ouère. La connaissance des facteurs socio-anthropologiques a éclairé davantage la réflexion sur le sujet ;
- la forêt communautaire de Fita-Agbado a été la première à être choisie par le PBF-II pour abriter l'expérience de mise en place des MRB au Bénin. La seconde raison tient de la disponibilité de son potentiel ligneux qui mérite d'être sauvegardée après le projet ;
- le choix porté sur la forêt de Zouzoukan s'explique par l'engagement et le dynamisme des SLG, la réceptivité de la réforme par les élus locaux et la volonté affirmée des techniciens à accompagner les bénéficiaires dans leurs missions ;

---

<sup>1</sup> Culte « Oro » est un *vodun* très redoutable et très craint que la forêt d'Itchède-Toffo abrite.

- le fonctionnement des marchés installés dans les villages riverains de Nonsina-Son est perturbé à la fois par la vente illicite d'une partie du patrimoine commun à sauvegarder et par l'existence de commerçants de bois énergie affirmant ne pouvoir exercer leurs activités que dans l'illégalité. De plus, très peu d'agents d'encadrement des populations sont motivés pour accompagner ces dernières dans leurs actions d'appropriation des innovations. Dans certains des villages, la collaboration entre les membres des structures de cogestion et certains élus locaux (conseiller, chef de village) n'est pas très reluisante.

Après la présentation du cadre théorique, le chapitre suivant a abordé la démarche méthodologique de cette étude.

## **CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La démarche méthodologique adoptée a permis de collecter les données par la documentation, les observations, les entretiens individuels et de groupes. Ce chapitre présente l'approche méthodologique utilisée, le modèle théorique, la documentation, la zone d'étude, les cibles échantillonnées, les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données.

### **2. 1- Approche méthodologique utilisée**

Ce sujet est abordé sur la base d'une approche socio-anthropologique axée sur l'enquête de terrain. Cette démarche paraît plus apte à mieux cerner les données sur la base d'une approche institutionnelle (analyse des normes, pratiques et logiques) interactionniste et conflictuelle (analyse des enjeux, des conflits et des groupes stratégiques). Elle est faite d'observations des situations concrètes, de conversations et de toutes formes d'échange dans une situation d'interaction prolongée avec les auteurs. Le souci est de comprendre davantage les comportements des acteurs et les facteurs liés à la pérennité des acquis des projets.

## **2.2. Délimitation thématique du sujet**

La présente étude fait le diagnostic socio-anthropologique des acquis du projet modèle Bénin et du projet bois de feu phase II en s'appuyant davantage sur l'influence de certains facteurs sur la durabilité des acquis. Ce diagnostic a permis de disposer des informations susceptibles d'aider les décideurs à de meilleures prises de décisions.

## **2.3. Nature de l'étude**

Il s'agit d'une étude à la fois quantitative et qualitative, un diagnostic en profondeur des facteurs liés à la durabilité des acquis de projet dans les communautés des pêches et des forêts du Bénin. Cette étude part du fait que :

- les politiques de l'Etat et des partenaires financiers influencent la pérennité des acquis ;
- les technologies utilisées et la capacité des gestionnaires constituent des facteurs clés de pérennisation ou non des acquis des projets ;
- la durabilité des comités villageois de développement (CVD) et des structures locales de gestion des marchés ruraux de bois (SLG/MRB) et leurs capacités organisationnelles et financières sont déterminantes pour la poursuite des activités après projet ;
- les facteurs socioculturels et environnementaux affectent la durabilité des acquis.

## **2.4. Modèle théorique**

La présente étude s'appuie sur deux modèles théoriques. Il s'agit de la théorie fonctionnaliste et celle des schèmes causal et actanciel.

### **2.4.1- Théorie fonctionnaliste**

Le fonctionnalisme est la théorie sociologique qui considère la société comme un système reposant sur l'adaptation réciproque et l'intégration des éléments le constituant. Cette théorie appréhende les sociétés à partir des institutions assurant leur stabilité et structurant les comportements individuels au regard de leurs rôles et de leurs statuts. « La société forme un

système intégré dans lequel chaque partie joue un rôle essentiel par rapport au tout. Il s'agit d'analyser quelles fonctions, les divers éléments du système social exécutent par rapport au système global (Parsons, 1973) cité par (de Souza, 2009). La société est ainsi perçue comme un ensemble d'éléments fonctionnant en vue de se maintenir entre eux. La fonction est conçue par rapport au système social entier; tous les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions et elles sont indispensables<sup>2</sup>. Face à un phénomène donné, la démarche fonctionnaliste consiste à se poser trois questions : A quoi ça sert ? Quelles en sont les causes ? Quelle est sa place au sein de l'ensemble ?

Les fonctionnalistes affirment qu'un phénomène X existe en raison de l'existence d'un phénomène Y ou de la variation systématique d'une pluralité de phénomènes par rapport à lui. Ce sont des assertions très rigoureuses qui présupposent un système de facteurs en corrélation que l'on peut exprimer par des formules mathématiques. Selon le fonctionnalisme, on ne trouve rien dans la société qui ne soit pas « fonctionnel » et qui n'agit pas sur d'autres aspects de la structure ou du fonctionnement de la société. Toutes les choses existent parce qu'elles remplissent une fonction dans la structure sociale globale. La fonction devient donc un principe explicatif : tout organe a une fonction comme dans le corps humain. Cette approche méthodologique renvoie à des dispositifs de type participatif, d'implication et de responsabilisation qui incluent l'ensemble des acteurs dans l'analyse des difficultés, des dysfonctionnements et des solutions alternatives pour le changement. Cela signifie que dans le processus de gestion des deux projets, chaque acteur concerné dans son arène, a des rôles bien précis à jouer au sein de l'ensemble cohérent des tâches planifiées. Pour ce faire, les acteurs sociaux organisés en structure de cogestion des ressources naturelles disposent des compétences nécessaires pour diagnostiquer les cas de dysfonctionnement dans les activités

---

<sup>2</sup> <http://www.er.uqam.ca/nobel/m147504/fonctionnalisme.htm> du 11/03/2011

afin d'y apporter les solutions appropriées de pérennisation des résultats. Le processus participatif mis en place suppose l'implication active de l'ensemble des acteurs (Etat, collectivité locale, populations) dans l'exécution du projet en vue de pérenniser les acquis. Les CVD des pêches et les SLG/MRB des villages riverains des forêts constituent un sous-bassement pour assurer la durabilité des résultats. Chaque membre du comité de gestion, chaque organe, chaque catégorie d'acteur impliqué dans la gestion des deux projets joue un rôle spécifique dans le système. Une défaillance au niveau d'un maillon de la chaîne entraîne des dysfonctionnements du système avec pour conséquences la remise en cause de la réforme en cours et par ricochet, la durabilité des acquis.

Dans leur mission, ces structures s'expriment à travers leurs actions, leurs comportements, leurs pratiques, leurs responsabilités, leurs rôles, leur sociabilité, leur identité, leur adaptation aux réalités socioéconomiques et culturelles. La finalité est d'accomplir des tâches quotidiennes de gestion durable des ressources naturelles, de fonctionnement des marchés, d'entretien des infrastructures et d'utilisation judicieuse des acquis après projet. Cette participation entre dans le cadre de la création de l'ordre social et de la gestion des hommes dans leur diversité de pensée. Mais, faire asseoir l'ordre social est une œuvre de spécialiste. C'est pourquoi, Foudriat (2007) note que « la participation est une modalité de management qui reconnaît à tous les acteurs de l'organisation, une compétence à analyser les problèmes et à penser aux hypothèses de changement ». Pour la (Banque Mondiale, 2007) cité par (de Souza, 2009), il existe trois critères (légitimité, représentativité, capacité) essentiels pour assurer une participation effective des acteurs sociaux. Pour cette étude, les acteurs sociaux sont les membres des CVD et les SLG/MRB. Leurs critères de participation s'appuient sur :

- la légitimité c'est-à-dire le groupe est habilité ou reconnu publiquement : pour résoudre le problème de la légalité et de la légitimité des acteurs, (Andriananja, 2006) cité par (Djogbénu, 2010) propose l'utilisation de la technique des regards croisés. Il s'agit d'une

matrice d'analyse stratégique utilisée en sociologie des organisations où les acteurs, en colonne, émettent leur jugement sur les acteurs en ligne et vice-versa. Chaque cellule du tableau correspond donc à un jugement qui permet de savoir si un acteur est à la fois légal et légitime. De cette approche, dépend l'efficacité des membres des CVD et des SLG/MRB, « de la réussite de la gouvernance concertée des ressources naturelles » (Djogbénu, 2010) et de la pérennité de leurs acquis ;

- la représentativité c'est-à-dire qu'il représente les intérêts et les besoins d'un groupe d'acteurs sociaux : ici, les CVD et les SLG/MRB représentent les communautés des pêcheurs et des massifs forestiers. Ce groupe social est constitué de diverses catégories socioprofessionnelles (éleveur, propriétaire terrien, exploitant forestier, agriculteur...) qui sont mandatées pour participer à l'assemblée générale (AG) d'élection des membres des organes de gestion de la SLG du village. Chaque structure villageoise agit au nom de la communauté. Elle a le devoir d'assurer la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion simplifié (PAGS) et le fonctionnement du MRB. Pour des raisons de transparence et d'efficacité, chaque structure locale a le devoir de rendre annuellement compte en AG du village. Au niveau des CVD, le principe est le même avec des comptes rendus périodiques ;
- la capacité c'est-à-dire que la structure dispose des capacités techniques, organisationnelles et financières pour atteindre ses objectifs, énoncer ses demandes, défendre ses intérêts et participer activement au dialogue de développement du milieu. Pour y parvenir, les capacités d'intervention de chaque structure ont été renforcées par des sessions de formation, de visites d'échange et des séances de sensibilisation. Cela leur a permis de cerner davantage leur rôle, leur responsabilité et leurs missions sur le terrain. Le savoir, le savoir-faire et le savoir - être acquis devraient permettre d'accomplir leur mission de pérennisation des acquis après projet.

### 2.4.2- Schèmes causal et actanciel

Pour cerner la place de chacun des acteurs dans le système de mise en œuvre des projets, il est important de connaître la dynamique des membres des structures de cogestion et les stratégies développées par ces dernières pour gagner leur place dans lesdites structures. Aussi, il est intéressant de saisir le sens que les hommes donnent à leur implication ou marginalisation dans les CVD ou dans les SLG/MRB pour assurer la pérennité des acquis. Cette analyse est faite grâce à l'utilisation des schèmes causal et actanciel.

La formule du schème causal est :  $A \rightarrow B$  ( $B=F(A)$ ). Elle signifie que B dépend de A selon une relation telle que dans une situation où A serait la cause de B, l'on ne puisse pas avoir B sans A et qu'à toute variation de A correspond une variation de B. L'élément A est conçu comme nécessairement antérieur chronologiquement ou logiquement à l'élément B. Il s'agit de voir les variations fonctionnelles entre A et B. Autrement dit, comment les types de relation qu'entretiennent les membres des CVD et des SLG et les autres acteurs du milieu agissent au sein du processus. La variable A est le type de relation et la variable B, la place des membres des structures. Toutefois, le schème causal, permet de voir les variations fonctionnelles entre A et B et non les réalisations collectives. La problématique de durabilité des acquis des projets n'étant pas individuelle mais collective, il importe d'étudier la structure que forment les différents acteurs impliqués dans le processus de pérennisation des acquis.

Ici, l'accent est mis sur les actions collectives que le schème actanciel permet d'étudier. Il rassemble l'ensemble des rôles (les actants) et des relations qui ont pour fonction la narration d'un récit par un acte. Il dégage les rapports de force qui s'établissent entre les personnages et font avancer l'action. La formule logique du schème actanciel se présente comme suit :

$(A \rightarrow B) = (B \text{ S, S } \{?a??e\} ?B?S)$ . Le schème s'exprime dans l'ensemble symbolique  $?a??e$  : le premier terme désigne un ensemble d'acteurs et le second un ensemble d'effets de leurs actions (Berthelot, 1990) cité par (Ndione, 2010). Le phénomène B qui est étudié est censé

être la résultante du comportement des acteurs qui y sont impliqués. Ces derniers sont intégrés dans un contexte qualifié de ‘‘systèmes d'actions’’ symbolisées par la lettre S. L'effet de masse qui résulte de B exerce en retour une action sur le système. Appliquée à la présente étude, cette formule donne :

- **A** : les relations entre les membres des CVD ou des SLG et les autres acteurs d'une activité à rendre plus durable sur le terrain ;
- **B** : la place des membres dans leur organe et dans leur structure. C'est le cas d'un président du conseil d'administration de la SLG/MRB du village X par exemple ;
- **?a** : les acteurs de la pérennisation des acquis sont ceux chargés de sa mise en œuvre ;
- **?e** : l'acquis à pérenniser est le résultat à rendre durable par les bénéficiaires ;
- **S** : est l'intervention du technicien ou de l'acteur dans le processus.

Ce schème est un modèle explicatif qui met l'acteur au centre de l'analyse. Cela permet d'explorer les relations ou les interactions entre les acteurs individuels en partant des stratégies et des pratiques qu'ils développent pour se positionner dans la structure afin de jouer pleinement leur rôle. Ici, il s'agit d'analyser cette configuration afin de présenter les réalités, les pratiques et les stratégies qui favorisent ou limitent la durabilité des acquis du PMB et PBF-II.

## **2.5- Sources et Centres de documentation exploités**

Pour collecter les données, la présente étude s'est inspirée de la pensée de (Combessie, 2001) et de celle de (Olivier de Sardan, 1995) qui stipule que « les sources écrites sont pour l'anthropologue, un moyen de mise en prospective diachronique et d'élargissement indispensable du contexte et de l'échelle et une entrée dans la contemporanéité de ceux que l'on étudie afin de percevoir et de comprendre les dynamiques ». C'est dans ce contexte que l'étape documentaire a porté sur l'exploitation des écrits pertinents afin d'atteindre les objectifs fixés tout en faisant une analyse rétrospective de l'existant. Elle a pour but :

- de rechercher des écrits et des travaux effectués sur le sujet et qui sont disponibles au niveau des bibliothèques, des personnes ressources et des sites de navigation ;
- d'analyser les conclusions auxquelles certains auteurs ayant traité des sujets similaires, sont parvenues et de s'en inspirer.

Ce travail a commencé dès le démarrage du programme de formation en sociologie de développement en 2006. Elle s'est poursuivie tout au long de l'étude avec la lecture et la consultation des ouvrages, articles, mémoires et thèses pour trouver des éclairages sur le sujet. Les centres documentaires répertoriés et parcourus sont les bibliothèques de l'UAC, de la FLASH, du MEHU, du MAEP, de l'INSAE, des CeRPA, des communes et des CeCPA de Grand-Popo, Ouidah, Adja-Ouèrè, Pobè, Dassa-Zoumè, Savalou, Covè, Zagnanado, N'Dali et Pèrèrè, de la DDEHU Zou/Collines, du CENATEL, de la DGFRN, du PBF-II, de la Direction des Pêches..... Le résumé des documents consultés et les informations obtenus sont indiqués dans le tableau I de l'annexe 6.

La revue documentaire a permis de faire un état des connaissances sur les secteurs des pêches et des forêts, les études réalisées sur les projets et leur gestion, l'environnement humain, socioéconomique et culturel des localités concernées, la situation des structures de cogestion sur le terrain, l'évolution du processus de pérennisation des acquis de projet à divers niveaux. L'entretien avec des personnes ressources des centres de documentation a permis de cerner davantage certains aspects du sujet et d'orienter le choix sur les ouvrages appropriés.

## **2.6. Zones d'étude**

Sur la base des critères relatifs à l'existence de structures de cogestion (CVD et SLG/MRB) fonctionnelles ou non, de mise en œuvre des plans d'aménagement participatif ou non, d'existence d'acquis durable ou non, 25 villages ont été retenus pour la collecte des informations. Ces villages sont : Adounko, Hio, Avlékété, Dékouènou, Houndjava et Tovè 2

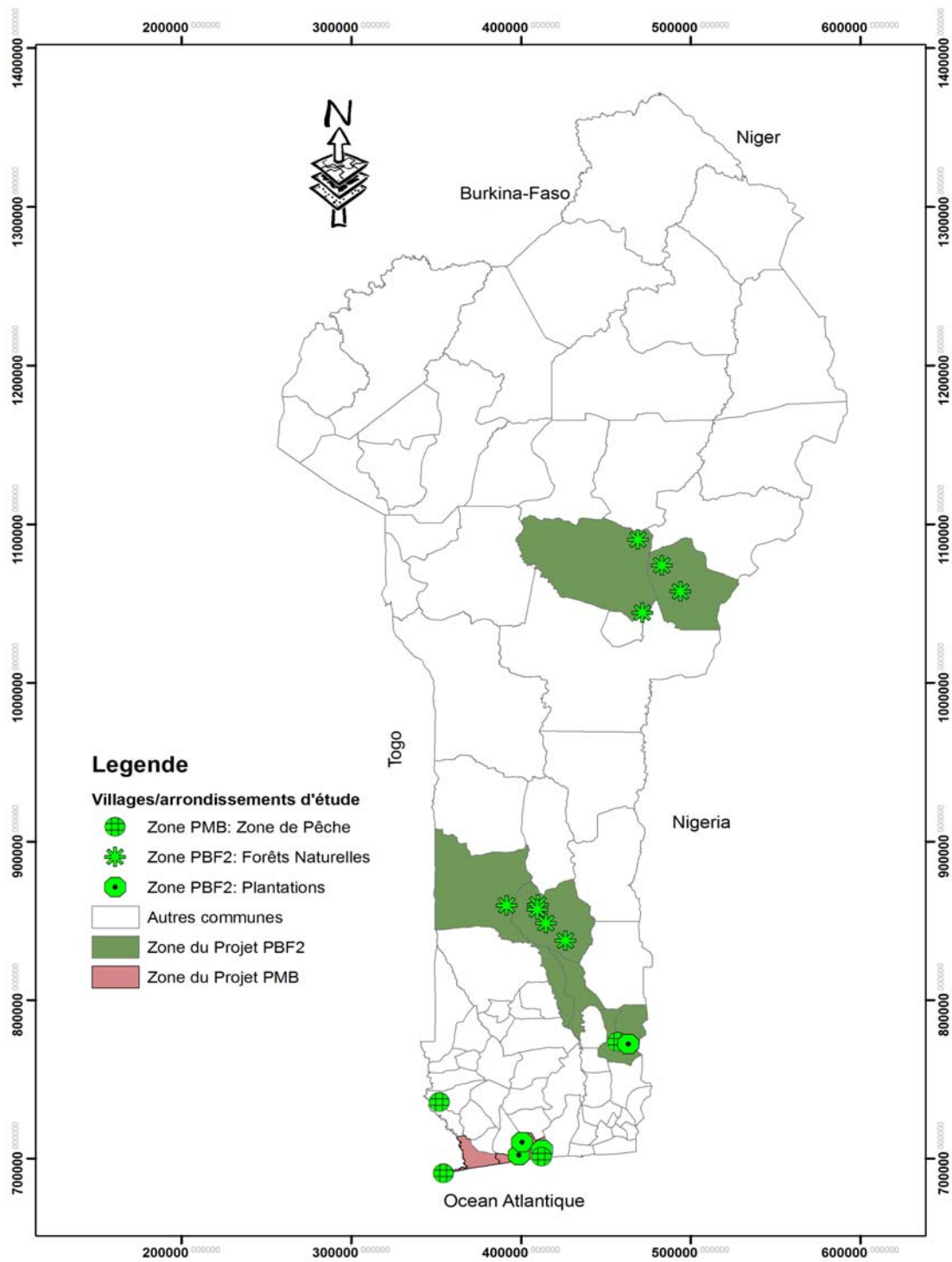
dans la commune de Ouidah ; Itchède dans la commune d'Adja-Ouère, Akouho dans la commune de Pobè ; Zogbédji et Ayiguinnou dans la commune de Grand-Popo ; Fita, Adjakonou et Daho dans la commune de Dassa-Zoumè ; Govi et Zadowi dans la commune de Savalou ; Togadji et Sèkpatimè dans la commune de Covè ; Massagbo, Gossoé et Kotamihoué dans la commune de Zagnanado ; Warigoura et Gbégourou dans la commune de N'Dali et Darnon, Gomey et Sontou dans la commune de Pèrèrè. Les 25 villages de collecte des données sont présentés dans le tableau II.

**Tableau II** : Localités de collecte des données sur le terrain

Domaines	Départements	Communes	Arrondissements	Villages
Pêche	Atlantique	Ouidah	Avlékété	Adounko
Pêche	Atlantique	Ouidah	Avlékété	Avlékété
Pêche	Atlantique	Ouidah	Avlékété	Hio
Pêche	Mono	Grand-Popo	Agoué	Ayiguinnou
Pêche	Mono	Grand-Popo	Agoué	Zogbédji
Plantations	Atlantique	Ouidah	Pahou	Houndjava
Plantations	Atlantique	Ouidah	Savi	Dékouènou
Plantations	Atlantique	Ouidah	Ouidah 4	Tovè 2
Plantations	Plateau	Adja-Ouère	Ouère	Itchède
Plantations	Plateau	Pobè	Pobè	Akouho
Forêt naturelle	Collines	Dassa-Zoumè	Kpaouangnan	Adjakonou
Forêt naturelle	Collines	Dassa-Zoumè	Kpingni	Fita
Forêt naturelle	Collines	Dassa-Zoumè	Dassa-II	Daho
Forêt naturelle	Collines	Savalou	Gobada	Govi
Forêt naturelle	Collines	Savalou	Gobada	Zadowin
Forêt naturelle	Zou	Zagnanado	Banamè	Massagbo
Forêt naturelle	Zou	Zagnanado	Banamè	Gossoé
Forêt naturelle	Zou	Zagnanado	Banamè	Kotamihoué
Forêt naturelle	Zou	Covè	Adogbé	Togadji
Forêt naturelle	Zou	Covè	Adogbé	Sèkpatimè
Forêt naturelle	Borgou	N'Dali	N'Dali	Warigoura
Forêt naturelle	Borgou	N'Dali	Gbégourou	Gbégourou
Forêt naturelle	Borgou	Pèrèrè	Sontou	Sontou
Forêt naturelle	Borgou	Pèrèrè	Guinagourou	Darnon
Forêt naturelle	Borgou	Pèrèrè	Guinagourou	Gomey
Total	06	10	17	25

**Source** : Enquête de terrain, 2011

Les 25 villages de collecte des données sont indiqués sur la figure 1. Ils proviennent de 17 arrondissements issus de 10 communes.



**Figure 1** : Situation géographique des zones d'étude

Source : CENATEL, 2011

## **2.7- Echantillonnage des zones d'étude et des populations enquêtées**

### **2.7.1- Echantillonnage des localités d'étude**

Pour collecter les données, il a été procédé à un échantillonnage à plusieurs degrés :

- au niveau du PMB, l'échantillonnage est à trois degrés (commune, arrondissements et villages). Sur les trois communes (Cotonou, Ouidah et Grand-Popo) d'intervention, celles de Grand-Popo et de Ouidah ont été retenues sur la base des critères de stabilité et de représentativité des bénéficiaires dudit projet dans la zone d'étude. Ensuite, tous les arrondissements et les villages ayant bénéficié des appuis du projet ont été systématiquement retenus. Il s'agit des villages de Ayiguinnou et de Zogbédji de l'arrondissement d'Agoué (Grand-Popo) et ceux d'Adounko, Avlékété et Hio dans l'arrondissement d'Avlékkété (commune de Ouidah) ;
- quant au PBF-II, l'échantillonnage a été réalisé à cinq degrés (forêt classée et forêt naturelle, commune, arrondissement et village) :
  - Au premier degré, les deux catégories de forêts appuyées par le projet ont été échantillonnées. Il s'agit de la forêt classée et de la forêt naturelle ;
  - Au deuxième degré, deux forêts classées (Pahou et Itchède-Toffo) sur quatre et trois forêts naturelles (Zouzoukan, Fita-Agbado, Nonsina Son) sur cinq ont été retenues par simple tirage au sort. Leur choix s'appuie sur le fait que ces forêts sont toutes sous aménagement du projet ;
  - Au troisième degré, toutes les communes abritant ces forêts ont été systématiquement retenues afin de mieux apprécier la variabilité des phénomènes socio-anthropologiques liés aux acquis dans les différentes localités concernées. Il s'agit des communes de Ouidah, Pobè, Adja-Ouèrè, Covè, Zagnanado, Dassa-Zoumè, Savalou, N'Dali et Pèrèrè ;
  - Au quatrième degré, les arrondissements de Adogbé, Banamè, Dassa II, Gobada, Gbégourou, Guinagourou, Kpaouangan, Kpingni, N'Dali, Ouèrè, Ouidah 4, Pahou,

Pobè, Savi et Sontou ont été aussi échantillonnés par simple tirage au sort soit 15 arrondissements sur 26 ;

- Au cinquième degré, 20 villages riverains desdites forêts sur 48 ont été aussi retenus à cause du niveau de fonctionnement des marchés ruraux de bois installés et de l'engagement des acteurs sociaux à assurer la pérennité des acquis sur le terrain.

Ainsi, les villages de Adounko, Hio, Avlékété, Zogbédji, Ayiguinnou appartiennent aux communautés des pêcheurs. Ceux de Dékouènou, Houndjava, Tovè 2, Itchèdè et Akouho sont riverains aux forêts classées. Les autres villages (Fita, Adjakonou, Daho, Govi, Zadowi, Togbadji, Sèkpatimè, Massagbo, Gossoé, Kotamihoué, Warigoura, Gbégourou, Sontou, Darnon et Gomey) sont riverains aux forêts naturelles de Zouzoukan, Fita-Agbado et Nonsina-Son. Ce choix se justifie de la manière suivante :

- le choix des villages de Hio, Ayiguinnou, Fita, Gossoé, Warigoura, Sontou s'explique par le fait qu'ils sont des localités bénéficiaires de plusieurs actions prioritaires des 2 projets. La détermination et le dynamisme des acteurs du milieu constituent des facteurs clés d'appropriation des résultats et de pérennité des acquis sur le terrain ;
- ceux de Govi, Daho, Sèkpatimè, Darnon et de Zadowin sont sujets à de fréquents conflits liés à l'exercice de pouvoir et de dysfonctionnement des SLG/MRB ;
- les villages de Avlékété, Adounko et Zogbédji sont retenus parce que certains acquis du PMB sont viables après des années mais d'autres non. Cela a permis de comprendre le pourquoi des écarts notés ;
- les villages de Gbégourou, Togadji, Massagbo et Adjakonou sont choisis parce que la gestion durable des acquis constitue des préoccupations qui amènent les populations à prendre des initiatives constructives même en absence des services d'appui conseil ;
- les villages de Dékouènou, Houndjava, Tovè 2, Itchèdè et Akouho sont retenus afin de mieux cerner la problématique de durabilité des actions au niveau des forêts classées ;

- quant aux villages de Kotanmihoué, Gomey, et Sèkpatimè, leur choix s'explique par le faible engagement des populations à s'approprier la réforme en cours.

Il se dégage ainsi que les 5 villages d'intervention du PMB dans les communes de Ouidah et de Grand-Popo sont retenus soit un taux de 100 %. Par contre, 20 villages sur les 48 d'intervention du PBF-II sont retenus soit un taux de 41,67 %. Au total, 25 villages sur les 53 localités d'intervention des deux projets sont touchés, soit un taux de 47,18 %.

### **2.7.2. Critères de choix des groupes cibles enquêtés**

Ils sont constitués des personnes impliquées directement ou non dans l'exécution du PMB et du PBF-II et dans la gestion des acquis après-projet. En effet :

- les gestionnaires des projets (PMB, PGFTR, PBF-II, PAMF, PGIPAP, PADPPA) ont été consultés parce qu'ils constituent des acteurs lettrés qui ont géré et/ou ont participé à la mise en œuvre des projets des pêches et des forêts. De par leurs expériences, ils disposent assez d'informations susceptibles de contribuer à de meilleure prise de décision en matière de connaissance des facteurs liés à la pérennité des acquis de projet ;
- les cadres de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) ont été aussi consultés parce qu'ils s'occupent de la planification et de la mobilisation des ressources, de l'arbitrage des conflits et des questions de développement sectoriel du MAEP et du MEHU. Leur éclairage sur l'influence des facteurs liés à la durabilité des acquis de projet a été utile pour cerner davantage l'écart entre l'appréciation du phénomène par les planificateurs et les réalités du terrain ;
- les élus locaux ont été consultés parce qu'ils sont à la fois des bénéficiaires et des acteurs actifs desdits projets. Ils sont les représentants du pouvoir local et leur implication et leur responsabilité sont très déterminantes pour assurer la durabilité des actions de développement local ;

- les membres des CVD et des SLG/MRB sont concernés parce qu'ils représentent les communautés cibles qui ont participé à la mise en œuvre des projets. Ils représentent les principaux acteurs sur qui s'appuie la problématique de pérennité des acquis sur le terrain. Leur point de vue sur le microsocial est nécessaire. La durabilité des acquis est fonction de leur dynamisme, de leurs pratiques, de leur solidarité, de leurs routines, de leur efficacité et de leurs comportements. Les données collectées ont permis d'appréhender certaines réalités socioculturelles et anthropologiques liées à la vie associative, au fonctionnement des structures, aux interactions entre les acteurs, aux rôles et responsabilités des membres, aux conflits inhérents à l'exercice du pouvoir et au leadership ;
- les autres acteurs (exploitants forestiers, mareyeurs, maraîchers, pêcheurs, ménagères, agriculteurs, agro-pêcheurs, éleveurs, commerçants de produits forestiers ligneux ou non..) ont été aussi consultés. Ce sont des femmes et des hommes non membres des structures de cogestion. Leur consultation a permis de cerner des comportements et des attitudes liés à l'appropriation ou non des innovations introduites sur le terrain ;
- les techniciens (halieutes, forestiers, animateurs d'ONG) ont été aussi consultés parce qu'ils ont encadré de façon quotidienne et plus rapprochée, les bénéficiaires desdits projets. Leur avis a été très utile pour mieux comprendre certains facteurs liés à la pérennité des acquis que les coordonnateurs et les communautés à la base n'ont pas pu révéler. Il s'agit des dysfonctionnements liés à l'influence des politiques du gouvernement et des institutions étrangères, aux capacités institutionnelles et de gestion desdits projets, à la faible adaptabilité de certaines innovations et à la compatibilité de certaines activités avec les valeurs locales ;
- les leaders d'opinion (vieux, sages, notables, chefs coutumiers et religieux, « *Adagan* »<sup>3</sup>) figurent dans l'échantillon parce qu'ils constituent d'une part, des bibliothèques vivantes

---

<sup>3</sup> Adagan : nom donné aux propriétaires terriens dans des sociétés "Agonlin" des villages riverains du massif forestier de Zouzoukan, situé à cheval entre les communes de Covè et Zagnanado

des sociétés bariba, Idaasha, Mahi, Agonli, Fon, Pédah et Mina et d'autre part, des personnes morales : ils sont le passé qui éclaire le présent et prédit l'avenir. La comparaison des facteurs liés à la pérennité des acquis des projets passés par rapport à ceux du présent a donné plus d'éclairage sur la problématique de durabilité des acquis. Ils sont garants de la tradition, de la paix pour certains et des gestionnaires du patrimoine foncier pour d'autres. Leur avis a permis d'apprécier la part de la tradition, de la coutume, des mœurs dans le vécu des populations. Ces avis ont aussi permis de cerner l'origine des conflits liés à l'exercice du pouvoir local, leur mode de gestion et la place des valeurs socio-anthropologiques des acquis de projet.

### **2.7.3. Echantillonnage des enquêtés**

Il a été procédé à un échantillonnage théorique c'est-à-dire qu'une taille précise de l'échantillon n'a pas été définie au préalable. Les statistiques n'existent pas sur les acteurs qui ont participé à la mise en œuvre du PMB et du PBF-II. Il n'est donc pas possible d'avoir un taux d'échantillonnage approprié. Pour contourner cette difficulté, des quotas ont été fixés en fonction des groupes cibles qui ont un intérêt pour l'étude en fonction des variables contenues dans les hypothèses et les objectifs de recherche. Pour ce faire, le principe de l'échantillonnage par contraste saturation (PIRES, 2055) cité par (Houinato, 2011) a été utilisé. Il s'agit de faire l'entretien à l'intérieur de chaque groupe cible jusqu'à ce que le seuil de saturation (niveau à partir duquel, les informations fournies par les enquêtés ne varient plus) soit atteint. Les quotas des enquêtés touchés se présentent ainsi qu'il suit :

- élus locaux : 22 chefs de village, 10 chefs d'arrondissement, 5 maires soit 37 personnes ;
- structures de cogestion : (5 CVD + 20 SLG/MRB) avec 2 personnes par structure soit 50 personnes ;
- techniciens : 1 halieute pour chacun des cinq villages de pêcheur du PMB et 1 forestier par massif forestier du PBF-II soit 10 personnes ;

- leaders d'opinion : 1 à 2 personne (s) touchée (s) par village soit 38 enquêtés ;
- autres acteurs : 1 à 2 personne (s) ont été enquêtées par village soit 45 interviewés ;
- collaborateurs et coordonnateurs de projet : 2 personnes pour chacun des 9 projets soit 18 personnes ;
- cadres de la DPP du MAEP et du MEHU : 2 personnes par DPP soit 4 personnes. La synthèse des enquêtés par groupe cible est consignée dans le tableau III.

**Tableau III:** Répartition des enquêtés par groupe cible

Groupes cibles	Echantillonnage		
	Quota fixé	Effectif touché	Pourcentage
Coordonnateurs/responsables de projets	20	18	90
Cadres des DPP du MAEP et du MEHU	6	04	66,66
Elus locaux	49	37	75,51
Structures de cogestion (CVD et SLG/MRB)	48	50	104,16
Autres membres des villages	50	45	90
Techniciens	10	10	100
Leaders d'opinion	45	38	84,44
<b>Nombre d'individus enquêtés</b>	<b>228</b>	<b>202</b>	<b>88,6</b>

**Source :** Enquête de terrain en 2010 et 2011

La base d'échantillonnage est la liste des villages et des hameaux bénéficiaires des actions des projets. Il est plus basé sur des différenciations sociales qu'en termes quantitatifs sans distinction de sexe, de religion et d'âge. La tranche d'âge des interviewés se situe entre 16 ans et 60 ans. Au total, 202 personnes sont touchées soit un taux de réalisation de 88,6 %. L'échantillonnage des enquêtés par sexe est indiqué dans le tableau IV.

**Tableau IV** : Point des enquêtés par sexe

Acteurs \ Sexe	M	F	Total	Pourcentage (%)		
				H	F	Total
Coordonateurs de projets	14	4	18	77,78	22,22	100
Cadres du MAEP et du MEHU	3	1	4	75	25	100
Elus locaux	27	10	37	72,97	27,03	100
Membres CVD et SLG/MRB	38	12	50	76	24	100
Autres acteurs	21	24	45	46,67	53,33	100
Techniciens	8	2	10	80	20	100
Leaders d'opinion	29	9	38	76,32	23,68	100
Total	140	62	202	69,31	30,69	100

**Source** : Enquête de terrain, 2011

Les femmes interviewées représentent les 30,69 % des personnes échantillonnées. Cela explique leur faible représentativité au sein des instances de prise de décision et de mise en œuvre des activités. Pour corriger un tant soit peu ce dysfonctionnement, assez de femmes ont été interviewées dans la catégorie socioprofessionnelle : ‘‘autres acteurs des villages’’.

#### **2.7.4- Techniques et outils de collecte des données**

La méthode adoptée a été empruntée à celle de (Desjeux, 2008) dans sa théorie des échelles d'observation. Elle consiste à raisonner en échelle. Pour lui, il n'est pas possible d'observer toutes les dimensions d'une réalité sociale en même temps avec la même précision. Pour cela, il distingue trois échelles de découpage de la réalité :

- la première échelle est macro - sociale. C'est l'échelle des appartenances sociales : sexe et genre, âge et génération, strate et classe sociale, culture et communauté. Ici, les acteurs comme sujets et comme calculateurs intentionnels disparaissent du champ d'observation au profit des grandes régularités de sexes, de classes, de générations ou de cultures. C'est

le niveau des grandes régularités chiffrées qui exclut les acteurs concrets par définition et réduit la diversité des comportements individuels : c'est le niveau des « habitus » et de la culture. Elle est souvent utilisée pour comprendre les comportements des acteurs de la société dans leur ensemble par sexe et genre, par âge et génération, par strate et classe sociale, par culture et communauté en matière de gestion de la durabilité des acquis. C'est à cette échelle que sont agrégés les comportements des acteurs chargés d'assurer la viabilité des résultats sur le terrain. C'est enfin, le niveau de compréhension du comportement des communautés de pêcheurs et celles riveraines aux forêts ;

- la deuxième échelle est microsociologique. Elle caractérise les acteurs concrets en interaction entre acteurs c'est à dire depuis l'interaction en face à face jusqu'aux relations au sein d'une organisation en passant par les jeux institutionnels. Cette échelle est plus centrée sur les pratiques et les usages que sur les motivations. C'est l'échelle des interactions entre les acteurs individuels. Cette approche de la société consiste à envisager les phénomènes sociaux à partir des individus, de petits groupes ou de multitudes d'actions et de décisions qui tissent chaque jour le lien social. La durabilité des acquis dépend des interactions entre chaque membre de la communauté, chaque membre du CVD, chaque membre de la SLG/MRB, de la pratique de chaque acteur dans l'accomplissement de la mission qui lui a été assignée. Dans le présent cas, il s'agit de voir comment chaque pêcheur, chaque exploitant forestier se comporte dans la mise en œuvre des activités d'élevage, de maraîchage, d'utilisation et d'entretien des puits et des gîtes de pêcheurs, de pêche à la ligne, d'apiculture et d'exploitation de bois. En d'autres termes, quelle est la marge de choix dont disposent les pêcheurs, les exploitants et les forestiers dans les stratégies que chaque acteur met en œuvre pour atteindre ses fins;
- la troisième est la méso-sociologie : elle concerne les groupes sociaux et les organisations. C'est une approche des phénomènes sociaux intermédiaires entre la

macrosociologie et la microsociologie. Elle se situe au niveau des groupes restreints, des organisations, des groupes sociaux et des institutions. C'est l'ensemble des actions et des réactions qui s'enchevêtrent pour former des « ordres locaux » plus ou moins stables. Dans le présent cas, les CVD et les SLG/MRB constituent des réseaux d'influences pour la gestion durable des ressources naturelles et la pérennité des acquis.

En s'appuyant sur les facteurs liés à la durabilité des acquis du PMB et du PBF-II, la présente étude a privilégié la microsociologie pour comprendre pourquoi en milieux pêcheurs et forestiers, les acquis de certains projets sont pérennisés et d'autres non. L'étude est celle des interactions entre les acteurs concrets que la recherche a appréhendée du point de vue qualificatif. Elle est plus centrée sur les pratiques et les usages tout en s'appuyant sur les interactions entre les acteurs individuels. La durabilité des résultats est donc fonction du rôle individuel des acteurs dans la gestion des acquis, l'usage individuel des résultats, la pratique quotidienne de chaque acteur et de solidarité entre les membres.

Les outils et les techniques de collecte utilisés sont l'observation participante, l'entretien semi-direct, le focus group et le questionnaire. Leur usage a permis de comprendre les pratiques individuelles des acteurs, les interactions liées à la gestion des microprojets, à la réceptivité ou non des innovations et à l'influence des facteurs liés à la pérennité des acquis.

#### **2.7.4.1- Observation directe, structurée et participante**

L'observation directe, structurée et participante est l'étude de terrain qui consiste à observer de près l'objet en observation et à prendre part directement aux travaux compte tenu des objectifs fixés. Le type d'observation privilégié ici est celui de l'observation sociologique désengagée qui suppose une immersion sans implication de l'enquêteur dans la situation observée en vue de recueillir des informations pertinentes sur le sujet. Elle induit l'idée de

compréhension des faits socioculturels et non, le simple jugement de celle-ci d'un point de vue occidental. La démarche est faite d'un perpétuel aller-retour entre la production des données et les hypothèses théoriques. Les unités d'observations sont constituées des acquis à pérenniser et du comportement de chaque catégorie d'acteurs sociaux concernés par l'étude.

L'utilisation de cette approche a permis de voir l'état actuel des infrastructures, des pistes, des gîtes de pêcheurs, des ruches et de comprendre comment les innovations introduites par les projets ont été appropriées par les acteurs pris individuellement. Les pratiques, les usages, la solidarité au sein des acteurs dans le cadre de la gestion des infrastructures sociocommunautaires ont été notés. L'animation et le fonctionnement des CVD et des SLG/MRB ont été appréciés à travers la tenue des réunions périodiques pour débattre des questions de développement local. Cet outil a aussi permis de jeter un regard rétrospectif sur les comportements de certains acteurs sociaux dans le processus de pérennité des acquis. Dans le cadre des animations des CVD dans les communautés de pêcheurs et des SLG/MRB, il a été noté des comportements, des usages, des pratiques, des réalités qui sont des "non dits" et qui ont aidé à mieux comprendre certains facteurs liés à la pérennité des acquis de projet.

#### **2.7.4.2- Entretien**

L'entretien est un outil de collecte d'informations auprès des acteurs impliqués dans un phénomène, dans une activité, dans un projet. C'est un moyen privilégié d'accès à certaines informations sur les acteurs sociaux, leurs modes de vie, leur comportement, leurs réactions et leur vision de la société. Un guide d'entretien semi directif a été utilisé pour recueillir des informations sur les relations et les interactions entre les décideurs pris individuellement, les comportements de chaque acteur. L'utilisation de cette technique a aussi permis de cerner le rôle de chaque acteur impliqué dans les activités, l'influence des facteurs sociaux culturels, la

politique du gouvernement et des autres institutions, la lourdeur administrative, le processus de prise de décision.

Cet outil a été utilisé auprès des élus locaux, des leaders d'opinion et des autres membres de la communauté sans distinction de sexe et d'âge. Son choix tient de la diversité du groupe cible à enquêter en vue de susciter des interactions discursives. Il a aussi permis de comprendre les logiques, les interactions entre les acteurs, la genèse des conflits et leur mode de gestion et les facteurs liés à la pérennité des acquis.

Le mode d'interview privilégié est l'interview par individu car il permet d'atteindre le plus fort taux de réponses au plus grand nombre de question (Ghiglione et Matalon, 1978) ; (Combessie, 2001) cité par (Dossou, 2005). L'entretien est conduit de manière à avoir un maximum d'informations fiables pour l'atteinte des objectifs fixés. L'idée maîtresse qui a guidé ces entretiens individuels est de comprendre la perception des acteurs sur les facteurs de durabilité des acquis de projet. La durée des rencontres ne dépassait pas deux heures pour éviter un désintéressement des interviewés. L'administration du guide est menée de façon semi-directive. Après l'introduction d'un thème, l'enquêteur relance ou demande souvent des clarifications sur des points confus afin de susciter la participation de tous les acteurs.

#### **2.7.4.3- Focus Group Discussion**

C'est une technique d'entretien utilisée pour recueillir l'appréciation des groupes cibles sur l'influence des facteurs socioculturels sur les innovations, les capacités d'intervention des bénéficiaires et la durabilité des structures de cogestion chargées de poursuivre les activités. La discussion a aussi porté sur les relations entre les structures et les interactions entre les actions prises individuellement et les facteurs liés à l'environnement. Son usage s'explique par le fait que certains acteurs sociaux pris individuellement oublient leur part de

responsabilité quand il s'agit des cas de dysfonctionnement de la structure sociale. En cas d'échec, le tort est souvent imputé à d'autres facteurs indépendants de soi où le « moi » est presque toujours écarté. Le focus group discussion a été réalisé dans sept villages dont deux en milieu pêcheur. Les enquêtés sont les membres des CVD et des SLG/MRB et de même classe sociale.

Après l'explication des objectifs de l'étude, les différentes questions sont posées aux membres des CVD et des SLG/MRB. Au niveau de chaque question, la réponse est prise après l'unanimité des membres présents. Lorsqu'il n'y a pas d'unanimité, la position de la partie majoritaire est prise en compte. Le déroulement consiste à prendre les enquêtés en groupe de deux, trois, quatre ou plus. Cette technique a permis aux membres des structures de cogestion de comprendre leurs forces et leurs faiblesses à partir de leurs pratiques quotidiennes, leurs usages des acquis et du niveau de fonctionnement des structures dont ils sont membres. Les débats contradictoires et les expressions libres ont permis aux participants de cerner davantage, le processus de mise en place des structures, leur fonctionnement, leurs rôles et responsabilités, la genèse des conflits et leur gestion.

#### **2.7.4.4-Questionnaire**

Le questionnaire est une technique de collecte d'informations à partir de plusieurs questions. La fonction essentielle du questionnaire utilisé est de donner à l'enquête, une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées (Combessie, 2001). Dans le cadre de cette étude, il a été utilisé des questions à la fois ouvertes et fermées selon le type d'informations recherchées. La procédure est axée sur des variables de connaissance et de perception liées aux facteurs de pérennité des acquis pour infirmer ou confirmer les hypothèses. Cette technique a été utilisée auprès de 52 acteurs sociaux (directeurs de projet, collaborateurs, cadres de la DPP du MAEP

et du MEHU, élus locaux lettrés, techniciens). A partir de leurs référents sociaux et culturels, les groupes cibles ont été consultés sur les facteurs liés à la pérennité des acquis, les cas de dysfonctionnement, les conflits et les possibilités d'amélioration des résultats à l'avenir.

En résumé, les outils et les techniques utilisés dans le cadre de cette étude ont permis de collecter des informations qui ont aidé à apprécier le devenir des acquis après projet et la part de responsabilité de chaque catégorie d'acteurs concernés.

### **2.7.5- Organisation de l'enquête sur le terrain**

L'organisation repose sur les ressources humaines et sur le calendrier d'enquête. La collecte d'informations dans les villages s'est déroulée en équipe de deux ou trois personnes selon le cas. Des interprètes ont été mis à contribution dans les villages où la communication est rendue difficile par suite de l'alphabétisme des enquêteurs en Nago, Idaasha ou bariba. Dans chaque village, l'équipe se présente d'abord aux élus locaux du village avant d'être en contact avec les groupes cibles enquêtés. Pour mieux appréhender les réalités, la collecte d'informations a été réalisée par deux techniciens en gestion des ressources naturelles, d'un spécialiste en gestion de projet et d'un socio-anthropologue. Pour éviter des pertes d'informations précieuses, des enregistreurs, des cassettes audio et un appareil de photographie numérique ont été utilisés pour capitaliser les données. Après la transcription des informations et une synthèse du déroulement de l'enquête en fin de journée, des orientations sont énoncées pour la poursuite ou non des travaux le lendemain. Ces travaux se sont déroulés en 2 phases (pré-enquête et enquête proprement dite).

#### **2.7.5.1- Pré enquête**

La pré enquête a été réalisée au cours du mois de novembre 2009. Elle a consisté à tester la pertinence des outils retenus, des questions élaborées et leur compréhension selon les groupes cibles. Ce travail s'est déroulé à Hio (commune de Ouidah) et à Daho (commune de Dassa-

Zoumè) avec 13 personnes bénéficiaires des actions des projets et quatre agents d'encadrement. Les résultats du test ont permis de recentrer le sujet et d'améliorer le contenu des outils. Durant cette étape, la recherche documentaire s'est poursuivie sur le terrain.

#### **2.7.5.2- Phase d'enquête proprement dite**

Théoriquement, elle a commencé en novembre 2009 pour prendre fin en août 2011. Dans la pratique, certaines données de terrain ont été complétées périodiquement pour combler les insuffisances constatées à un moment donné. Les investigations sur le terrain ont porté sur :

- le processus de prise de décision, d'implication et de responsabilisation des acteurs ;
- les facteurs liés à la pérennité des acquis sur le terrain ;
- les facteurs socioculturels favorables ou non à la pérennité des acquis;
- les réalisations du projet et leur réceptivité par les bénéficiaires ;
- le rôle des acteurs impliqués dans la gestion et la pérennité des acquis ;
- les pratiques, les comportements individuels des acteurs de pérennité des acquis ;
- la mise en place et le fonctionnement des MRB ;
- l'appropriation des innovations introductives par les projets ;
- les conflits découlant de la mise en place des MRB et des CVD et leur gestion ;
- la participation des acteurs et leurs interactions dans le processus de pérennisation.

#### **2.8-Elaboration du plan d'analyse**

Cette étape a permis de déterminer en fonction de la nature des analyses qualitatives ou quantitatives à réaliser, les indicateurs adéquats suivant les variables existantes. Il s'agit de :

- connaissance de la composition et de la structuration des CVD et SLG/MRB ;
- connaissance des contraintes influençant l'exécution et la pérennité des acquis
- connaissance des conflits sociaux liés au fonctionnement des CVD et des SLG/MRB ;
- connaissance des variables socio-anthropologiques des acquis des projets ;

- connaissance des pratiques, des usages, des comportements des acteurs pris individuellement et leurs interactions ;
- degré d'implication, d'organisation, de responsabilisation et d'appropriation des résultats ;
- participation des CVD et SLG/MRB à la gestion et à la pérennité des acquis ;
- facteurs socioculturels susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis ;
- mécanismes d'organisation à mettre en place pour assurer la durabilité des acquis ;
- perception des projets de développement par les populations locales et les techniciens ;
- prise en compte de la gestion de l'interface dans le cycle de projet.

## **2.9- Dépouillement, traitement et analyse des données**

Au départ, il a été procédé aux vérifications préliminaires pour éliminer au fur et à mesure les éléments qui risquent de fausser ou d'infléchir le sens des données. Les données quantitatives ont été dépouillées manuellement et saisies aux moyens de logiciels de traitement de texte. Il a consisté à regrouper les données par catégorie, suivant les différentes articulations des outils de collecte. La quantification a été possible en rangeant sous une même variable, les réponses identiques et en affectant à celle-ci l'effectif et le pourcentage correspondant. Les données ont été inventoriées en les numérotant. Cette identification a été utile au moment du codage du contenu et de l'élaboration d'une matrice des données. Elle a permis de rassembler et de classer les informations. Ensuite, les données ont été vérifiées afin de s'assurer de leur validité et de leur cohérence. Elle a été faite par la méthode d'imputation déductive pour réduire avec certitude, une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente. C'est une imputation qui est fonction de l'ensemble des réponses fournies, suivant les différentes articulations des outils de collecte des données. Elle a été complétée par la méthode d'analyse de contenu appuyée par une description statistique des données recueillies. Les données ont été saisies dans le logiciel *EPI-info (version 6)* et les analyses statistiques (tableaux, caractéristiques

descriptives des variables, etc.) ont été faites avec le logiciel *SPSS 17.0* avant d'être ramenées dans celui d'*Excel*. Cela a permis de déterminer les pourcentages.

Les informations qualitatives ont été obtenues par un recoupement des idées maîtresses issues des entretiens et des observations. Leur confrontation avec celles quantitatives a renforcé les analyses et les interprétations en s'appuyant sur une grille élaborée à cet effet. Après les étapes d'analyse et d'interprétation des données, celles de la rédaction et de la saisie du document a démarré en octobre 2009 pour prendre fin en mai 2011. Les logiciels de *l'Atlas Gis et Arc View* ont servi à la conception des cartes.

## **CHAPITRE III : PROJET MODELE BENIN ET PROJET BOIS DE FEU PHASE II**

La présentation du Projet Modèle Bénin (PMB) et du projet Bois de Feu Phase II (PBF-II) porte, entre autres, sur la genèse de chaque projet, les zones d'intervention, les caractéristiques du secteur d'étude et les stratégies utilisées.

### **3.1- Projet Modèle Bénin**

#### **3.1.1 Genèse du Projet**

La conférence mondiale de 1975 sur la réforme agraire et le développement rural a proposé que le développement du secteur rural se fasse dans un contexte de développement intégré et participatif avec les communautés. Cette idée a été renforcée par la rencontre de la FAO de 1984 sur l'aménagement et le développement des pêches dont le but est d'approfondir l'examen des recommandations de 1975. La finalité est de suggérer des moyens précis d'application de l'approche de développement intégrée et participative au niveau des pêches artisanales. C'est dans ce cadre que le PMB a été exécuté au Bénin. L'objectif principal est de tester et de vulgariser des outils de gestion intégrée de la pêche maritime dans les pays ouest africains pour qu'ils en tirent le maximum d'avantages économiques et sociaux. De façon spécifique, il s'agit :

- d'accroître l'efficacité de gestion des projets de pêche artisanale en Afrique ;
- de préparer et diffuser une approche intégrée et adaptable au développement des pêches ;
- de fournir une assistance au développement intégré des communautés de pêche ;
- d'expérimenter des méthodes et des stratégies en vue d'en faire une large diffusion.

#### **3.1. 2- Zones d'étude dans le sous secteur des pêches**

Située dans les départements de l'Atlantique et du Mono, les zones d'étude appartiennent à la « zone humide » du climat soudano guinéen, caractérisée par deux saisons de pluie alternées par deux saisons sèches à durée inégale. Les villages concernés sont Adounko, Hio, Avlékété

dans l'arrondissement d'Avlékété (Ouidah) et Ayiguinnou et Zogbédji dans l'arrondissement d'Agoué (Grand-Popo).

### **3.1.2.1- Caractéristiques de la zone d'étude dans la commune de Ouidah**

Caractérisés par une végétation à dominance de cocotiers, de mangroves à peuplement dense par endroits et de végétations clairsemées, les villages d'Adounko, d'Avlékété et de Hio sont entourés de plaines d'inondation et de prairies marécageuses. Sur le plan hydrologique, ces villages sont traversés par la lagune côtière de Ouidah qui rend difficile le déplacement des communautés à l'intérieur desdits villages. Il n'existe pas de voie d'accès facile entre les hameaux (Hounsounou, 1992). Le sol est sablonneux. Sur le plan touristique, la lagune offre assez d'atouts éco-touristiques comme la contemplation de la mer, les activités de distraction liées à la pêche, la vue lagunaire et ses merveilles, les mangroves et le "Vodunto"<sup>4</sup>. Les villages d'Avlékété, Hio et Adounko se trouvent en bordure de mer sur la route des pêches à 15 km environ à l'Ouest de Cotonou et à 21 km environ à l'Est de Ouidah. La population de ces villages est respectivement de 1721 habitants, 1100 habitants et 931 habitants (RGPH<sub>3</sub>, 2002). La population appartient au grand groupe ethnique Adja-Tado et la cellule familiale est polygamique et patrilinéaire (Houndékon, 1985). On y rencontre les Xweda, Xwla, Fon, Ewé avec la prédominance de deux ou trois sous-groupes hétérogènes qui se sont installés sur le littoral et dans la zone lagunaire de Djègbadji à Cotonou (Pliya, 1980). Les Fon sont mêlés aux Xweda, aux Xwla et aux "Kéta"<sup>5</sup> dans les campements de Hio-Houta, Togbin-plage et Avlékété-plage pour les activités des pêches maritimes et lagunaires. Ces communautés sont en majorité des pêcheurs permanents ou des agro pêcheurs. Les langues Fon et Xwla sont les plus parlées ou comprises par les pêcheurs ou agro pêcheurs. La population adore ou vénère

---

<sup>4</sup> Vodunto : Partie de la lagune possédant le siège la divinité de la religion animiste confondue habituellement avec le fétiche

<sup>5</sup> Kéta : Maître en art de conduire la grande barque et de jeter la senne de rivage, s'établirent progressivement sur le littoral, attirant les Pla qui se mirent hardiment à leur école, s'installant dans les campements voisins et aussi les villages Mina, Pédah et Fon des zones lagunaires proches.

une multitude de divinités et de "vodun" dont chacun a sa spécificité, son domaine d'action, son culte et ses adeptes. Malgré l'existence de ces vodun, les pêcheurs du village d'Avlékété vénèrent surtout le "vodun avlékété"<sup>6</sup>. La religion traditionnelle est donc omniprésente dans la vie des pêcheurs (Houndékon, 1985) même si celles importées y sont présentes.

### **3.1.2.2- Caractéristiques de la zone d'étude dans la commune de Grand-Popo**

Dans la commune de Grand-Popo, les villages d'Ayiguinnou et de Zogbédji ont bénéficié des appuis du PMB. Installés en bordure de la mer, ils sont traversés par la route inter-état Bénin-Togo. En dehors des cocotiers très vieillissants, la végétation est surtout herbacée sur un sol sablonneux très pauvre en éléments fertilisants. Les activités économiques sont surtout la pêche maritime, la commercialisation du poisson, le maraîchage et le tourisme. Les campements sont dépendants des villages sur les plans politiques et territoriaux. Les villages sont des lieux où les populations des campements puisent le complément de main d'œuvre nécessaire pour les pêches maritimes. Les populations actives sont d'une grande mobilité dans les zones de pêche maritime tant au Bénin et qu'ailleurs. Les ethnies dominantes sont les Kéta à Zogbédji-plage et les Mina à Ayiguinnou-village. Dans les arrondissements d'Avlékété et Agoué, la population est respectivement estimée à 5636 habitants avec 1337 ménages et à 9589 habitants avec 2252 ménages (RGPH<sub>3</sub>, 2002).

### **3.1.3- Planification des activités du Projet Modèle Bénin**

Au départ, le projet n'avait pas d'activités déjà planifiées. Ainsi, les représentants de chaque village ont été invités à participer à la planification et à l'approbation des besoins exprimés qui se résument ainsi qu'il suit :

- au niveau des pêches, les microprojets planifiés sont la formation en techniques de matelotage et de pêche à la ligne, la constitution des troussees de secours en mer, la

---

<sup>6</sup> Vodun Avlékété est la divinité réputée et très célèbre qui agite les vagues, provoque les tourbillons et les naufrages. Elle est très respectée dans les localités concernées.

motorisation des pirogues, le système de halage et de mise à sec de pirogue, la diversification des engins de pêche ;

- au niveau des besoins communautaires et des activités féminines, la planification a porté sur la construction de puits, de pont, de gîte des pêcheurs et de salle de classe, l'élevage du porc, le fumage du poisson et la vente du pétrole, etc. L'aménagement des pistes ne concerne que les villages de Hio, Avlékété et Adouko.

### **3.1.4- Stratégie d'intervention du Projet**

Théoriquement, la stratégie repose sur une approche centrée sur la communauté et se fonde sur les quatre principes suivants :

- la participation stipule que le développement et l'aménagement des pêcheries locales requièrent la participation active des pêcheurs eux-mêmes ;
- l'approche intégrée stipule que les problèmes doivent être perçus et résolus de façon multidisciplinaire et multisectorielle. Cette intégration repose sur une "articulation verticale" des actions à mener. L'accent est mis sur la protection de l'environnement et des ressources, les initiatives économiques et l'appui organisationnel aux structures villageoises de base ;
- la mobilisation des efforts locaux de développement. Elle stipule que les actions de développement s'appuient sur les ressources locales et extérieures ;
- le soutien technique à long terme et la formation des acteurs.

## **3.2. Projet Bois de Feu phase II**

### **3.2.1 Genèse du Projet**

Depuis le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, la question du développement durable alimente les débats sur les politiques de gestion durable des forêts. Au Bénin, en dehors de la politique forestière, la question liée au bois énergie est préoccupante.

Les forêts sont caractérisées par un état d'appauvrissement et de dégradation très inquiétante du fait des effets conjugués des actions anthropiques et des changements climatiques. L'exploitation anarchique et abusive des forêts pendant des décennies a engendré une baisse considérable de la couverture forestière nationale qui se manifeste par une rareté de plus en plus du bois. En 2002, la population du Bénin est estimée à 6 769 914 habitants (RGPH3, 2002) dont plus de 80 % dépendent essentiellement du bois énergie. Face à cette situation, le Projet Bois de Feu Phase II (PBF - II) a été initié pour assurer la pérennité des acquis du Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud Bénin. Ce projet avait réalisé 10000 ha de plantations de bois de feu dont 5000 ha de plantations domaniales (PBF-II, 2001). L'objectif global du PBF-II est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté à travers la gestion durable de ressources forestières. Spécifiquement, il s'agit d'améliorer le bilan offre - demande des combustibles ligneux et de promouvoir des sources d'énergies alternatives. Pour un coût global de 10 989,92 millions FCFA, ce projet a été conjointement financé par le Fonds Africain de Développement (FAD), le gouvernement du Bénin et les bénéficiaires. Au départ, la zone de couverture du projet porte sur 41 communes des 12 départements du Bénin. Mais pour éviter le saupoudrage des actions, les interventions ont été concentrées sur 20 communes.

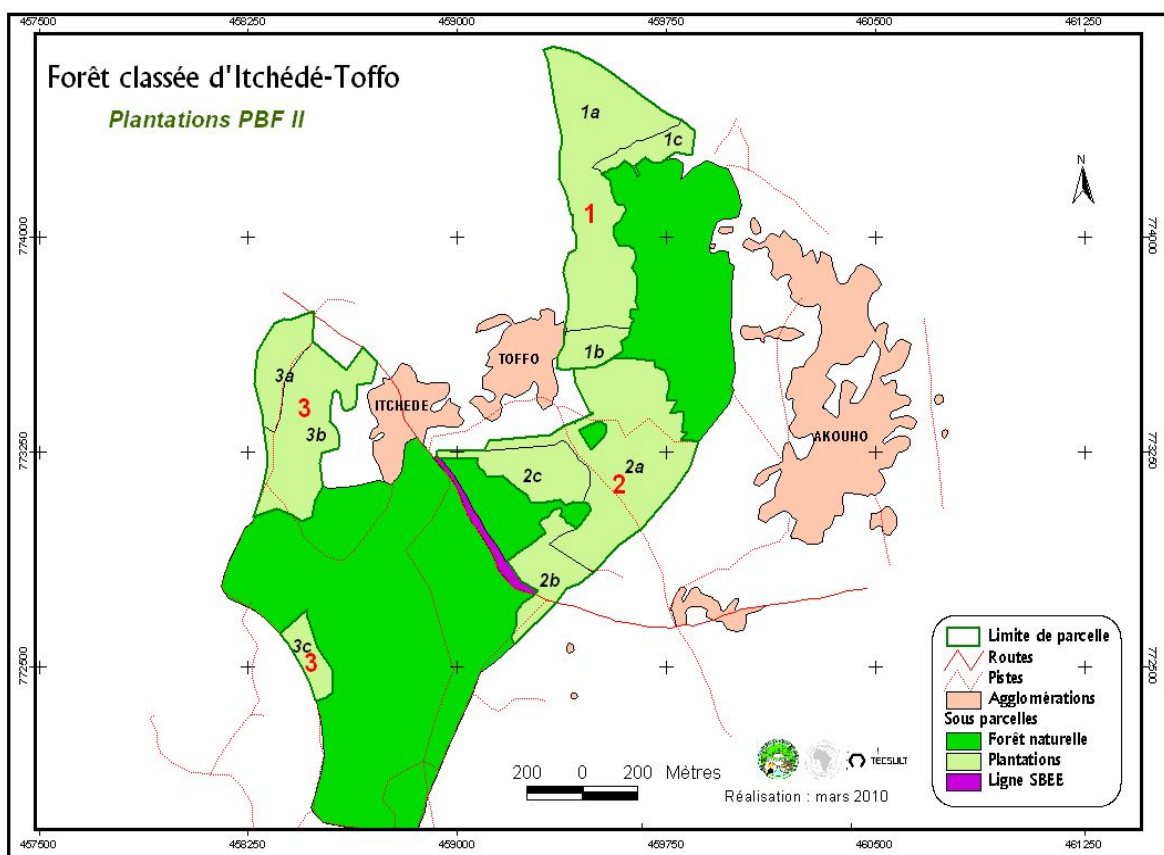
### **3.2. 2- Zones d'étude dans le sous- secteur des forêts**

Dans le cadre de la présente étude, les plantations domaniales de Pahou et d'Itchède-Toffo et les forêts naturelles de Zouzoukan, de Fita-Agbado et de Nonsina-son sont retenues. Elles présentent les caractéristiques ci-dessous.

#### **3.2.2.1-Caractéristiques des forêts classées de Pahou et d'Itchède-Toffo**

La forêt classée de Pahou est localisée dans l'arrondissement de Pahou (Ouidah) au Sud-Ouest du Département de l'Atlantique. Elle est traversée de façons inégales par la Route

Nationale Inter - Etat N°1 (RNIE 1) Cotonou – Lomé. Sa superficie est de 765 ha (PBF-II, 2010). Les villages riverains sont Ahouicodji, Ahozon, Houndjava (arrondissement de Pahou), Dékouènou (arrondissement de Savi) et Tovè 2 (4<sup>ème</sup> arrondissement de Ouidah). La forêt classée d'Ichèdè-Toffo quant à elle est située dans les communes d'Adja-Ouèrè et de Pobè. Sa superficie est de 191 ha (PBF-II, 2010). La population d'Ichèdè et Toffo (arrondissement d'Adja-Ouèrè) et Akouho (arrondissement de Pobè) est estimée à 16 905 habitants dont 8 597 femmes (RGPH3, 2002). La figure 2 présente ladite forêt.



**Figure 2:** Carte d'aménagement des plantations domaniales de Ichèdè-Toffo

**Source :** AECOM Tecslult et PBF-II, 2010

### 3.2.2.2- Caractéristiques des forêts de Zouzoukan, Fita-Agbado et Nonsina-Son

Située dans le département du Zou, la forêt naturelle de Zouzoukan est à cheval entre les communes de Zagnanado et de Covè avec 17 villages riverains. Pour une superficie de 36 119 ha (PBF-II, 2010), elle a pour limites, le fleuve Zou et les arrondissements de Adogbé

(commune de Covè), de Paouignan (commune de Dassa-zoumè), Za-Kpakpamè (commune de Za-kpota) et de Banamè (commune de Zagnanado).

Quant à la forêt naturelle de Fita-Agbado qui couvre une superficie de 36 885 ha (PBF-II, 2010), elle a pour limites, la forêt classée d'Atchérigbé au nord, les communes de Djidja au sud, de Savalou à l'ouest et les axes routiers de Dassa-Savalou et de Bohicon-Dassa à l'est.

La forêt de Nonsina-Son est située dans les communes de N'Dali et de Pèrèrè dans le département du Borgou. Pour une superficie de 72 297 ha, elle est limitée au Nord par l'axe routier Sonon-Sontou-Warigoura, au Sud par le fleuve Okpara, à l'Ouest par l'axe Darnon-Warigoura et à l'Est par l'axe Gounkparé-Sonon-Gomey-Tchori (PBF-II, 2010).

Sur le plan démographique, la population riveraine de ces trois forêts est respectivement estimée à 71 198 habitants dont 34 224 hommes et 36 974 femmes pour Zouzoukan, 45 990 dont 22 255 hommes et 23 735 femmes pour Fita-Agbado et 13 454 dont 6682 hommes et 6772 femmes pour Nonsinan-son (RGPH<sub>3</sub>, 2002). Sur le plan sociolinguistique, les ethnies dominantes autour de ces forêts sont : Mahi, Fon, Peulhs, Yoruba, Idaatcha, Adja, Yom-Lokpa, Bariba, Ditamari, Aïzo, Houéda, Nago, Goun et Holli (Hounsounou, 2009). Les principales religions pratiquées sont l'Animisme, le Christianisme et l'Islam.

### **3.2.3- Planification des activités au plan national et dans la zone d'étude**

Au plan national, les actions planifiées sont l'inventaire forestier national et régional, l'élaboration de huit schémas directeurs d'approvisionnement (SDA) des grands centres urbains, la création de 50 marchés ruraux de bois (MRB), l'aménagement de 5000 ha de forêts classées, le reboisement de 3000 ha de plantations privées, l'enrichissement de 50 000 ha de forêts naturelles, la construction des infrastructures sociocommunautaires, la promotion des énergies de substitution et l'économie d'énergie. Dans les zones d'étude, les actions planifiées sont l'inventaire forestier régional, la promotion du reboisement villageois, l'enrichissement

de 30 000 ha de forêts naturelles, la gestion de 998 ha de plantations domaniales, la création de 35 MRB, l'appui au secteur privé pour la substitution du bois-énergie, la réhabilitation de 180 km de piste rurale et la construction de diverses infrastructures.

#### **3.2.4- Stratégie d'intervention du Projet**

La stratégie s'appuie sur l'approche participative. Elle est axée sur l'implication, la responsabilisation et l'accompagnement des acteurs dans leurs missions. En pratique, les bénéficiaires ont été impliqués dans l'élaboration des plans d'aménagement, la mise en place des MRB, la promotion de l'apiculture, l'alphabétisation et la formation. Cela est complété par la redistribution des taxes et redevances issues du fonctionnement des MRB aux ayants droit (population riveraine, mairie et Etat).

## **CHAPITRE IV – PRESENTATION DES ACTEURS, DES REALISATIONS ET DES CRITERES DE QUALIFICATION DE L’OBJET A PERENNISER**

Cette partie présente les acteurs sociaux, les réalisations des deux projets et les critères de qualification de l’objet à pérenniser.

### **4-1- Acteurs sociaux du projet modèle Bénin et du projet bois de feu phase II**

L’acteur est celui qui agit (Grawitz, 2000) cité par (Dossou, 2005). Dans le cadre de cette étude, c’est l’individu, la structure de cogestion et l’institution à qui, un rôle est assigné dans la mise en œuvre des projets. Ces acteurs se retrouvent à tous les niveaux de la société et concernent tous ceux qui influencent ou sont touchés par les politiques, les décisions ou les actions au sein d’un système particulier (Grimble and Wellard, 1997) cité par (Akpachossou, 1997). Dans les projets, il existe 4 types d’acteurs : acteur endogène ‘’ internalisé’’, acteur endogène ‘’externalisé’’, acteur exogène ‘’externe’’ et acteur exogène ‘’interne’’ (Bedard, 1983) cité par (Houndékon, 1985). Ils sont caractérisés entre autres, par les faits suivants :

#### **4.1.1- Acteur endogène ‘’ internalisé’’ des deux projets**

C’est le pêcheur ou l’exploitant forestier qui vit toujours dans sa communauté. Son internalité se définit par son attachement traditionnel à la coutume qui représente sa sécurité socioéconomique. Il vit en symbiose dans son environnement avec les dieux et les forces naturelles. Par la croyance en ses ancêtres, il noue des contacts avec l’au-delà, la mer ou la forêt qui lui procure la nourriture et les revenus. Le pêcheur ou l’exploitant forestier a établi un contrat social entre la nature et lui. Ils sont membres de la communauté, des CVD ou des SLG/MRB impliqués dans l’exécution du PMB ou du PBF-II. Ils constituent une cible du dernier maillon de la chaîne vers qui convergent la plupart des actions et des décisions liées aux projets. Ils sont souvent sollicités à chaque étape de la mise en œuvre des activités et leur

point de vue, leur participation, leur responsabilisation et leurs apports financiers et matériels sont nécessaires pour faire approprier les résultats à pérenniser.

#### **4.1.2- Acteur endogène ‘externalisé’ des deux projets**

Il s’agit de l’agent forestier ou l’halieute qui encadre les communautés. Il est à la fois proche du pêcheur ou de l’exploitant forestier de par son origine culturelle et socioéconomique mais en même temps éloigné de par sa position sociale, ses ressources économiques, sa perception de certains faits. Il est à cheval entre deux mondes socioculturels, deux mondes politiques, deux mondes économiques. Ils sont sollicités pour diverses interventions ou si leurs fonctions régaliennes l’exigent. Leur perception des faits et la démarche d’intervention ne sont toujours pas les mêmes avec les réalités du terrain. Au PMB, la divergence dans les interventions a montré que toute l’équipe dirigeante n’avait pas le même point de vue universellement clair sur les objectifs et le concept d’approche intégrée (Satia et Hansen, 1994). Cela a influencé l’exécution des activités et le processus de pérennisation des acquis. Au niveau du secteur forestier, la relation entre les acteurs est toujours caractérisée par un système de consensus informel peu compatible avec la durabilité de la forêt (Akouèhou, 2008). Ce consensus encourage le non respect des textes en vigueur avec les conséquences qui en découlent.

#### **4.1.3- Acteur exogène ‘interne’ des deux projets**

C’est l’Etat (Ministères de l’Environnement, de l’Agriculture, du Plan et des Finances) sous lequel les projets ont été élaborés et mis en œuvre. L’acteur exogène ‘interne’ est caractérisé à la fois par son éloignement politico-économique et sa proximité géoculturelle. Il ne vit essentiellement qu’en fonction de l’extérieur. Sa dépendance financière vis-à-vis de l’extérieur, l’amène parfois à adopter des comportements de l’acteur exogène ‘externe’ surtout que lesdits projets sont financés sous forme de prêt avec des conditionnalités qui rendent difficile la mise en œuvre des actions programmées.

#### 4.1.4- Acteur exogène ‘externe’ des deux projets

Ce sont la FAO et la BAD. Elles sont les partenaires financiers des deux projets. Cet acteur a une vision ou une approche souvent différente de celle de l'acteur endogène ‘externalisé’. Il vit l'éloignement à tous les niveaux. Il est traversé par des principes centrés autour de la rationalité. L'appropriation des réalités socio-anthropologiques spécifiques à chaque projet est différemment et difficilement appréhendée. Ce qui les conduit à des prises de décision qui sont souvent préjudiciables à l'atteinte de certains des objectifs fixés. La décision relative à la clôture du projet du PBF-II par le partenaire financier sans tenir compte du timing établi pour obtenir certains résultats clés et la nécessité de consolider les acquis (PBF-II, 2011) constituent une illustration. Le tableau V fait la synthèse des acteurs des deux projets.

**Tableau V** : Acteurs du PMB et du PBF-II

Acteurs	Externe	Interne
Exogène	Exogène-externe (BAD, FAO, DANIDA, UNICEF)	Exogène –interne ou structures étatiques (MAEP, MEHU, MEF et MPDCAG)
Endogène	Exogène – externe : (UDP, Antennes, techniciens)	Exogène-interne : (Pêcheurs, CVD, SLG/MRB, communauté de pêcheurs et des forêts)

**Sources** : (Bedard, 1983) cité par (Houndékon, 1985) et adaptation par (Hounsounou, 2011)

Ces quatre acteurs tissent entre eux des relations très dynamiques même si la pérennisation des acquis est souvent ignorée ou négligée. Ils n'ont pas les mêmes besoins ou ne les hiérarchisent souvent pas de la même façon. La perception de la réalité face aux contraintes n'est pas aussi la même (Bedard, 1983) cité par (Houndékon, 1985). Cela fait souvent apparaître des divergences dans l'appréciation des faits et dans les prises de décision.

Selon Houndékon (1985) et Akouèhou (2008), le système très complexe des domaines social et économique peut se subdiviser en 4 systèmes : écosystème (environnement marin ou

forestier), système extérieur (marché, Etat), système pêcheur ou exploitant forestier et système projet (PMB ou PBF-II). Le système pêcheur ou exploitant forestier comporte deux sous-systèmes : le sous-système production regroupe les techniques et les méthodes d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles et celui de l'organisation sociale et du mode de vie des acteurs. Sur le terrain, il existe très peu de variance entre l'organisation sociale des communautés. Chacune d'elle influence le processus de pérennisation des acquis. Le pouvoir de prise de décision revient incontestablement au Chef de village et à son conseil et inhibe parfois la pérennisation des acquis. Dans le village de Gbégourou (forêt de Nonsina-Son) où il existe une chefferie traditionnelle plus influente, il se dégage une certaine imbrication des deux instances en matière de règlement des conflits fonciers et l'exploitation des forêts. A Zouzoukan, la recherche d'une perpétuelle autonomie amène les "*Gohonon*"<sup>7</sup> à prendre des décisions parfois importantes sans se référer au chef village. Mais les décisions liées aux droits et aux réglementations, aux règlements des litiges et aux cotisations pour des actions de développement sont du ressort de l'autorité du "*Adagan*"<sup>8</sup>.

Dans le secteur des pêches, il existe un arsenal d'interdits et de règlements qui sont de véritable code moral. "*Dagbo-Hounon*" est le responsable habilité à éditer les interdits et à veiller strictement à leur respect pour les jours de pêche artisanale en mer. Au niveau local, il a délégué certains de ses pouvoirs aux "*vodunnon*". L'organisation de la pêche maritime est axée sur le pouvoir spirituel où le devin ou "*Bokonon*" joue un grand rôle auprès des pêcheurs pour le succès de leurs activités (Pliya, 1980) et leurs influences s'observent sur le terrain à des degrés divers.

#### **4.2- Réalisations des projets**

Les réalisations concernent le PMB du secteur halieutique et le PBF-II du secteur forestier.

---

<sup>7</sup> Gohonon : Nom donné aux chefs des hameaux riverains de la forêt intercommunautaire de Zouzoukan. Ils sont les conseillers ou représentants du Chef village.

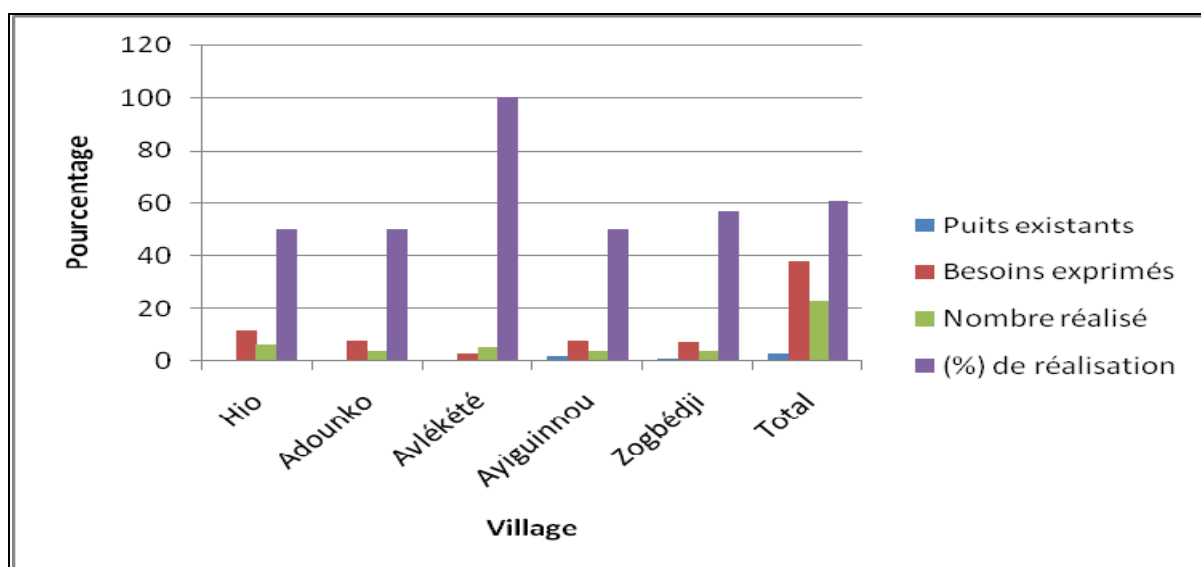
<sup>8</sup> Adagan : nom du propriétaire terrien

#### 4.2.1-Projet Modèle Bénin

De 1984 à 1992, les acquis du projet ont porté surtout la mise en place des infrastructures, le renforcement de capacités des acteurs, les expérimentations et le développement des activités génératrices de revenu (AGR). Certains des résultats ont contribué favorablement à l'amélioration des conditions de vie du milieu. Par contre, d'autres sont sans impact significatif.

##### 4.2.1.1-Construction de puits

Elle a été réalisée dans les cinq villages du projet. De 1985 à 1986, vingt trois puits ont été installés sur les 38 planifiés. La figure 3 fait la synthèse des réalisations par village.



**Figure 3 :** Point des besoins et réalisations en forage de puits de 1985 à 1986

Au départ, il n'y avait que trois puits dans les villages. Cela traduit un besoin pressant des populations en "eau potable" où même celle disponible est salée et polluée (Turcotte, 1989). A Avlékété, l'offre en forage de puits a dépassé la demande. Tous les hameaux sont dotés d'eau potable afin de préserver davantage la santé des habitants. Le forage des puits a induit à la fois, des changements économiques, politiques, juridiques, psychologiques, culturels

(FOPASE, 2001). La santé est améliorée et les cas de maladie diarrhéique ont diminué de 49 % à 22 % de 1986 à 1989 dans les villages (Op. cit.).

#### **4.2.1.2- Aménagement des pistes de déserte**

Dans l'arrondissement d'Avlékété, deux pistes sur trois ont été aménagées. Il s'agit de la piste Avlékété-kpota-Pahou et d'Adounko-Cococodji d'une longueur respective de 3,5 km et de 7 km. Chacune d'elles a une largeur de 3 m avec un système d'écoulement des eaux sur les côtés (Atti-Mama, 1989). L'aménagement des pistes a facilité le déplacement des usagers et le développement socioéconomique des villages. Actuellement, le long de ces pistes constituent des pôles d'attraction et d'animation pour une variété d'activités secondaires des riverains et des populations allogènes.

#### **4.2.1.3-Construction de gîte de pêcheurs et de bâtiment socio-éducatif**

Chaque village a bénéficié de la construction d'un bâtiment appelé « gîte de pêcheurs ». Installé dans un domaine qui fait face de la mer, il comporte deux appartements et d'une aire de ramendage de filet, de réunion ou de stockage des équipements de pêche. Le but est de doter les pêcheurs, d'un local qui tient lieu de rencontre et d'entretien des filets. Mais cette vision n'émane pas des bénéficiaires. Cela s'est traduit par une participation passive des populations aux travaux. Comme conséquences, tous les gîtes ont été abandonnés, quelques mois plus tard après la clôture du projet en 1992. Certains acquis se sont retrouvés dans un état de délabrement total (Akpachssou, 1994) surtout qu'aucun acteur n'a été responsabilisé pour leur entretien. Les photos 1 et 2 sont des illustrations de l'état des gîtes de pêcheurs en 2009.

**Photos 1 et 2 :** Etat des gîtes de pêcheurs à Zogbédji et à Hio en 2009



**Source :** Cliché Hounsounou, 2009

A Zogbédji, le gîte des pêcheurs est encore dans un état peu acceptable parce qu'il a été utilisé par une ONG locale pour des fins éducatives. A Hio, ce sont les vestiges qui s'observent. Ce village a aussi bénéficié de la construction d'un module de trois classes afin de permettre aux enseignants et aux apprenants de disposer d'une infrastructure appropriée de travail. En effet, située non loin de la mer, l'école primaire publique de Hio disposait entre autres, des salles de classe en paillottes. Tout en étant en classe, les enfants sont distraits par les activités de pêche et celles des passants. Cette situation est à l'origine des cas de déperdition scolaire de certains enfants. La construction d'un module de trois classes a permis d'améliorer le taux de scolarisation qui est passé de 48 à 52 % entre 1986 à 1990 (Satia et Hansen, 1994).

#### **4.2.1.4-Essai de fumage avec le four Chorkor**

Les essais de fumage avec le four Chorkor ont concerné 103 mareyeuses (Turcotte, 1989). Ce four d'origine ghanéenne est un foyer amélioré qui a un pouvoir calorifique élevé. Son usage réduit la consommation du bois énergie tout en améliorant la qualité du poisson fumé. Le but est de tester des fours afin de retenir un prototype bien adapté aux réalités socioculturelles des femmes. Sa vulgarisation devra susciter son adoption au détriment des fours traditionnels utilisés. Pour ce faire, un centre d'essai avec des fours "témoins" ont été installés dans les villages. Le nombre de mareyeuses formées par localité varie de 9 à 19 personnes. Cela est

fonction de l'ampleur des activités de fumage dans le village et de la préférence des femmes à fumer le poisson ou à le vendre frais (Zannou et *al.* 1990).

#### **4.2.1.5- Formation des acteurs du projet**

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs, des formations ont été développées au profit de 223 partenaires du PMB sans distinction de sexe, de religion et d'âge soit en individuel ou soit en groupes. Les thématiques sont la gestion des associations et des finances, les techniques et méthodes de pêche en mer, le maraîchage, l'élevage du porc, l'animation de groupe et la planification et le suivi-évaluation. Dans les villages d'Adounko, d'Avlékété, d'Ayiguinnou et de Zogbédji, six handicapés physiques ont été équipés pour la fabrication des claies artisanales de fumage du poisson (Turcotte, 1989).

Au Bénin, la pêche à la ligne était très peu maîtrisée et pratiquée par les autochtones. C'est pour cela que 38 pêcheurs avaient été formés par des Sénégalais (Pliya, 1980). Mais sur le terrain, le problème d'application des enseignements reçus continue de se poser et les Ghanéens demeurent les professionnels recherchés pour cette technique de pêche. C'est pour cela que le PMB a appuyé la formation de 43 jeunes pêcheurs afin qu'ils s'appliquent comme les Ghanéens. Malheureusement, les objectifs fixés par cette formation n'ont pas été atteints.

#### **4.2.1.6- Système de halage et de mise à sec de pirogue**

Les essais sur le système de halage et de mise à sec des pirogues ont été réalisés auprès de six propriétaires d'unités de pêche. Mais, cela n'a pas donné des résultats satisfaisants afin de faire adhérer les acteurs à l'utilisation de cette innovation. En 1987, le coût estimatif de cet équipement est de 71 525 francs CFA. Après des séances de démonstration, l'utilisation de cet équipement n'a pas pu être poursuivie parce qu'il ne s'adapte au contexte socioculturel des bénéficiaires. La mise à sec des pirogues nécessite souvent assez de main d'œuvre locale et elle fait vivre beaucoup d'acteurs sociaux.

#### **4.2.1.7- Structures de pérennité des acquis du projet**

La direction du projet est basée à Cotonou. Elle assure la coordination des activités sur le terrain en s'appuyant sur l'Unité de Développement des Pêches (UDP) créée à Hio (Ouidah) et à Ayiguinnou (Grand-Popo). L'UDP est animée par des cadres pluridisciplinaires qui accompagnent les populations sur le terrain.

#### **4.2.1.8. Développement des activités génératrices de revenu**

Les actions menées concernent :

- l'appui à l'installation de deux kiosques de vente du poisson frais à Adounko et à Zogbédji. Cette activité a été abandonnée pour un défaut de cadre approprié, de manque de glace pour la conservation du poisson et de mévente (Turcotte, 1989, Zannou et *al.* 1990, Akpachossou, 1994) ;
- l'appui à l'acquisition de trois barques pour le transport lagunaire des populations d'Avlékété, de Hio et d'Adounko. La gestion de cet équipement est confiée à la population, où par rotation hebdomadaire, chaque famille désignée assure la traversée lagunaire des usagers. Le prix de la traversée par usager, variait entre 25 et 100 francs CFA. A Hio, le gestionnaire prend 40 % des recettes et retourne les 60 % au chef de village pour l'amortissement de la barque ou pour la mise en œuvre d'une activité de développement local. Au départ, la recette mensuelle brute à Hio variait entre 25 220 à 48 925 francs CFA (Turcotte et *al.* 1989) mais elle est devenue presque nulle par la suite ;
- l'appui à l'élevage du porc de race améliorée à Avlékété. Trois ménages en sont les bénéficiaires. Chaque éleveur a reçu deux génisses et un verrat avec des appui-conseils appropriés. Mais face aux exigences de cet élevage, les bénéficiaires se sont découragés pour un défaut d'application des enseignements reçus. Ils sont réticents pour adopter l'innovation au profit de l'élevage traditionnel qui est une pratique très ancrée dans les

habitudes. Elle consiste à élever les animaux sans enclos, sans soins médicaux et sans ration alimentaire appropriée ;

- l'appui à la production artisanale de sel à Hio, Adounko et Avlékété. Cet appui concerne le petit outillage (bassine, houe) et l'utilisation de foyer amélioré pour réduire la consommation massive du bois énergie. Les 23 femmes qui en sont les bénéficiaires, n'ont pas pu poursuivre l'activité dans le temps pour un manque d'entretien des équipements ;
- l'octroi de crédit à 39 femmes pour l'achat des noix de coco à transformer en huile (Turcotte, 1989). Le montant du crédit qui variait entre 5000 à 21 500 francs était remboursable après la vente de l'huile fabriquée. Par la suite, cette activité n'a pas pu être poursuivie dans le temps, par manque de matière première qui est la noix de coco ;
- l'appui au développement du maraîchage. Il a mobilisé 19 personnes dont 12 femmes (Turcotte et *al.* 1989). A Avlékété, cette activité de production des légumes feuilles, du piment et de la tomate a été abandonnée à cause des cas d'inondation périodiques du site. Mais dans les villages de Grand-Popo, c'est le contraire qui a été noté.

En définitive, les appuis du projet ont plus porté sur de petites activités dont la durabilité est incertaine par suite d'insuffisance d'études socio-anthropologiques et économiques appropriées permettant de cerner de plus près les facteurs liés à leur pertinence, à leur viabilité, à leur accessibilité sociale, à leur replicabilité et à leur adaptabilité aux réalités du milieu. Aussi, ces appuis qui sont ponctuels, ne constituent pas une garantie pour la durabilité des actions sur le terrain.

#### **4.2.2 Réalisations du Projet Bois de Feu phase II**

Les réalisations au niveau national et dans les zones d'étude se présentent ainsi qu'il suit :

##### **4.2.2.1- Réalisations au plan national**

Au 31 décembre 2010, les résultats obtenus se présentent comme suit :

- la réalisation d'un inventaire forestier national (IFN) et des inventaires forestiers régionaux (IFR) avec la création d'une base de données sur les ressources forestières ;
- l'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement de huit communes : Porto-Novo, Cotonou, Lokossa, Abomey-Bohicon, Parakou et Natitingou ;
- la réalisation de 342,08 ha de plantations domaniales dans la Lama, Pahou, Ouèdo, Sèmè et Itchède-Toffo ;
- l'élaboration d'un plan d'aménagement participatif des plantations domaniales de Lama, Ouèdo, Pahou et Itchède-Toffo et d'un PAGS des forêts intercommunales de Zouzoukan, Fita-Agbado, Nonsina-son, Tfoungou et Dahandé ;
- l'appui au reboisement villageois pour une superficie de 2515 ha de bois énergie ;
- l'organisation chaque année, des séances d'IEC/CC qui ont couvert 300 villages environs de 2008 à 2010 ;
- l'organisation des formations au profit de 2214 personnes dont 334 femmes sur diverses thématiques de gestion des forêts, des ressources financières et d'organisation des acteurs.
- l'organisation de quatre visites d'échange d'expériences au Bénin, au Niger, au Burkina Faso et au Sénégal au profit de 76 personnes dont cinq femmes ;
- l'alphabétisation de 237 personnes dans les langues fon, idaasha, dendi, bariba, yom, ditamari et nago ;
- la formation de 150 apiculteurs et l'équipement de 33 sites apicoles ;
- la création de 75 MRB autour des forêts classées et naturelles ;
- le démarrage des travaux de construction du siège du projet, de neuf modules de classe, de neuf bureau-logements, de quatre unités villageoises de santé sur les neuf prévus, de forage de 22 puits et l'aménagement de 52 km de piste rurale sur les 200 km prévus.

#### **4.2.2.2- Réalisations dans la zone d'étude**

##### **4.2.2.2.1- Inventaires forestiers régionaux**

Le PBF-II a réalisé des inventaires régionaux dans les communes de Covè, Zagnanado, Dassa-Zoumè, Savalou, N'Dali, Pèrèrè, Ouidah et Adja-Ouèrè et Pobè. Cette opération a permis d'évaluer les ressources forestières afin de mettre en place les MRB dans les zones à forte potentialité ligneuse. Le stock de bois énergie pour l'ensemble du Bénin est estimé à 2 662 947,79 m<sup>3</sup> dont 744 766,29 m<sup>3</sup> pour les communes Zagnanado, Dassa-Zoumè, Savalou, N'Dali et Pèrèrè (PBF-II, 2010). L'inventaire forestier est un précieux outil d'aide à la décision par l'administration forestière pour assurer la gestion durable des forêts. Cet outil a permis d'élaborer des SDA pour huit grands centres urbains en bois énergie et de disposer des informations de base pour l'élaboration des plans d'aménagement participatifs.

##### **4.2.2.2.2- Elaboration de plan d'aménagement et de gestion simplifiée**

Sous le poids d'une exploitation anarchique sans cesse croissante, les forêts connaissent une dégradation exponentielle qui ne rime plus avec leur régénération naturelle. Pour ce faire, le PBF-II devrait élaborer des PAGS de 50 000 ha de forêts naturelles (PBF-II, 2001). Pour atteindre cet objectif, l'itinéraire successivement suivi est l'identification et la sélection des forêts, la tenue des séances d'intermédiation sociale, la réalisation des études socioéconomiques et des travaux techniques en collaboration avec les bénéficiaires. Ce processus a abouti à l'élaboration de neuf plans d'aménagement dont cinq sont concernés par la présente étude. Il s'agit des forêts de Pahou (796 ha), d'Itchède-Toffo (202 ha), de Zouzoukan (36 119 ha), de Fita-Agbado (36 885 ha) et de Nonsinan-son (72 297 ha). Leur superficie totale est de 146 299 ha (PBF-II, 2010). La durée d'exécution desdits plans d'aménagement est de 10 ans. Leur élaboration est le résultat d'une synergie d'actions, d'un long processus de réflexion, de discussion, de concertation entre l'administration forestière, les élus locaux et les populations riveraines regroupées au sein des structures de cogestion

desdites forêts. Autour de ces forêts, des espaces ont été boisés. Le tableau VI donne les superficies boisées.

**Tableau VI:** Point des enrichissements dans les massifs forestiers en 2010

Massifs forestiers	Superficies		Communes
	Prévues	Réalisées	
Forêts naturelles de Zouzoukan	30 ha	30 ha	Zagnanado et Covè
Forêts naturelles de Fita-Agbado	30 ha	16,5 ha	Dassa-Zoumè et Savalou
Forêts naturelles de Nonsinan-son	30 ha	38 ha	N'Dali et Pèrèrè
Plantations domaniales de Pahou	50 ha	52 ha	Ouidah
Plantations domaniales d'Itchède-Toffo	5 ha	3 ha	Adja-Ouèrè et Pobè
<b>Total</b>	<b>145 ha</b>	<b>139,5 ha</b>	

**Source :** Enquête de terrain, 2011

A Itchède-Toffo, la superficie reboisée est faible parce qu'il existe très peu d'espace aménagé. Celle reboisée dans ces forêts est de 139,5 ha sur une prévision de 145 ha. Ce qui représente un taux de réalisation de 96,2 %. Le but visé est d'amener les populations à cerner davantage l'importance du reboisement même en forêts naturelles pour compenser le vide créé par les prélèvements anarchiques ou non.

#### **4.2.2.3- Renforcement de capacités des acteurs**

Ce programme a porté sur l'organisation des séances d'IEC/CC, des visites d'échanges et des formations au profit des acteurs du projet. C'est ainsi que :

- de 2008 à 2010, les séances d'IEC/CC ont concerné environ 300 villages dont 46 autour des forêts d'Itchède-Toffo, de Pahou, de Zouzoukan, de Fita-Agbado et de Nonsina-son ;
- 41 personnes ont participé à quatre visites d'échange dans les structures de cogestion des forêts du Bénin (ONAB, PGFTR, CENAGREF), du Burkina Faso, du Niger et Sénégal ;
- 889 personnes dont 192 femmes ont participé à des formations sur diverses thématiques.

#### 4.2.2.2.4-Alphabétisation des acteurs à la base du projet

Pour améliorer la situation d'analphabétisme dont la moyenne nationale du taux brut est de 37,7 % en 2002, un programme d'alphabétisation des acteurs a été élaboré et exécuté. Il a permis d'alphabétiser 237 apprenants dont 78 femmes en fon, idaasha, bariba et nago. Au niveau des zones d'étude, le point des partenaires alphabétisés est indiqué dans le tableau VII.

**Tableau VII** : Point des alphabétisés dans la zone d'étude

N°	Centres de formation	Total Inscrits réguliers	Admis		
			Hommes	Femmes	Total
1	Itchède (Adja-Ouère)	25	06	03	09
2	Akouho (Pobè)	35	05	11	16
3	Pahou (Ouidah)	23	06	0	06
4	Akannodoho (Covè)	35	08	06	14
5	Hèloutèdji (Covè)	45	24	01	25
6	Fita (Dassa)	41	06	02	08
7	Lama (Savalou)	17	06	02	08
8	Gbédavo (Dassa)	23	06	02	08
9	Binansi (Pèrèrè)	31	11	01	12
Total		275	78	28	106

**Source** : Enquête de terrain

Au total, 106 personnes ont été alphabétisées mais ce nombre est très faible par rapport aux 45035 habitants des forêts de Zouzoukan, Fita-Agbado, Nonsina-Son, Pahou et Itchède-Toffo (PBF-II, 2009). Le nombre de femmes alphabétisées est aussi faible (28 personnes) pour un effectif estimé à 22 968 personnes alors qu'elles constituent les groupes cibles qui interviennent le plus dans les activités de bois –énergie. Il faut noter que l'alphabétisation des acteurs s'est déroulée dans la précipitation de telle manière que plusieurs apprenants ont sollicité la poursuite de ladite formation afin de s'appliquer.

#### **4.2.2.2.5- Construction des infrastructures sociocommunautaires**

En dehors des 27,6 km réalisés autour des plantations domaniales de Pahou et d'Itchède-Toffo, les autres infrastructures réalisées sont difficiles à préciser car lesdites infrastructures sont installées sur des sites non riverains aux forêts en cours d'aménagement. Certaines se retrouvent même hors des zones d'intervention du projet.

#### **4.2.2.2.6- Développement des activités génératrices de revenu**

Les activités génératrices de revenu (AGR) ont concerné l'octroi de crédit et la production du miel. Les crédits octroyés sont de courte durée (3 à 12 mois) pour l'achat des intrants de production de plants avec un taux de 10,5% et de longue durée (12 à 36 mois) pour le reboisement privé et le petit commerce avec un taux de 8,5 %. Chacun des quatre acteurs impliqués joue un rôle spécifique. Le Cadre Général de Gestion des Lignes de Crédit (CGGC) des Projets BAD identifie les institutions de micro-finances (IMF) et signe des contrats de convention cadre avec elles. Le crédit est rétrocédé aux IMF telle que la Coopérative pour la Promotion d'Epargne et de Crédit (CPEC) à un taux de 4,5 % afin d'assurer son fonctionnement. Cette dernière reçoit les dossiers de microprojet, les étudie afin de mettre l'argent à la disposition des bénéficiaires (pépiniéristes, planteurs privés et agro-forestiers). Le PBF-II quant à lui, accompagne les acteurs dans l'élaboration des dossiers de crédit et les oriente vers les IMF. Le crédit octroyé aux bénéficiaires dont les  $\frac{3}{4}$  proviennent des départements du Zou et des Collines, s'élève à 393 104 993 francs CFA.

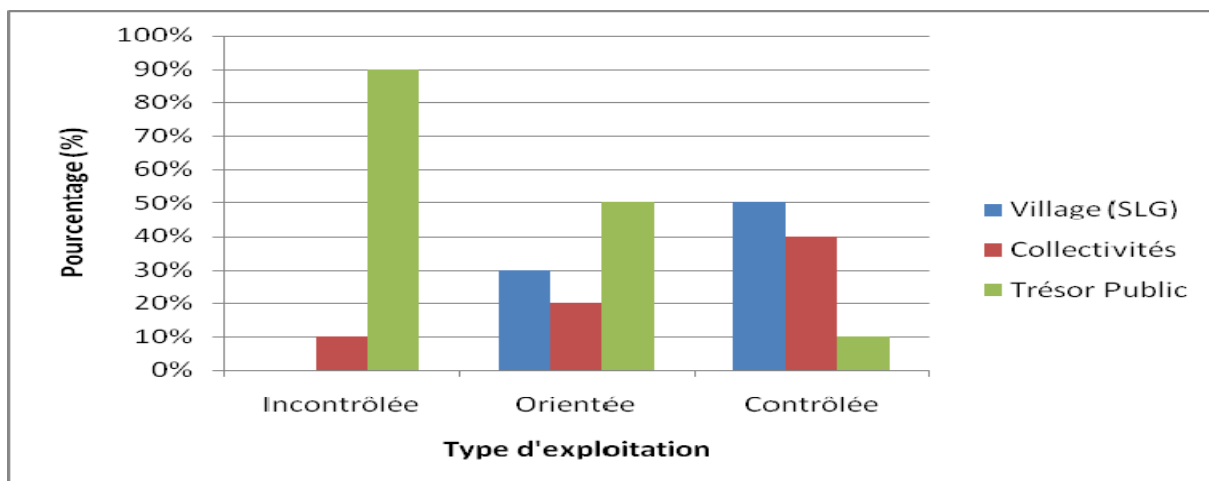
Quant à la production du miel, 90 apiculteurs ont été formés en technique de production améliorée sur un total de 180 personnes. Ils ont reçu 240 ruchers pour 33 sites apicoles. La plupart des ruches installées ne sont pas opérationnelles. Le taux de colonisation après 7 mois d'activités est de 13 % (PBF-II, 2010) alors qu'il devrait être à 90 % au terme d'un contrat 12

mois. Actuellement, la plupart des apiculteurs n'arrivent pas à suivre et à entretenir correctement les ruches installées. Ce qui compromet déjà la durabilité de ce résultat.

#### **4.2.2.2.7- Mise en place de groupements socioprofessionnels**

Le PBF-II a appuyé l'installation de 46 MRB des villages riverains des massifs forestiers de Fita-Agbado, Zouzoukan et Nonsina-Son, Pahou et Itchède-Toffo. Théoriquement, chaque village bénéficiaire d'un marché de bois, dispose d'une SLG/MRB dont les membres sont les représentants des élus locaux et des différentes catégories socioprofessionnelles du milieu. Ainsi, au niveau des forêts classées, chaque massif dispose d'un marché animé par une SLG avec des commissions spécialisées dont celle du groupement des femmes débardeuses.

Quant au niveau des forêts naturelles, chaque village riverain dispose d'un MRB pour la vente du bois énergie. Au total, 75 MRB sont créés dont 42 dans la zone d'étude avec des structures de cogestion appropriées. Les MRB sont régis par des arrêtés interministériels et les SLG disposent de documents statutaires qui sont aussi régis par la loi de 1901 relative au contrat d'association. Sur les 46 SLG d'animation des marchés de bois installées, 36 sont enregistrées par les services compétents, soit un taux de 78.26 %. Pour la taxation des produits vendus dans les marchés, des coupons émis par le Trésor Public, sont mis à la disposition des "marchés fonctionnels". Il existe trois types de coupons dont celui de la couleur bleue est délivrée aux commerçants par le gérant du marché en lieu et place de l'agent forestier du milieu. Les membres des SLG ont été installés en 2009 et ils ont suivi des formations sur diverses thématiques leur permettant de mieux fonctionner. Les revenus issus des taxes et redevances obtenus sont répartis entre le village, la commune et l'Etat conformément aux textes en vigueur. La figure 4 donne de précision sur les bases de répartition des taxes et redevances sur le bois énergie.



**Figure 4** : Base de répartition des taxes et redevances de vente et de transport du bois.

Il existe trois types d'exploitation (incontrôlée, orientée et contrôlée) et le taux de répartition est fonction du type d'exploitation et du type d'acteur (village, commune et Trésor Public). Les forêts appuyées par le PBF-II sont dotées de plan d'aménagement et l'exploitation du bois est contrôlée. Les taxes et les redevances sont réparties telles que l'indique la figure 5. Cinq types de coupon de couleurs différentes déterminant la provenance du bois énergie transporté ont été émis et mis à la disposition des usagers. Le coupon vert est pour le bois en provenance des plantations forestières, privées ou forêts privées, le coupon jaune pour le bois en provenance des MRB alimentés par des exploitations de type orienté, le coupon rouge pour le bois en provenance des MRB alimentés par des exploitations du type incontrôlé, le coupon bleu est pour les MRB alimentés par des exploitations de type contrôlé et le coupon blanc pour le bois en provenance des plantations domaniales sous aménagement tel que l'indique le tableau VIII.

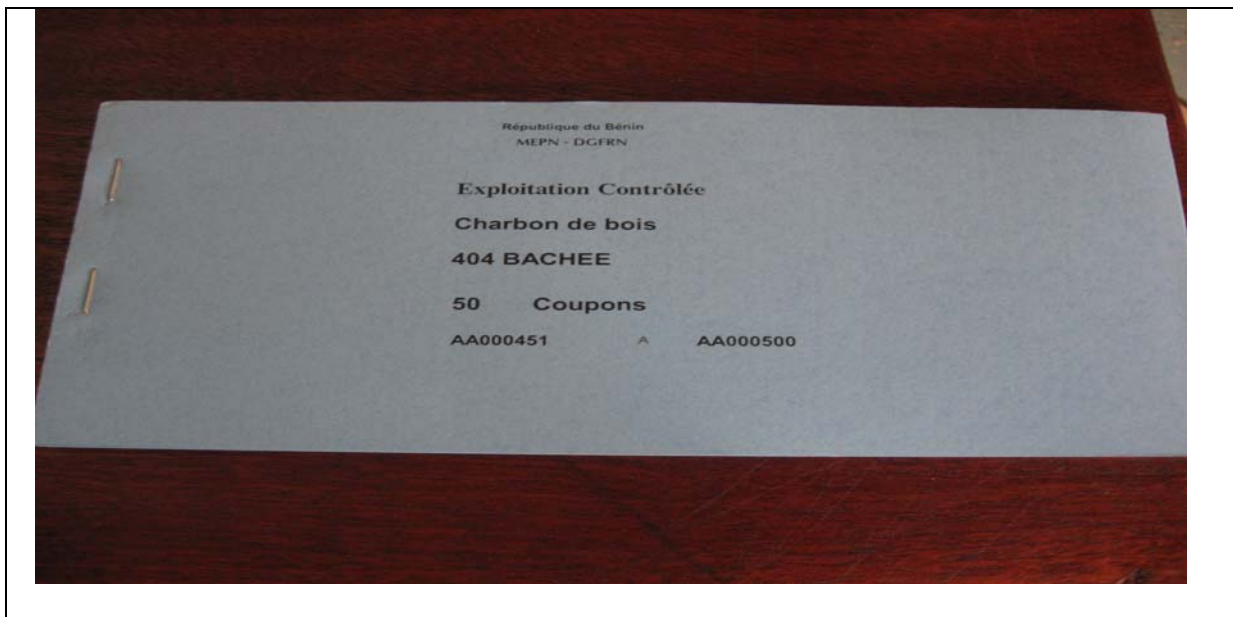
**Tableau VIII :** Types de coupon et bases de délivrance des taxes et redevances sur le charbon

Moyen de transport	Capacité du moyen de transport	Montant de la taxe et de la redevance par voyage (CFA)		
		Exploitation contrôlée (235 FCFA)	Exploitation orientée (270) F CFA)	Exploitation incontrôlée (315 FCFA)
404 Bâchée	30 sacs	7050	8100	9450
Camion 15 tonnes	220 sacs	51700	59400	69300
Titan	500 sacs	117500	135000	157500

**Source :** Loi n°2006-24 du 28/12/2006 portant Loi des finances pour la gestion 2007

Plusieurs types de coupons (bleu, blanc, vert, rouge) dont celui de la photo 3 sont délivrés sur les MRB des forêts sous aménagement.

**Photo 3 :** Exemple de coupon utilisé sur les MRB contrôlés



**Source :** Cliché Hounsounou, 2011

Le coupon de couleur bleu est délivré aux commerçants par le Gérant de la SLG/MRB. Celui de la couleur rouge est délivré aux usagers par les agents forestiers. Ici, la taxe perçue est plus élevée pour les produits issus des exploitations incontrôlées. En 2010, les taxes et redevances perçues sur les MRB de Zouzoukan et de Fita-Agbado s'élèvent à la somme de 25 148 599 francs CFA et leur répartition a permis aux acteurs (village, commune et Trésor Public) de disposer de ressources financières telles que le mentionne le tableau IX.

**Tableau IX : Répartition des taxes et redevances à Zouzoukan et à Fita-Agbado en 2010**

Massif forestier	Acteurs	Fonds de développement villageois (CFA)	Fonds de développement communal (CFA)	Fonds d'aménagement forestier participatif (CFA)	Fonds de contrôle forestier (CFA)	Caisse du Trésor Public (CFA)	Observations
Zouzoukan (Covè et Zagnanado)	Village	3 739 896					Versé dans le compte du village
	Commune		2 991 916				Versé dans le compte de la Mairie à la Recette Perception de la localité
	Trésor Public			4 487 876	747 379	498 652	Ces fonds sont déposés dans les différents comptes au Trésor Public
	Total 1	Douze millions quatre cent soixante cinq mille sept cent dix neuf (12 465 719) francs CFA					
Fita -Agbado (Dassa et Savalou)	Village	3 804 863					Versé dans le compte du village
	Commune		3 043 890				Versé dans le compte de la Mairie à la Recette Perception de la localité
	Trésor Public			4 565 831	760 983	507 313	Ces fonds sont déposés dans les différents comptes au Trésor Public
	Total 2	Douze millions six cent quatre vingt deux mille huit cent quatre vingt (12 682 880) francs					
Totaux (total 1 + total 2)		7 544 759	6 035 806	9 053 707	1 508 362	1 005 965	
Total des taxes et redevances perçues : Vingt cinq millions cent quarante huit mille cinq cent quatre vingt dix neuf mille (25 148 599) francs							

**Source :** Enquête de terrain, 2011

L'utilisation efficiente de ces ressources par les acteurs devrait assurer la gestion durable des forêts et le développement local. A Zouzoukan, une partie de la part revenue au village est en cours d'utilisation pour l'équipement en tables et en bancs des salles de classe des villages concernés. A Nonsina Son, il a été noté qu'il y a eu très de taxes et redevances perçues pour être réparties entre les acteurs concernés. De ce fait la réforme entreprise a très peu de chance d'aboutir car elle remet en cause plusieurs intérêts particuliers.

#### **4.3- Critères de qualification de l'objet à pérenniser**

En gestion de projet, le succès se traduit, entre autres, par le respect des critères de qualification qui sont autant des conditions à satisfaire pour justifier la démarche de pérennisation. Elle se résume comme suit :

- la pertinence de l'activité au regard des besoins des populations auxquelles elle est destinée et en comparaison aux moyens existants. Cette qualité rend compte de l'adéquation entre le produit proposé et les besoins prioritaires partiellement satisfaits ou non ;
- l'efficacité en termes d'effets directs attendus ou services rendus. Cette qualité concerne le bénéfice qu'en retirent les usagers au regard de la manière dont le besoin correspondant est désormais couvert par rapport aux avantages existants ;
- la viabilité se détermine par la capacité d'une structure ou d'une activité à s'intégrer durablement dans les circuits socioéconomiques du milieu et au regard du degré d'organisation de l'environnement. La pérennité ne se limite pas seulement à la viabilité financière. Elle va au-delà ;
- l'accessibilité est à la fois géographique, économique, sociale et culturelle pour les populations auxquelles, l'innovation ou l'activité est destinée ;
- la fonctionnalité doit se comprendre à la fois, en terme d'exigence technique, de capacité de production et des services rendus ;
- l'efficience est la recherche du meilleur rapport (ressources utilisées / résultats obtenus) ;
- l'acceptabilité sociale, environnementale et culturelle par la population est nécessaire. Cette qualité rend compte de l'accueil fait aux résultats obtenus par la population. Elle est aussi essentielle pour la survie et la pérennité des acquis. Elle doit être impérativement prise en compte sous peine de voir le rejet des résultats comme c'est le cas du système de halage ;

- la tolérabilité institutionnelle par les pouvoirs en place. IL s'agit de savoir si les résultats ou acquis sont compatibles avec les valeurs du milieu d'accueil ;
- la répliquabilité tant économique, technique, sociale, culturelle et politique est une qualité nécessairement requise avant toute généralisation d'une innovation. Cela signifie qu'il n'existe pas d'obstacle insurmontable à sa répliquabilité. C'est le cas du maraîchage à Ayiguinnou ;
- l'adaptabilité témoigne de sa capacité à subir un certain nombre de modifications sans perdre l'essentiel de sa signification, de ses finalités et de ses effets.

La partie suivante présente les acteurs en présence et les critères de qualification des innovations. Ici, l'accent a été mis sur l'analyse des facteurs liés à la pérennité des acquis.

## **CHAPITRE V- ANALYSE DES FACTEURS LIES A LA PERENNITE DES ACQUIS DES PROJETS ET DISCUSSIONS**

Les facteurs liés à la pérennité des acquis des deux projets concernent notamment les politiques du gouvernement et des partenaires financiers, les capacités organisationnelles et institutionnelles des projets, les activités ou les innovations des projets, la durabilité des institutions de pérennisation des acquis, les facteurs socioculturels et environnementaux, la stratégie d'intervention, la gestion du temps et le renforcement des capacités des acteurs.

### **5.1- Influence des politiques de l'Etat, de la BAD et de la FAO sur les acquis**

Chaque projet de développement subit l'influence tant positive que négative des acteurs exogènes à travers les résultats et par ricochet, sur la pérennité des acquis.

#### **5.1.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

Le projet modèle Bénin est un projet "top-down" qui n'a pas connu la participation des halieutes béninois lors de son élaboration. La plupart des expérimentations proposées s'adaptent très peu aux contextes socioculturels et économiques des pêcheurs. Or, toute innovation n'est acceptée par les bénéficiaires que si elle s'adapte aux réalités socioculturelles du milieu et que les politiques sont favorables à sa réalisation. En définitive, le caractère expérimental de la plupart des réalisations du projet n'a pas créé les conditions requises d'appropriation des résultats susceptibles d'être pérennisés dans le temps. Ce qui confirme l'idée selon laquelle, le PMB n'est pas un projet de développement (Satia et Hansen, 1994).

#### **5.1.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

Le projet a été influencé négativement par plusieurs décisions ou engagements. Pour le respect des conditionnalités d'entrée en vigueur du projet, il s'est écoulé en moyenne 12 mois entre la date d'approbation (21 décembre 2001) du projet et celle de mise en vigueur (31 décembre 2002). Le long délai mis pour l'acquisition des biens et des services constitue l'un

des problèmes majeurs du projet. Les formalités d'acquisition et de signature des contrats s'étendent souvent sur 12 à 24 mois. Le projet a connu trois fréquents changements de directeurs en 6 mois (mars à octobre 2008) et de trois responsables au suivi-évaluation en 20 mois (janvier 2007 à octobre 2008). La mise en place du personnel qui est un préalable au premier décaissement au profit du projet a connu assez de difficultés. Les procédures en la matière ont été très peu maîtrisées par "l'acteur exogène interne" et l'avis de non objection de "l'acteur exogène externe" a été aussi très tardif après 9 mois plus tard. Cela s'est surtout caractérisé par des confusions dans les prises de décision et de fréquents rejets des correspondances. Cette étape a eu assez d'influences négatives sur le démarrage à temps des activités et la pérennisation des acquis (PBF-II, 2011). Il en résulte que la manière d'apprécier et de traiter les dossiers par "l'acteur exogène externe" a entraîné de sérieux retards avec des cas de dysfonctionnement du système. Aussi, les tergiversations de l'administration dans les prises de décision n'ont fait qu'empirer la situation de gestion efficace et efficiente dudit projet dont les activités n'ont réellement démarré qu'en avril 2008 soit 4 ans plus tard.

En définitive, il y a eu plusieurs décisions et politiques tant de l'Etat béninois que du partenaire financier qui ont été très défavorables pour l'exécution diligente et correcte des actions du projet. Cette situation a été très préjudiciable pour l'appropriation des résultats par les bénéficiaires et pour la qualité de certaines prestations à cause du facteur "temps" qui presse. Ces décisions ont aussi agi négativement sur la mise en place des conditions idéales de pérennité (structure d'accompagnement des acteurs, disponibilité de moyens matériels, financiers et humains) des acquis sur le terrain.

## **5.2. Capacités organisationnelles et institutionnelles des projets**

### **5.2.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

Au démarrage, le projet avait des contraintes internes relatives à la disparité des points de vue des décideurs sur la signification et l'ampleur à donner au concept de développement intégré. La validité de l'approche intégrée des pêches s'est heurtée aux caractéristiques hétérogènes des communautés de pêcheurs avec des controverses et des doutes sur la stratégie d'intervention. Cette disparité des points de vue des cadres du projet a duré plus de deux ans de telle manière qu'elle a influencé certaines prises de position des pêcheurs dont les conséquences sont le découragement, la méfiance et la contradiction. Le manque de consensus entre le personnel du projet sur l'application du concept de développement intégré de la pêche artisanale (Satia et Hansen, 1994) a été un handicap pour l'exécution des microprojets sur le terrain. L'existence de deux tendances dans la conduite des activités : l'intégration verticale qui met uniquement l'accent sur la "pêche" et l'intégration horizontale qui souhaite la prise en compte aussi des autres activités du milieu (Turcotte, 1989) n'a pas permis aux gestionnaires de faire l'ancrage institutionnelle appropriée pour l'atteinte des objectifs fixés. Tous les experts étrangers du projet n'ont pas la même compréhension de l'identification et de l'organisation des activités du terrain. Dans ce contexte, les approches d'intervention sont laconiques par endroits. Le manque de document précis donnant des orientations sur la conduite du projet sur le terrain (Satia et Hansen, 1994) a été un sérieux handicap pour les travaux d'expérimentation. Cela a abouti à une navigation à vue de la stratégie d'actions.

En définitive, ce projet disposait du personnel qui a été mal exploité par manque de document de base pour agir avec efficacité et efficience. Sa capacité organisationnelle et institutionnelle n'a pas pu être à la hauteur des attentes. Cela est à l'origine des tergiversations dans les prises de décision, des contradictions dans l'application de l'approche de gestion intégrée et de

l'exécution des activités peu compatibles aux réalités des bénéficiaires. Les capacités organisationnelle, institutionnelle et technique du projet n'ont pas été favorables aux résultats susceptibles d'être pérennisés.

### **5.2.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

Le projet a été exécuté par une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui est une structure composée en majorité de 46 cadres et techniciens forestiers de diverses spécialités sans compter les collaborateurs extérieurs. Trois structures déconcentrées appelées "antennes" (Sud, Centre et Nord) animent le projet sur le terrain. Basé respectivement à Abomey-Calavi, Abomey et Parakou, chaque responsable d'Antenne dispose de collaborateurs internes et externes. Leurs missions consistent à coordonner les activités, à donner des appui-conseils aux communautés et à faire le suivi-évaluation des activités. Un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) fait l'office de Conseil d'Administration (CA) pour le projet. Il constitue un cadre de concertation entre le Ministère de tutelle et les autres acteurs impliqués dans l'orientation et l'exécution du projet. Le cadre institutionnel a été trop instable à cause des nominations répétitives des responsables (7 Ministres, 4 Directeurs Généraux des Forêts et 3 Directeurs du projet) au cours de la vie du PBF-II. Ces nominations ou changements de responsable conduisent souvent à des remises en cause et nécessitent souvent assez de temps pour une appropriation du contenu du projet avant la relance des activités. Au démarrage du projet, il a été noté l'absence de collégialité au sein de l'UGP. Cela a duré plusieurs années avec une insuffisance dans la maîtrise des procédures de la BAD (PBF-II, 2011). Le suivi - évaluation a connu des discontinuités dans son fonctionnement. La plupart des rapports d'audit accusent de retard et les entreprises contractantes sont souvent dans l'incapacité d'exécuter les travaux à bonne date. Les retards dans le traitement des avis de non objection ou des demandes de décaissement ont eu des impacts négatifs sur la performance du projet (Litse et Koukpaki, 2009). Il s'en suit qu'il y a eu assez de flottements dans la gestion du

projet et cette situation a duré d'avril 2004 à octobre 2008 avant de connaître une amélioration.

En définitive, le projet dispose des capacités organisationnelles et institutionnelles appropriées qui n'ont été judicieusement exploitées que de 2008 à 2010. Mais le principal problème qui se pose est l'appropriation des résultats clés par les bénéficiaires. La gestion de l'après-projet n'avait pas été une préoccupation majeure jusqu'à la fin du projet. Aussi, l'instabilité des agents intervenant dans le projet constitue un autre facteur peu favorable à la pérennisation des acquis. Il s'agit des mutations de tous les agents du projet avec leur consentement ou non. Aucun des anciens agents n'est maintenu à son poste pour faire approprier les résultats à ceux nouvellement affectés. Aucun moyen n'est envisagé pour appuyer les communautés dans leurs actions. Cette situation fait apparaître que les acteurs exogènes "internes" se préoccupent très peu du devenir des acquis de ce projet.

Une discontinuité dans l'accompagnement des acteurs est préjudiciable à la durabilité des acquis ; car les membres des SLG/MRB sont actuellement dans leur phase critique de démarrage. Ils sont comme des bébés qui apprennent à marcher. Ils ne disposent pas l'expérience requise susceptible de les aider à supporter les résistances et les obstacles du changement. Lors des investigations sur le terrain, il a été noté des tentatives de remise en cause des acquis liés au fonctionnement des MRB et à l'exploitation durable des forêts.

### **5.3. Innovations et populations bénéficiaires**

Les innovations et le comportement des bénéficiaires conditionnent la durabilité des acquis. Entre autres, ces innovations sont, le forage de puits, l'aménagement des pistes, le maraîchage, le gîte des pêcheurs, la promotion du four Chorkor, du transport fluvial et de l'apiculture, les marchés ruraux de bois, l'alphabétisation des acteurs.

### 5.3.1- Cas du Projet Modèle Bénin

#### 5.3.1.1- Forage de puits

Sur les 23 puits réalisés, 12 sont encore fonctionnels et utilisables par les bénéficiaires. L'état des puits de 1986 à 2010 est indiqué dans le tableau X.

**Tableau X** : Situation des puits par village de 1986 à 2010

Villages	Puits existants	Besoins exprimés	Puits forés en 1986	(%) de réalisation	Puits utilisés en 1996	Puits utilisés en 2010	Taux (%)
Hio	0	12	6	75	4	4	66,6
Adounko	0	8	4	50	3	3	75
Avlékété	0	3	5	100	3	2	40
Ayiguinnou	2	8	4	80	3	2	50
Zogbédji	1	7	4	80	2	1	25
Total	3	38	23	82, 2	15	12	52,2

**Source** : Enquête de terrain, 2010 et 2011

Il se dégage que plus de la moitié des puits forés en 1986 sont encore fonctionnels en 2010.

Ce temps dépasse même les délais d'amortissement des infrastructures similaires qui sont souvent de 5 ans. Cette remarque confirme l'idée selon laquelle, la prise en charge des résultats par les bénéficiaires les rend plus durables tant qu'ils continuent de donner l'entière satisfaction. De même, si la population n'a pas encore trouvé une solution plus améliorée, elle continue de l'utiliser. Ce sont, entre autres, ces facteurs qui expliquent la durabilité de cet acquis tel que le montrent les photos 4 et 5.

**Photos 4 et 5** : Etat des puits à Hio et Adounko en 2010



**Source** : Cliché Hounsounou, 2010

### **5.3.1.2- Aménagement des pistes de désenclavement**

Vingt ans après l'aménagement des pistes Avlékété-kpota-Pahou et Adounko-Cococodji, leur état de praticabilité est encore très correct. Cette infrastructure est viable et sa pertinence est encore d'actualité. Elle continue de satisfaire les besoins des usagers et son entretien régulier traduit son appropriation par ces derniers comme l'indiquent les photos 6 et 7.

**Photos 6 et 7** : Etat actuel de la piste Adounko-Cococodji en 2010



**Source : Cliché Hounsounou, 2010**

L'entretien continu des pistes est une manifestation de l'adhésion et de la participation effective des communautés à leur mise en œuvre. Lors de l'aménagement de la piste Avlékété-Pahou, la contribution des hommes en main - d'œuvre non qualifiée représente 14 % du coût total. Celle des femmes est l'apport en eau, en vivres et parfois en argent (Atti-Mama, 1989). Ce que confirme la sociologie élémentaire qui enseigne que les peuples n'acceptent les innovations que si elles prennent une place dans leurs pratiques de vie au titre du mieux-être qu'elles apportent. C'est un microprojet qui s'intègre effectivement dans les réalités socioéconomiques et culturelles du milieu. Ces populations avaient aussi l'habitude de s'organiser et d'entretenir des voies d'accès de leurs localités. Mais, la structure du sol sableux est telle qu'il faut y apporter de la terre jaune pour assurer la praticabilité desdites pistes. L'aménagement de ces pistes est un facteur de stimulation des actions du développement local dont les multiples dimensions s'influencent mutuellement sans faire abstraction des considérations culturelles. Un peuple ne s'engage dans un processus de développement que, si celui-ci correspond à ses besoins les plus importants où il doit pouvoir

trouver les moyens et les motivations dans ses propres racines culturelles (FOPASE, 2006). L'organisation sociale mise en place est un cadre favorable à l'entretien régulier des pistes et à l'adhésion des populations. En fait, il existe des valeurs socioculturelles très favorables à la durabilité de cet acquis.

### **5.3.1.3- Développement du maraîchage**

Contrairement à l'échec noté dans le maraîchage à Avlékété (Ouidah), cette activité a connu un essor formidable à Ayiguinnou et à Zogbédji (Grand-Popo). Sa répliquabilité est telle que plusieurs maraîchers du milieu ont adopté rapidement l'innovation par suite de contact et de diffusion. Selon certains enquêtés du milieu, cette situation est due à une maîtrise et à une appropriation des différentes étapes de production des légumes par les bénéficiaires. Ils avaient aussi une longue tradition du maraîchage. Cette pratique très ancrée dans les habitudes a été renforcée par des appuis - conseils soutenus et permanents de l'ONG I. D. PECHE.

Au départ, cette activité a mobilisé 8 personnes dont 5 femmes. Elle est devenue par la suite, la source de revenu de plus de 51 personnes dont 32 femmes en deux ans (Déhy, 1995). La viabilité financière, la pertinence et le contexte socioéconomique de l'activité ont conditionné sa durabilité. Ce contexte socioéconomique se traduit par le fait que le déclin de la pêche dans le milieu imposait aux populations, la nécessité d'une activité alternative génératrice de revenu. Ce que représente le maraîchage dont les conditions écologiques du milieu s'y prêtent avec la possibilité d'écoulement facile des légumes. Ainsi, les meilleurs résultats d'un projet sur le long terme sont assurés par ceux qui apporteront des valeurs ajoutées, du sens et de la responsabilité aux populations présentes et futures. La pérennité des acquis repose sur le dynamisme des bénéficiaires qui sont les vrais artisans dans l'exécution des projets et en ont approprié les résultats (Heckel 1978) cité par (Houndékon, 1985). La diffusion du maraîchage répond à l'idée selon laquelle, la plupart des innovations sociales, techniques mythologiques

se propagent par contacts et influences, migrations et emprunts (Dortier, 2009). La durabilité de cette innovation s'explique par sa viabilité, son accessibilité géographique et sociale, son efficacité en matière d'effets directs attendus, sa répliquabilité et son acceptabilité sociale. Les photos 8 et 9 présentent 2 sites production (plants et légumes).

**Photos 8 et 9** : Sites de pépinière à Pahou et de maraîchage à Ayiguinnou



**Source : Cliché Hounsounou, 2010**

Cependant certains acquis sont passagers sur le terrain et la situation est la suivante :

#### **5.3.1.4-Construction des gîtes de pêcheurs**

Les gîtes de pêcheurs sont construits dans le but de servir aux travaux d'entretien des engins de pêche, de réunion et de formation. Mais après l'affectation des agents de pêche de leur poste de travail, les bâtiments ont été abandonnés. Quelques mois plus tard, ces bâtiments se retrouvent dans un état de délabrement total où par endroits, les murs sont lézardés et démolis. A Hio, l'abandon du bâtiment s'explique par la baisse des activités de pêche, le choix contesté du site par les populations agro-pêcheurs et le "développement d'un esprit d'attentisme" au sein de la communauté. En effet, de 1958 à 1990, sur 20 projets financés, 17 ont été subventionnés. (Atti – Mama, 1992). Ce mode de financement des pêches a développé au sein des populations, l'esprit de gratuité et de don. Toute activité initiée par un agent ou un projet est considérée comme un don de l'Etat. Ce comportement se traduit par le manque d'entretien des gîtes et d'intérêt pour la chose publique si elle n'est pas personnellement appropriable. Le

manque de responsabilisation des bénéficiaires pour la sauvegarde et l'entretien du gîte constitue aussi une des raisons de cette situation.

### **5.3.1.5-Système de halage et de mise à sec de pirogue**

Le projet a proposé une série d'essais et de démonstration du système de halage et de mise en sec de pirogue pour faciliter les actions de sorties en mer et de retours des pêches. Le souci est de réduire les cas de chavirement des pirogues, les efforts de mise à sec et la main - d'œuvre utilisée. Les essais ont porté respectivement sur l'utilisation d'un tire-fort de 5 tonnes pour le hissage, d'un plan quadruple confectionné par 2 poulies doubles jumelées susceptibles d'être manipulées par 15 personnes et l'introduction d'un charriot confectionné avec 2 ballons "poly formés" gonflables et montés sur des tubes d'acier reliés par un morceau de chaînes. Dans la pratique, aucun des essais n'a été concluant pour susciter l'adhésion des propriétaires d'équipement de pêche (Zannou et *al.* 1990). Cela s'explique d'une part, par le coût d'acquisition élevé de l'équipement et d'autre part, par la suppression massive de la main d'œuvre locale qui passe d'une moyenne de 60 personnes à 15. Avec cette technologie, la main-d'œuvre locale se retrouve ainsi au "chômage". En effet, il faut environ une centaine de personnes pour mettre à sec une embarcation avec les implications que cela induit sur la production et la rémunération en nature des intéressés. Selon les enquêtés, certains acteurs sociaux du milieu ont manifesté leur mécontentement lors des essais parce qu'ils ont été privés de leurs revenus journaliers en argent ou en "godaille". La pratique est qu'à la fin de chaque pêche surtout celle de la senne de plage, chaque participant actif prenne de l'argent et/ou du poisson ou du "Dadonou"<sup>9</sup>. Cela permet aussi au propriétaire du filet d'être béni par ses pairs dans un souci de pêches plus fructueuses. En somme, cette innovation n'est pas

---

<sup>9</sup> Dadonou : c'est l'appellation donnée au poisson autoconsommé que les propriétaires de filet distribuent à chaque membre de la communauté ayant participé à la pêche

adaptée au contexte socio-anthropologique et économique du milieu. Sa répicabilité conduira à la suppression de la main-d'œuvre locale avec les conséquences sociales qui en découlent.

### 5.3.1.6- Essai de fumage avec le four Chorkor

Après des périodes d'essais avec le four Chorkor, 51 femmes ont bénéficié de la construction de foyers témoins pour l'utilisation et la diffusion de la nouvelle technologie dont le point, après 3 années de vulgarisation est fait dans le tableau XI.

**Tableau XI** : Point sur l'essai avec le four Chorkor de 1989 à 1991

Villages	Site d'essai	Four Témoin	Effectif formé	Four diffusé en 1989	Four utilisé en 1991	Taux (%) d'adoption
Hio	1	5	29	15	4	26,6
Adounko	1	3	19	9	1	11,1
Avlékété	1	4	31	11	2	18,1
Ayiguinnou	1	4	39	9	2	22,2
Zogbédji	1	2	21	7	1	14,2
Total	5	18	139	51	10	19,6

**Source** : Enquête de terrain, 2011

De 1989 à 1991, il a été noté un faible taux (19,6 %) d'adoption du four Chorkor. Ce qui confirme l'idée selon laquelle les résultats des essais sont peu significatifs pour motiver leur vulgarisation auprès des mareyeuses (Zannou *et al.* 1990). A cela, s'ajoute le coût élevé de la construction d'un four dont le montant avait varié entre 11 050 à 16 235 francs (Turcotte, 1989). Or, le faible revenu de certaines mareyeuses du milieu ne leur permet d'acquérir ce type de four surtout que les pêches ne sont plus fructueuses comme avant. En effet, près de 4 béninois sur 10 vivent aujourd'hui en dessous du seuil de la pauvreté. En 2002, le taux est de 29 % avec une incidence de 39 % en milieu rural et de 35 % en ville (INSAE, 2002) cité par (FAO, 2005). Ce faible revenu est la conséquence de la baisse progressive de la production halieutique au niveau des pêcheries et de la quantité de poisson traité et fumé par les mareyeuses : 2 bassines de 40 kg par semaine par rapport à 8 bassines, il y a 15 ans (Turcotte, 1989). Il en résulte que ce type de four est économiquement inaccessible aux mareyeuses et cela explique l'adhésion mitigée de ces usagers. Cette situation n'est pas favorable à la

pérennité des acquis. Cela confirme l'idée selon laquelle, le succès et la durabilité d'une activité proviennent essentiellement de l'adhésion des populations et à l'accroissement substantiel de leurs revenus (PBF-II, 2001).

#### **5.3.1.7- Barque de transport lagunaire**

Au départ, les recettes obtenues à partir de l'exploitation des barques permettaient de rémunérer le piroguier, de constituer des réserves pour le renouvellement de la barque et de participer aux tâches de développement local. Mais par la suite, ces recettes ont diminué pour devenir presque nulle à cause de la mauvaise gestion des acteurs sociaux. Cette situation a été à l'origine des conflits entre des familles et le chef de village tant à Hio qu'à Avlékété. Il a été aussi noté des cas de résistance de certains propriétaires privés de barque et de rivalité entre les piroguiers à cause de la concurrence déloyale que l'utilisation d'une barque communautaire entraîne dans le milieu.

#### **5.3.1.8- Pêche à la ligne**

Après la formation des agro-pêcheurs sur les techniques de pêche à la ligne, certains bénéficiaires ont émigré au Congo et au Gabon (Akpachossou, 1997) et ceux qui sont restés au pays n'ont pas pu poursuivre véritablement l'activité à cause d'une part, des difficultés liées à l'acquisition du matériel et à la conservation du poisson frais dans les campements et d'autre part, au risque lié à la pêche en haute mer. En effet, par tradition, la plupart des pêcheurs béninois ne sont pas habitués à la pêche à la ligne qui est une technique nécessitant des marées de plusieurs jours. A cause de la mauvaise gestion des recettes de certains pêcheurs leaders d'équipage de pêche, les agro-pêcheurs d'Adouanko-village ont refusé de poursuivre cette activité en mer. Ces derniers subissaient des pressions provenant de leurs parents qui estiment qu'ils sont de connivence avec les pêcheurs d'Akpandji pour détourner les recettes communautaires à leur profit. Il existe un problème de leadership, de gestion peu

transparente, du manque de confiance en soi, de réticence, de lutte d'intérêt entre les acteurs et des risques liés à des séjours en mer. L'ensemble de ces facteurs n'a pas permis aux agro-pêcheurs de s'approprier l'innovation afin d'en pérenniser les acquis.

En somme, certains microprojets du PMB n'ont pas pu être pérennisés à cause de leur caractère expérimental, non viable et non accessible économiquement et géographiquement. La plupart de ces innovations ne s'adaptent pas aux réalités socioéconomiques, anthropologiques et culturelles du milieu. Par contre, les microprojets de forage de puits, d'aménagement de pistes et le maraîchage à Grand-Popo constituent des innovations très acceptées par les bénéficiaires à cause de leur pertinence, de leur viabilité dans les circuits socioéconomiques et de leur accessibilité géographique, économique et sociale.

### **5.3.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

Les innovations concernent entre autres, la production du miel, l'alphabétisation des acteurs, les plans d'aménagement participatifs des forêts, la mise en place des crédits et des MRB.

#### **5.3.2.1- Production du miel**

Dans la pratique, les apiculteurs n'arrivent pas à appliquer les enseignements reçus. Ils sont méfiants et hésitent à s'approcher des ruches installées de peur d'être piqués par les abeilles. Cela traduit l'insuffisance des séances pratiques lors des formations. Tous les équipements ne sont pas installés selon les règles de l'art. Les agents d'encadrement ne s'y connaissent pas et ils n'arrivent pas à faire le suivi-appui conseil approprié parce qu'ils n'avaient pas participé aux formations. Cette situation a mis en péril, l'esprit de promotion de l'apiculture pour une amélioration des revenus des bénéficiaires. C'est ainsi que la durabilité de cette activité est compromise dans la plupart des localités concernées ; car la pérennité des résultats implique l'accompagnement des apiculteurs à travers des travaux pratiques répétés et quotidiens sur de

longues périodes. Malgré la pertinence et la viabilité de cette activité, elle n'est pas socialement et culturellement accessible aux bénéficiaires.

### **5.3.2.2- Plan d'aménagement et de gestion simplifiée (PAGS) des forêts**

Après l'élaboration des plans d'aménagement, l'étape suivante est celle de la signature de la convention cadre de mise en œuvre du PAGS de chaque forêt avec les populations et les maires. Malheureusement, cet objectif n'a pas été atteint avant la clôture du projet et cela a entraîné un relâchement du processus d'encadrement des communautés par l'administration forestière. Ce qui risque de remettre en cause la durabilité des acquis. Actuellement, des coupes frauduleuses et anarchiques du bois sont observées sur le terrain. Les cas de dysfonctionnement liés à la gestion durable des forêts sont réguliers. A Gobada par exemple, l'agent forestier en poste a été menacé par un délinquant sous prétexte que le projet a déjà pris fin et qu'il n'a plus le droit de venir contrôler les opérations d'exploitation et de commercialisation illicites du bois provenant de la forêt. Dans d'autres villages tels que Daho, Gossoé, Darnon, les relations entre les forestiers, les élus locaux et les populations qui, hier étaient très fraternelles, sont actuellement tendues. Certains membres des SLG/MRB se considèrent déjà comme des "agents forestiers" et agissent comme tel non pas pour assurer la sauvegarde des ressources forestières mais pour faire des détournements à leur profit. Ce que confirme le message de l'annexe 5 où un membre de la SLG/MRB demande des faveurs à un forestier pour laisser passer des véhicules pour lesquels, il a déjà pris les taxes et redevances sans la délivrance du type de coupon approprié.

Aussi, les rivalités entre les politiciens de différents bords créent des confusions et remet en cause les prescriptions du PGAS et la durabilité des forêts. Or, le principe fondamental de l'aménagement participatif des forêts se fonde sur sa durabilité. Elle se réalise à travers le réinvestissement régulier d'une partie des revenus tirés des exploitations, la satisfaction des

besoins socioéconomiques des riverains, la signature des conventions cadre de mise en œuvre du plan d'aménagement, le respect des clauses du contrat de gestion. Ce contrat lie l'administration garante du patrimoine national et les communautés locales riveraines (Bidou, 2002) cité par (Djogbénu, 2010).

Dans un contexte de pauvreté comme celui du secteur forestier béninois, ce sont les bénéfices tirés par les populations locales qui déterminent le succès ou l'échec des projets participatifs. Ces bénéfices constituent un facteur déterminant pour l'acceptabilité sociale des PAGS aux yeux des populations riveraines concernées. A l'étape actuelle, les bénéfices liés à l'exécution du PAGS ne sont pas encore visibles. Les expériences dans le projet de plantations de bois de feu dans le Sud-Bénin ont montré que les succès rencontrés dans l'atteinte des objectifs proviennent essentiellement de l'adhésion des populations aux programmes de développement retenus, à l'accroissement substantiel des revenus, à la fixation de la propriété foncière par la délimitation physique des concessions et à un renouvellement perpétuel des ressources (PBF-II, 2001). Au niveau de ces forêts communautaires, aucun des facteurs sus-indiqués n'est encore perceptible à cause d'une part, du non démarrage des travaux de mise en œuvre des PAGS et d'autre part, de l'effectivité du respect de la clé de répartition des taxes et redevances. Car l'exploitation est contrôlée dans le cadre des PAGS. Cela permet aux villages et aux collectivités locales concernées, de recevoir les 90 % des taxes et redevances issues des ventes de bois énergie. Selon l'administration des forêts, le principe qui sous-tend cette clé de répartition est l'encouragement à l'effort de protection et d'application des PAGS en vue d'assurer la gestion durable des forêts et le développement local. Plus les collectivités locales et leurs communautés assurent un prélèvement rationnel de leurs ressources, moins l'Etat investira pour leur sauvegarde et plus elles en tireront des profits substantiels. La pérennisation des boisements grâce à la mise en

œuvre des PAGS permettront de supprimer les risques de perte de productivité liés au vieillissement des peuplements.

### **5.3.2.3- Mise en place de crédit auprès des producteurs**

Au terme de ce processus d'octroi de crédit, il a été noté que la stratégie utilisée comporte assez d'insuffisances. En effet, le volet reboisement a consommé en une seule campagne plus des 2/3 du montant soit 393 104 993 sur les 589 657 490 FCFA de crédit à accorder. Cette situation a même bloqué les autres volets du crédit à cause du taux élevé d'impayés. Actuellement, le taux de recouvrement est 39 % après trois ans d'exercice. Dans la pratique, aucune disposition n'existe pour contraindre le planteur créancier à rembourser ses dus contrairement au cas des pépiniéristes dont le paiement est automatique après la vente des plants produits. Le volet crédit a suscité assez d'engouements auprès des acteurs sociaux après des séances de sensibilisation. Mais des centaines de postulants ont été déçus pour n'avoir pas été satisfaits. Les 2/3 des bénéficiaires sont majoritairement du département du Zou alors que ce crédit est destiné aux acteurs de toutes les zones d'intervention du projet. A Massi par exemple, 37 planteurs ont bénéficié de crédit sur 65 demandeurs en 2007. En 2008, une deuxième vague de 124 planteurs de cette même localité a postulé en vain. Dans l'Antenne Nord, aucun planteur n'a pu bénéficier dudit crédit parce qu'ils ne se sont pas manifestés pendant la première campagne. Selon certains planteurs, il a manqué un suivi appui-conseil de telle manière que de mauvais investissements ont été notés sur le terrain. Actuellement, la déception est telle que certains acteurs s'engagent déjà pour vendre leurs terres boisées. Ce qui met déjà en cause la durabilité des acquis liés à la promotion des boisements privés.

#### 5.3.2.4- Marchés ruraux de bois

La mise en place des marchés ruraux de bois cristallisent des enjeux à la fois sociaux, économiques et environnementaux. La délivrance des taxes aux commerçants et aux transporteurs de bois par les gérants crée par endroits des tensions et des frustrations au niveau de certains agents forestiers qui sont réticents à accompagner le processus. L'influence des politiciens et de certains leaders est telle qu'il existe des rivalités, des coups bas entre les membres et les structures. C'est le cas de la SLG/MRB de Daho (Dassa-Zoumè) et de Zadowin (Savalou) où les rivalités entre les politiciens paralysent le fonctionnement des marchés (Gboyou, 2010). Peu de MRB sont véritablement fonctionnels étant donné que leur fonctionnement ne repose ni sur l'attribution de quotas, ni sur la mise en œuvre des plans d'aménagement. Le prélèvement du bois ne suit actuellement aucune règle de bonne gestion. Sur les MRB, il a été noté un manque de professionnalisme tel que le mentionne l'organisation des marchés à Gbégorou (Bénin) par les photos 10 et 11 et à Torodi (Niger) par la photo 12.

Photos 10, 11 et 12 : Marchés ruraux de bois au Bénin et au Niger



Source : Cliché Hounsounou, 2010 et 2011

Au Bénin, la gestion des trois types de coupon sur les MRB n'est pas encore bien maîtrisée par les acteurs. Dans la pratique, les coupons bleus sont utilisés à la place des coupons rouges qui doivent être délivrés aux exploitations de type incontrôlé. Les coupons verts ne sont pas aussi délivrés selon les textes en vigueur. Certains forestiers constituent de véritables handicaps pour le développement des MRB parce qu'ils ne sont pas prêts pour délivrer les

coupons rouges (PBF-II, 2011) afin d'obliger les commerçants à s'approvisionner sur les marchés organisés. Les cas de rupture généralisée des coupons s'observent sur le terrain parce que le trésor public ne s'est pas encore approprié sa mission d'émission des coupons et adopte toujours un comportement attentiste vis-à-vis de la DGFRN. Ce qui a facilité à un moment donné, des tentatives d'émission de faux coupons parallèles par certains agents forestiers.

La mise en place du MRB suscite à la fois des défis à relever, des craintes, des doutes et du scepticisme des acteurs parce qu'ils ignorent son impact. Les conflits liés aux problèmes de leadership, aux luttes d'intérêt personnel, d'appartenance politique, de gestion peu transparente des taxes perçues s'observent sur plusieurs marchés notamment à Govi, Gbégourou, Sontou, Gossoé, etc. A Daho par exemple, la perte de pouvoir et/ou d'autorité, qu'elle soit effective ou supposée, a soulevé de forte résistance de la part des élus locaux. A Nonsina -son, la vente d'une partie de la forêt par les propriétaires terriens constitue de sérieux handicap pour la mise en œuvre du PAGS. A Gobada, les coupes frauduleuses et illicites de bois s'observent tous les jours depuis la fin du projet et l'exploitation incontrôlée est encore largement enregistrée. Les autorités communales jouent très peu leurs rôles d'appui-conseil et de contrôle du fonctionnement des marchés. C'est maintenant que certains maires commencent par percevoir le bien-fondé des MRB alors que le projet est déjà terminé. En somme, la réussite de la cogestion des forêts à travers les marchés et leurs structures de gestion prend souvent assez de temps. Le Niger qui est l'un des pays le plus avancé dans ce domaine n'a pas encore bien maîtrisé toutes les ficelles de succès après 30 ans de pratique (PBF-II, 2011). Au Bénin où les MRB viennent de naître, les cas de dysfonctionnements notés ça et là montrent que l'avenir des PAGS et des MRB risque d'être compromis. Actuellement, aucun dispositif technico-économique n'est mis en place pour prendre la relève du PBF-II en vue d'accompagner les acteurs sur le terrain. Or, la réforme est à son début et la plupart des

acteurs sociaux ont très peu approprié les outils de gestion avec un changement de mentalité. Tous les techniciens ne sont pas aussi unanimes pour poursuivre l'œuvre entreprise. Il a été noté des cas de réticence et de résistance tant au niveau des populations, des élus locaux que de certains agents forestiers.

#### **5.4. Durabilité des institutions de pérennisation des acquis**

Ces institutions sont les comités villageois de développement (CVD), les Unités de Développement des Pêches (UDP) et les structures locales de gestion des marchés ruraux de bois (SLG/MRB) et les Antennes.

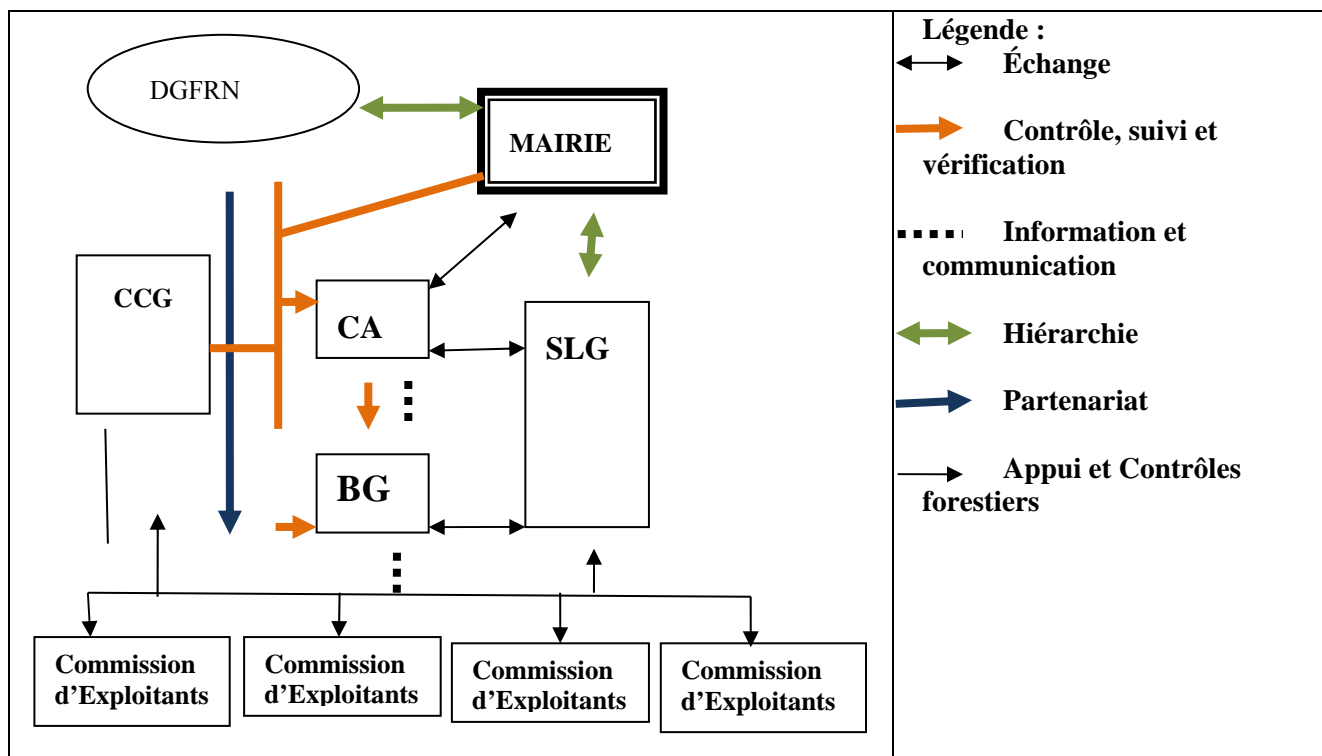
##### **5.4.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

Les CVD installés dans les villages constituent un creuset de retrouvaille des acteurs pour des prises de décisions appropriées. L'UDP créée à Hio et à Ayiguinnou a pour missions d'assurer l'encadrement des pêcheurs et le renforcement du processus de production halieutique. Elle agit en tant que coordinatrice et agent catalyseur pour satisfaire les besoins vitaux de la communauté. Les membres des CVD se réunissent pour décider dans quelle mesure leur participation aux actions doivent être assurée surtout qu'ils ne disposent d'aucun moyen pour fonctionner et par ricochet pour pérenniser les acquis. En dehors des actions communautaires qui nécessitent la contribution du village, les membres des structures démotivés, s'intéressaient très peu aux activités d'expérimentation parce que le travail est fait à titre de bénévolat. Ce qui n'arrange pas souvent les membres qui se rendent compte qu'ils perdent souvent des journées de travail au profit de la gestion des biens communautaires pour lesquels ils sont responsabilisés. La forme de résistance adoptée à cet effet, est celle qui se manifeste par une inertie exprimée par le "non-dit" où la procrastination des "résistants" est leur arme principale. Les UDP ne disposant plus de ressources pour leur fonctionnement. Elles n'arrivent plus à accompagner les acteurs dans leurs missions.

En définitive, la durabilité des acquis repose davantage sur le dynamisme qui vient des personnes et non des groupes plus larges et plus complexes dans lesquels elles sont insérées. La construction sociale tout entière reçoit inlassablement son impulsion des hommes et non des structures '' (Bastide, 1981) cité par (Houndékon, 1985). Les CVD et les UDP créés pour accompagner la pérennisation des acquis n'ont pas pu durer au terme du projet à cause des cas de résistances, de manque de moyens, d'accompagnement des acteurs. Ces structures ont été confrontées à des obstacles (matériels, organisationnels ou financiers) et à des affectations des agents chargés de les animer. Ces facteurs ont bloqué leur viabilité, leur efficacité et par ricochet leur durabilité.

#### 5.4.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II

Un MRB est animé et géré par une structure locale de gestion (SLG) autorisée et installée par le maire de son ressort territorial avec l'appui technique de la DGFRN. Le schéma I présente les types de relations entre les acteurs d'un marché rural de bois.



**Schéma I :** Types de relation entre les acteurs d'un marché rural de bois

Une SLG comporte un conseil d'administration (CA), un bureau de gestion (BG), un comité de contrôle et de gestion (CCG) et des commissions spécialisées de production (CSP). Dans la pratique, cet organigramme comporte des lacunes ; car sur le terrain, la relation entre les acteurs n'est pas toujours ce qui est indiqué. Aucune commission d'exploitation n'existe encore. La hiérarchie entre la SLG et la mairie est théorique puis qu'aucun maire ne mène d'action concrète en direction des SLG pour les dynamiser. Les CCG n'existent que de nom. Ils exercent très peu d'action sur les SLG. Le BG se rapporte seulement au Gérant. La gestion de la SLG se fait presque uniquement par le président du CA qui joue pratiquement tous les rôles alors que l'effectif du CA est de 9 personnes pour 7 postes. L'information circule très peu et les relations entre les organes sont moins perceptibles. La plupart des membres ne connaissent pas leurs rôles et les limites de leur responsabilité. Sur le plan institutionnel, la création des MRB dans la zone d'étude est théoriquement soutenue par plusieurs actes administratifs :

- deux arrêtés portant le classement des forêts de Pahou et d'Ichèdè-Toffo ;
- trois arrêtés interministériels datant de 2009. Ils concernent respectivement l'agrément et les modalités d'organisation et de fonctionnement des MRB ; les types, modèles et modalités de délivrance et de contrôle des coupons de transport du bois en République du Bénin et les modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin ;
- six arrêtés communaux portant l'accord des détenteurs des droits fonciers sur les massifs forestiers de Zouzoukan, Fita-Agbado et Nonsina-Son ;
- 46 arrêtés communaux portant création du MRB dans les villages riverains des forêts de Zouzoukan, de Fita-Agbado, de Nonsina-Son, de Pahou et d'Ichèdè-Toffo.

Sur le plan de la gestion, un manuel de procédures administratives, financières, commerciales et de contrôle a été élaboré et les acteurs ont été formés sur son contenu. Il se dégage ainsi que la création des MRB a bénéficié du soutien des autorités politico-administratives à tous les niveaux avec la mise en place des textes appropriés. Le problème qui se pose est l'application effective desdits documents juridiques pour assurer le fonctionnement des marchés au regard des réalités socio-anthropologiques du milieu.

Créées 2009, ces SLG/MRB ont commencé véritablement à s'appliquer en 2010 avec beaucoup de craintes et de méfiances. Dans l'ensemble, elles ne sont pas encore opérationnelles car elles ont encore beaucoup à apprendre alors que le projet est arrivé à son terme. Leurs besoins en accompagnement (vie associative, gestion, apprentissage, appropriation de leurs rôles) sont inestimables et indispensables si on se réfère aux prescriptions de la stratégie nationale de mise en place des MRB. Les besoins en accompagnement sont nécessaires, faute de quoi ce ne sera que de la peine perdue (PBF-II, 2011) puis que les cas de dysfonctionnement ont été notés dans la mise en place, l'animation et le fonctionnement desdites structures. Le choix de certains membres est fantaisiste (cas de Daho) avec une influence très notable des politiciens locaux. Les profils de la plupart des membres élus ne cadrent pas avec les exigences en ressources humaines des postes qui leurs sont attribués. Ce qui rend très difficile l'application des actes régissant l'existence et le fonctionnement desdites structures. Toutes les catégories d'acteurs (collectivité locale, populations) ne sont pas conscientes des enjeux et ne jouent pas leurs rôles. Les anciennes habitudes des membres des coopératives agricoles, des groupements villageois de production de coton sont ancrées dans les mœurs et transparaissent dans l'art de faire fonctionner les SLG/MRB. Après un an d'existence, les 90 % des membres ne connaissent ni leur organe d'appartenance dans leurs structures, ni leur poste et leurs rôles dans la SGL. Les 98 % des membres des SLG/MRB ne maîtrisent pas leurs attributions réelles dans les bureaux malgré

les formations organisées à leur intention. Certains s'accaparent de plusieurs fonctions sans être en mesure de les exécuter, d'autres sont dépourvus de fonction et participent rarement aux réunions de prise de décisions et aux activités. Toutes les structures installées disposent des règles de base pour leur fonctionnement mais ces règles ne sont pas souvent maîtrisées par les acteurs clés (DGFRN, 2009). Les documents de référence ne sont pas souvent consultés ou parfois consultés mais non compris à cause du niveau intellectuel des intéressés. Les fonds d'aménagement des forêts et les recettes issues des taxes et redevances de bois énergie sont parfois détournés par les gérants ou autres membres responsabilisés à cet effet. Ces cas de détournement des fonds publics ont conduit le service d'encadrement des SLG/MRB de Zouzoukan à n'autoriser que 3 gérants sur les 17 existants. Des contrôles périodiques de l'administration forestière ont permis de noter des cas de détournements dans plusieurs SLG/MRB dont celles d'Adjakonou, de Fita, de Darnon, de Gossoé et les mises en cause ont été contraintes à payer sur le champ ou à se retrouver dans les mains des forces de sécurité publique. C'est ainsi que certains gérants ont dû passer des jours à la gendarmerie de Dassa et à la Prison Civile d'Abomey en décembre 2010.

Si ces structures étaient installées très tôt avec des mesures d'accompagnement appropriées et avaient fonctionné pendant des années, leurs capacités technique, organisationnelle et financière seraient incontestables sur le terrain. Les tentatives de détournement des fonds par les membres et les obstacles économiques et financiers seraient amoindris car le fonctionnement plus ou moins partiel des SLG/MRB des massifs de Zouzoukan et de Fita-Agbado en 7 mois a permis à quelques structures de se répartir plus de 6 962 905 francs CFA. Une telle ressource financière bien gérée doit favoriser la poursuite des activités sur le terrain ; car la pérennisation d'une innovation est souvent difficile à conduire dans un contexte économique caractérisé par la pauvreté, par une crise économique conjoncturelle ou encore par l'absence de tout dispositif de mutualisation, d'assurance ou de protection sociale

(Dortier, 2009). Dans un projet de santé par exemple, l'engagement des agents dans la pérennisation des acquis est lié aux avantages financiers que ces derniers en retirent. L'exemple très couramment rencontré est celui du versement des perdiem qui motivent les agents à participer aux activités du projet. Or, compte tenu des salaires peu élevés de ces agents, la suppression des perdiem sans aucune autre compensation entraîne des problèmes et il s'en suit la démotivation de l'encadrement (Dortier, 2009). L'étroitesse des ressources budgétaires devient ainsi un obstacle à la pérennisation. Cette situation s'applique aussi au PBF-II où actuellement, l'engagement du personnel des Antennes chargées d'accompagner les SLG dans le temps est compromis parce que le projet a pris fin. Il n'existe plus de ressources financières et matérielles pour la motivation des agents et le fonctionnement au quotidien des structures.

## **5.5. Effets des facteurs socioculturels et environnementaux sur la durabilité des acquis**

### **5.5.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

L'influence des facteurs socioculturels et environnementaux a été à la fois un facteur limitant et favorable pour la pérennisation des acquis. En effet, dans les communautés de pêcheurs, il a été noté par endroits, la persistance de l'esprit de don. L'image de projet financé à base de subvention persiste dans certains esprits où toutes les dépenses sont réalisées sans nécessairement demander une contribution physique, matérielle et financière des bénéficiaires (Atti-Mama, 1992). Cela permettait de distribuer des vivres, des engins et des embarcations de pêches et d'installer des infrastructures sociocommunautaires sans susciter la participation active des bénéficiaires. Cette pratique très ancrée dans les habitudes a fait que certains pêcheurs ont tendance à n'attendre que "tout" du projet. Cela s'est manifesté dans la gestion de la barque mise à la disposition des populations pour la traversée de la lagune de Hio,

Adounko et Avlékété. Il en est aussi de la diversification des engins de pêche à travers les filets dormants.

La transformation des noix de coco en huile n'a pas pu être poursuivie par toutes les femmes adhérentes ; cela a été dû à l'influence du phénomène d'urbanisation des localités périphériques de Cotonou, de la rareté des noix de coco dont la demande est de plus en plus croissante au niveau des clients venant du Nigéria, du Niger et du Burkina Faso.

Toutefois, il existe aussi facteurs socioculturels qui ont eu assez d'influences positives sur les actions du projet. L'exemple de la praticabilité des pistes Adounko-Cococodji et Avlékété-Pahou est édifiant et confirme la compatibilité socioéconomique de cette activité dans le milieu. L'ancrage des religions traditionnelles et le respect des règles établies au sein de la communauté ont aussi joué un rôle capital dans l'entretien et la durabilité des pistes. Il s'agit du "*Vodun-Fa*" par exemple dont la vision est la solidarité qui maintient le groupe familial ou social et l'absence totale de sentiment de culpabilité chez l'individu ; Le prix à payer est une attitude de crainte pour la vie (Jorion, 1985) qui a toujours favorisé la mobilisation et la participation active des communautés aux divers travaux initiés à cet effet.

Toute piste aménagée nécessite un entretien très régulier pour se maintenir dans un état de praticabilité. Pour ce faire, c'est le gardien de la nuit appelé "*vodun zangbeto*" qui, chaque fois a assuré l'organisation des acteurs pour l'exécution des travaux identifiés. Tout le monde doit du respect à ses prescriptions tant qu'elles sont pertinentes (Notable X, d'Adounko, 2009). Toute insubordination est sanctionnée par le collège des adhérents. Les jours d'interdits de pêche artisanale en mer ("*Zogbodo*") et d'exécution des travaux champêtres ("*Glatin*") sont les plus favorables pour mobiliser tous les acteurs autour des travaux d'intérêt commun tel que l'entretien des pistes. Cela traduit l'importance des valeurs socioculturelles dans le développement durable des communautés de pêcheurs.

L'environnement géographique est aussi important pour la pérennité des acquis. En effet, la durabilité du maraîchage à Grand-Popo a été possible grâce à une demande très croissante des produits maraîchers des consommateurs venant de Lomé et de Cotonou. Les villages d'Ayiguinnou et de Zogbédjé sont traversés par la route inter-états Bénin –Togo. Ils sont très accessibles aux clients allogènes. La vente des produits maraîchers se fait à des prix très rémunérateurs (planche d'amarante à 6000 francs CFA à Ayiguinnou est vendue à 2500 francs CFA à Avlékété). Très enclavé et mal choisi, le site maraîcher d'Avlékété a été très peu favorable au développement de cette activité.

#### **5.5.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

La plupart des membres des SLG/MRB sont analphabètes. Cela constitue un facteur limitant pour l'appropriation des résultats. Le nombre de personnes alphabétisées étant très faible (75 personnes sur des milliers de riverains) autour des forêts concernées. L'impact de l'alphabétisation pour la gestion financière, comptable des marchés a été très faible pour induire rapidement un changement notable dans les comportements. La formation des acteurs a été d'une durée très courte pour une appropriation des enseignements reçus. Le développement n'est pas possible, si les transformations des comportements et des structures sociodémographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques organisées selon une vision partagée et inscrite dans le temps'' (Conférence de Maastricht, 1990) citée par (de Souza, 2009) et cette transformation est rapidement observable quand le niveau d'instrument est élevé. Ainsi, les différends liés aux textes en vigueur et autres documents pouvant faciliter le fonctionnement des structures ne sont pas consultés pour être maîtrisés.

Dans les villages riverains de Nonsina-Son, les rapports sociaux entre les membres des SLG/MRB et les chefs de villages et leurs conseillers sont perturbés. En effet, avant la mise en place des MRB, c'est le chef de village (CV) ou le conseiller qui autorise l'exploitant forestier à couper les arbres pour dégager des madriers, principales sources de revenus des élus locaux. Selon les enquêtés, la taxe non officielle de 50 000 à 150 000 francs qui est souvent payée au CV est répartie entre lui, le chef d'arrondissement et la commune selon un taux connu des acteurs. Dans ce système, le guide c'est-à-dire celui désigné par le CV pour accompagner l'exploitant forestier prend aussi sa part dont le montant est fonction du nombre de bois complémentaire à abattre pour permettre à l'exploitant forestier de doubler voire de tripler la quantité officiellement autorisée par l' élu local. Avec l'arrivée des SLG/MRB, les avantages liés à ce processus d'exploitation du bois dans la forêt ne reviennent plus directement aux élus locaux. Le système mis en place est tel que l'exploitation est contrôlée et les taxes issues de cette activité reviennent à la communauté et à la commune pour des actions de développement local et non aux élus locaux seulement. Cette situation a entraîné des tensions entre les acteurs tout en freinant l'appui des élus locaux aux fonctionnements desdits marchés installés. Les rivalités inter villageoises liées aux problèmes fonciers par endroits et entre les structures et certains élus locaux constituent aussi des obstacles à la fonctionnalité et à l'acceptabilité sociale des MRB. Il en est aussi de même pour les pratiques sociales ou culturelles qui gênent l'existence des MRB. Parce que le fonctionnement correct de ces marchés bouleversent des situations établies et modifient le rapport des forces en présence (Blanchet et al, 2005). Cette innovation génère des résistances au niveau des acteurs qui doutent de ses conséquences effectives ou supposées à l'avenir. Le MRB a introduit une nouvelle répartition de compétences et de responsabilités entre les acteurs tout en remettant en cause certains pouvoirs et autorités des uns sur les autres. C'est le cas des droits supposés acquis par les élus locaux dans le cadre des autorisations du bois d'œuvre.

Aussi, certains agents forestiers chargés d'accompagner la réforme en cours, développent des stratégies et des comportements qui constituent un frein au fonctionnement des MRB et leur pérennisation. Ils estiment que la réforme ne s'accompagne pas de compensations directement perçues sur le terrain et ne fait que favoriser les communautés qui se considèrent comme des acteurs dotés de tous les pouvoirs pour agir en lieu et place du forestier même dans l'illégalité. Cette attitude provient du fait que les acteurs entendent préserver leurs "intérêts catégoriels" qui sont d'ordre économique, financier et professionnel. Cela a conduit à une résistance au changement se manifestant soit, par l'argumentation liée aux discussions sans fin par laquelle il est demandé et exigé des explications, soit par la révolte par laquelle on agit contre le changement, soit par un sabotage montrant l'ineptie du changement. A Nonsina-Son, ce comportement s'est traduit par des discussions interminables où certains forestiers estiment qu'ils ne sont pas associés aux activités du projet, ou soit par des désinformations en ordonnant aux exploitants forestiers de démarrer les coupes frauduleuses de bois dans la forêt qui est sous aménagement parce que le projet est déjà à son terme. Et il est inopportun d'écouter les conseils des agents dudit projet. Dans l'Antenne Centre, en plus des comportements notés à Nonsina-Son, il a été noté des tentatives de fabrication de coupons parallèles. Or, ces différents agents sont presque toujours au premier rang quand il s'agit d'exécuter des activités dans leur zone d'intervention.

En définitive, il existe des rivalités, des obstacles et des cas de résistances qui empêchent la pérennité des acquis surtout que le projet n'existe plus pour accompagner les acteurs dans leurs missions et aucun mécanisme n'est mis en place pour prendre la relève sur le terrain.

## **5.6. Influence de la stratégie d'intervention des projets sur la pérennisation des acquis**

Les changements intervenus ces dernières années dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement ont amené plusieurs acteurs sociaux à revoir les principes et les

modalités des relations entre les acteurs en présence dans la dynamique rurale et notamment, le partenariat entre la population et les intervenants (Bonnal, 2005). De ce fait, la stratégie d'intervention des deux projets est pratiquement la même. Elle s'appuie sur l'approche participative où les bénéficiaires sont sensés être impliqués et responsabilisés dans la mise en œuvre des activités programmées. Il s'en suit que l'ancienne méthode interventionniste s'est améliorée pour devenir plus participative tel que le montre le schéma II.



**Schéma II** : Méthodes interventionniste et participative des projets

**Source** : (Bonnal, 2005) et adaptation par (Hounsounou, 2011)

Cette approche d'intervention auprès des bénéficiaires de projet devrait rehausser l'appropriation des résultats par les parties prenantes tout en consolidant leur durabilité. Dans le cas des deux projets, la situation se traduit par la combinaison à la fois de la méthode interventionniste et participative.

### 5.6.1- Cas du Projet Modèle Bénin

Les bénéficiaires n'ont pas été associés à l'élaboration du projet. C'est l'approche techniciste qui a été utilisée avec l'élaboration des directives qui ont été validées lors de la planification des activités. C'est une participation forcée (Akpachossou, 1997). L'implication et la responsabilisation partielles des acteurs ont été notées dans le cadre de l'aménagement des pistes et la construction des puits. Parmi les difficultés rencontrées, certaines sont imputables

aux intervenants eux-mêmes parce qu'ils ont du mal à modifier la nature de leur intervention qui reste de type administratif et descendant ou parce qu'ils ont une vision partielle de la réalité que vivent les populations (Bonnal, 2005). Cette vision partielle des faits s'explique, entre autres, par l'absence d'études socio-anthropologiques appropriées permettant de cerner de plus près, les réalités du milieu afin de s'en servir. Aussi, les bénéficiaires de leur côté, ont des difficultés à s'insérer dans de nouveaux rapports sociaux liés à l'introduction des innovations peu appropriées à leur milieu. La plupart des microprojets étant des expérimentations, la participation aux activités a été passive avec ses conséquences néfastes pour la pérennité des acquis.

#### **5.6.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

L'approche du projet est basée sur une gestion décentralisée, participative et entrepreneuriale mettant au centre, les communes, les populations bénéficiaires et fondée sur le partage des revenus à travers la mise en place des MRB. Le processus de mise en œuvre des activités a connu l'implication et la participation active des populations à divers niveaux. Les élus locaux et les populations ont pris part aux travaux de planification des activités, de délimitation des parcelles et des unités d'aménagement, de marquage des arbres, de reboisement communautaire, de mise en place des SLG/MRB. L'objectif est d'amener les bénéficiaires à s'approprier les résultats afin qu'ils adhèrent aux idéaux du projet. Des formations ont été développées au profit de plusieurs catégories d'acteurs pour les rendre capables à mieux agir pour la sauvegarde des acquis. La démarche de cogestion des forêts adoptée permet théoriquement à la commune et au village, de recevoir les 90 % des taxes et redevances issues des MRB. Ce qui devrait les motiver à rendre fonctionnelle et durable, la réforme en cours parce qu'elle procure assez de revenus aux collectivités locales et aux populations bénéficiaires.

Cependant, il n'existe pas une stratégie de communication claire qui permet de bien informer les acteurs dans un souci de capitalisation des acquis du projet. L'approche de mise en place des plantations privées a déresponsabilisé les bénéficiaires et les agents forestiers parce que l'essentiel des tâches de production de plants est sous-traité avec les pépiniéristes. Ce qui réduit le degré d'implication et de responsabilisation des bénéficiaires et des agents. Ce faisant, certains planteurs privés ayant bénéficié des appuis du projet pour leur plantation prennent leurs boisements comme un bien de l'Etat et se préoccupent très peu de leur entretien. Or, nul n'ignore l'importance de ces entretiens pour assurer la viabilité de l'arbre.

L'installation des SLG/MRB n'a pas aussi respecté rigoureusement les orientations de la stratégie nationale d'installation des MRB au Bénin (PBF-II, 2011). La stratégie de mise en place des crédits de 435 663 620 francs CFA au profit des 211 acteurs dont 25 pépiniéristes (PBF-II, 2010) n'a pas été bien pensée au cas par cas. Le taux de remboursement de ces crédits mis en place entre 2008 et 2009 est de 35 % pour les planteurs privés et de 100 % pour les pépiniéristes. Les problèmes fonciers n'ont pas été correctement abordés et clarifiés comme un des préalables majeurs avant la délimitation des forêts communautaires dont celles de Nonsina son. Malgré que les Mairies de N'Dali et de Pèrèrè avaient adhéré au processus et installé les MRB avec des actes de mise à disposition du patrimoine foncier pour des fins communautaires, des centaines d'hectares de terre sont actuellement vendus ou occupés illégalement par des champs et des habitations. Or, la mise en œuvre des PAGS qui s'étend sur dix ans nécessite la stabilité du foncier concerné (PBF-II, 2010). La promotion de l'apiculture ne s'est pas inspirée des expériences du passé. En effet, les pratiques courantes en matière de production de miel stipulent qu'il ne faut pas subventionner les équipements à 100 % mais à 60 % au maximum. Sur le terrain, lesdits équipements ont été mis à la disposition des bénéficiaires sans leur participation financière. L'idée de don qui transparait par cet appui, a parfois limité l'engagement et la détermination de la plupart des bénéficiaires. En fait, la

stratégie adoptée pour l'exécution de ces activités n'est pas favorable à la pérennité de certains acquis.

## **5.7. Gestion du temps dans les projets**

### **5.7.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

Le projet a été exécuté de 1984 à 1990. Mais les tergiversations et les lenteurs administratives liées à la maîtrise de son contenu n'a pas permis d'avoir à temps, les résultats escomptés. Il a été prévu plus de temps pour solutionner les problèmes techniques posés aux agro-pêcheurs où l'introduction de profonds changements technologiques de gestion des ressources halieutiques ne peut pas connaître des résultats satisfaisants dans l'immédiat (DIPA, 1991). Les chances de succès dans un projet de pêche artisanale ont été compromises par l'interruption prématurée de l'assistance, surtout au cours de la phase critique de démarrage. Malheureusement, cette période a coïncidé avec la fin du PMB. La plupart des activités du projet étant des essais, les résultats n'ont pas pu être appropriés par les acteurs à cause du temps nécessaire imparti pour ces essais. De plus, ce projet n'est pas un projet de développement (Satia et Hansen, 1994). Ce qui rend difficile l'appréciation des facteurs liés à la durabilité des acquis.

### **5.7.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

Le projet a connu assez de perturbations et de tergiversations dans sa mise en œuvre. C'est cela qui a conduit au démarrage effectif des activités en août 2008 après trois ans de retard et ses conséquences sur le processus de pérennisation des acquis. L'exécution continue des travaux a duré en définitive 28 mois sur les 60 prévus dans le document d'évaluation du projet. Pressé par le temps, la plupart des activités clés ont été exécutées dans la précipitation parce qu'il fallait produire des résultats quantitatifs. La course à la montre a entraîné la mise en orbite de beaucoup d'actions alors qu'il était prévisible qu'elles ne pourront pas être

achevées avant la clôture du projet. C'est le cas des MRB, du lancement des infrastructures sociocommunautaires, d'élaboration des PAP des forêts classées et des PAGS de 50 000 ha de forêts naturelles. La date de clôture du projet n'a pas tenu compte du timing établi pour obtenir les résultats clés. La quasi totalité des infrastructures sociocommunautaires (3 UVS, 9 modules de classe et bureau-logements, siège du projet, 22 forages de puits) est inachevée. Cela est dû au retard dans l'attribution des marchés et "l'incapacité" de certaines entreprises chargées d'exécuter lesdits marchés.

Aussi, la bonne performance notée au niveau du PAP de Pénésoulou est liée à la durée d'intervention relativement longue (15 ans) du projet. L'évaluation d'un projet forestier basé sur l'approche participative a fait apparaître que la réussite des projets environnementaux participatifs dépend en grande partie de la durée d'appui. Un temps relativement long est nécessaire pour prendre en compte les aspirations des populations (Wandira, 2000), (Djogbénu, 1999) cité par (Djogbénu, 2010). Une telle approche est aussi nécessaire dans le cadre PBF-II ; car les SLG/MRB sont au démarrage de leurs missions. Elles n'ont pas encore acquis la maturité, le savoir, le savoir-faire et le savoir être nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace des marchés avec la mise en œuvre du PAP de leurs localités. Il leur a manqué assez de temps pour que la nouvelle approche de cogestion des forêts entre dans les habitudes et dans les mœurs.

### **5.8. Renforcement des capacités des acteurs**

La pérennité des acquis nécessite que les acteurs chargés de conduire l'innovation acquièrent des compétences nécessaires à travers le renforcement de leurs capacités.

### **5.8.1- Cas du Projet Modèle Bénin**

Le renforcement de capacités des acteurs a concerné des sessions de formation sur diverses thématiques de gestion, de production halieutique et de vie associative. C'est pour que les bénéficiaires acquièrent le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires dont l'application doit garantir le succès des activités et leur continuité après le projet. Malheureusement, certaines séances pratiques n'ont pas pu accompagner celles théoriques. C'est le cas des techniques de pêche à la ligne et aux filets dormants qui n'ont pas connu d'engouement de la part des bénéficiaires. Leur niveau intellectuel n'a pas permis de maîtriser toutes les thématiques développées surtout que les travaux pratiques ont été perturbés par des conflits et des luttes de leadership. La fin des activités a été marquée par le départ des animateurs et des techniciens de leurs postes de travail. Cette situation ressemble à celle observée à la fin du Projet de Développement Rural de l'Atacora où la totalité des agents contractuels a été licenciée et les fonctionnaires ont été affectés de leurs postes ou admis à la retraite. Ainsi, l'objectif de transfert des compétences aux techniciens (Dossou, 2005) pour accompagner les bénéficiaires du projet n'a pas pu être atteint et la pérennité des acquis est ainsi compromise.

### **5.8.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II**

Le renforcement de capacité des acteurs a permis de les rendre capables pour de meilleures prises de décision. Au total, 949 membres des SLG/MRB, charbonniers, exploitants forestiers, agents forestiers, élus locaux dont 89 femmes ont participé aux formations dans la zone d'étude. Malheureusement, la plupart de ces formations ont été développées en cascades sur une très courte période (9 mois). Il a été noté que le choix des formés, n'a souvent pas suivi la logique du vrai bénéficiaire au regard de la mission qui lui est assignée. Attiré par des avantages surtout financiers, le choix de la plupart des formés a été souvent fait par affinité. Il s'ensuit que la plupart des formés s'intéressaient très peu aux contenus des thématiques

développées (Hounsounou, 2009). Actuellement, tous les agents de terrain ayant participé la mise en œuvre de ce projet, ont été affectés de leur poste de travail. Cette situation remet déjà en cause l'un des principes fondamentaux de pérennité des acquis de projet.

## CONCLUSION ET SUGGESTIONS

La recherche effectuée est une contribution à une meilleure connaissance et appréhension des facteurs socio-anthropologiques des acquis de gestion des projets forestiers et halieutiques.

La méthodologie d'étude utilisée est une approche socio-anthropologique basée sur l'enquête de terrain. Elle a permis de collecter des données sur la base d'une approche institutionnelle (analyse des normes, pratiques et logiques) interactionniste et conflictuelle (analyse des enjeux, des conflits et des groupes stratégiques). Elle s'appuie sur la théorie fonctionnaliste et celle des schèmes causal et actanciel. La démarche a été empruntée à celle de (Desjeux, 2008) dans sa théorie des échelles d'observation notamment celle de l'échelle microsociologique. La base d'échantillonnage est le village et les outils et les techniques de collecte utilisés sont l'observation participante, l'entretien semi-direct, le focus group et le questionnaire. La gestion de ce processus est manuelle. En conséquence, cela n'a pas été possible d'y tirer toutes les informations utiles et capitalisables dont ils regorgent.

En ce qui concerne l'analyse des facteurs liés à la pérennité des acquis des projets, cette étude n'a pas pu embrasser tous les acquis des deux projets. Par exemple, il a été noté, entre autres acquis, l'inventaire forestier national, l'élaboration du schéma directeur d'approvisionnement de huit centres urbains, l'aménagement des plantations domaniales, la promotion reboisement privé, la mise en place des infrastructures sociocommunautaires et administratives, la promotion de filets dormants "(Sovi)" et celle de caisse isotherme, etc. Ces acquis n'ont pas été pris en compte dans les analyses. Il aurait fallu s'intéresser à l'ensemble des acquis et étendre l'étude dans toutes les zones d'intervention des projets notamment du PBF-II pour mieux apprécier l'influence des facteurs sur le processus de durabilité des acquis sur le terrain.

Par ailleurs, tous les intrants nécessaires n'ont pas pu être intégrés aux fins d'une analyse systémique complète. Par exemple, les deux projets n'ont été mis en œuvre dans un même environnement, financés par le même partenaire financier et exécuté au cours d'une même période. Aussi fallait-il pousser plus loin les études en prenant deux projets par secteur d'activités et en poursuivant l'analyse sur plusieurs années pour cerner davantage la variabilité des facteurs socio-anthropologiques et leur influence sur la pérennité des acquis. L'inexistence de documents spécifiques ou plus généralement d'archives sur les facteurs liés à la pérennité des acquis ainsi que les réticences de certains membres des structures de cogestion des ressources naturelles n'ont permis d'aller plus loin dans l'analyse des données collectées.

Mais, après toutes ces réserves, les résultats obtenus sont évocateurs et comparables à ceux obtenus par (Dossou, 2005), (Blanchet et al. 2005), (FOPASE, 2001). Ils constituent une base de données que les gestionnaires et les planificateurs des projets en général et ceux des sous secteurs halieutiques et forestiers en particulier, pourront exploiter dans le cadre du développement du monde rural à travers les projets. En outre, cette base de données peut être considérée comme un puissant outil d'aide à la décision sur lequel doivent se baser les acteurs pour assurer la durabilité des acquis de projet. Ces résultats aideront et éclaireront certainement les autorités politico-administratives impliquées dans la mise en œuvre des projets pour une prise de décision appropriée afin que les acquis soient davantage pérennisés.

Au terme de ce travail, treize points essentiels sont à retenir :

- 1- La mise en œuvre du PMB et du PBF-II a été influencé par plusieurs facteurs de façon positive ou négative à des degrés divers selon le type de projet. Ces facteurs sont notamment les politiques du gouvernement et des partenaires financiers, les capacités organisationnelles et institutionnelles des projets, les innovations apportées par les projets, la durabilité des institutions de pérennisation des acquis, les facteurs socioculturels et

environnementaux, la stratégie d'intervention, la gestion du temps et le renforcement des capacités des acteurs ;

- 2- Les microprojets du PMB tels que le gîte des pêcheurs, la mise en place de barque de transport lagunaire dans les villages du secteur de Ouidah n'ont pas pu être pérennisés à cause de leur caractère expérimental, non viable et non accessible économiquement et géographiquement et peu adaptés au contexte socioéconomique et culturel des bénéficiaires. Par contre, les microprojets de forage de puits, d'aménagement de pistes et de maraîchage à Grand-Popo constituent des innovations très acceptées par les bénéficiaires à cause de leur pertinence, de leur viabilité dans les circuits socioéconomiques et de leur accessibilité géographique, économique et sociale. Cela traduit une sélectivité et une réceptivité des interventions et leur réappropriation par les communautés ;
- 3- Les CVD et les UDP créés par le PMB pour accompagner le processus de pérennisation des acquis n'ont pas pu durer à la fin du projet à cause des cas de résistances de pêcheur, de manque de moyens et d'accompagnement. Ces structures ont été confrontées à des obstacles (matériels, organisationnels ou financiers) et à des affectations d'agents chargés de les animer. Ces facteurs ont bloqué leur viabilité, leur efficacité et par ricochet leur durabilité ;
- 4- La plupart des actions engagées par le PMB n'ont pu être poursuivies par les bénéficiaires. Cette situation explique entre autre, par le manque de vision à long terme, l'inadéquation entre les moyens et les objectifs, le caractère hautement expérimental des activités et les difficultés d'appropriation des acquis qui ne constituent pas des enjeux économiques et sociaux par les bénéficiaires. De plus, le PMB n'a jamais été un projet de développement (Satia et Hansen, 1994) ;
- 5- La mise en œuvre PBF-II a été négativement influencé par la lourdeur administrative ; l'instabilité institutionnelle à travers les mutations des responsables gestionnaires et des agents d'encadrement ; les prises de décision hâtives, hasardeuses et paternalistes ; la

clôture obligatoire du projet malgré qu'il existe encore assez de ressources financières susceptibles d'accompagner la consolidation des acquis sur le terrain, etc. ;

- 6- Le PBF-II dispose assez d'acquis liés à la gestion durable des ressources forestières qui méritent d'être pérennisés dans l'intérêt des communautés à la base et de l'Etat. Mais, le processus de pérennisation a de faible chance d'aboutir parce que la gestion de l'après projet n'a pas été très tôt pensée et mise en œuvre avant la clôture dudit projet. De plus, il existe assez de rivalités, d'obstacles et de résistances au processus de pérennisation des acquis tant au niveau des populations bénéficiaires que de la plupart des agents de l'administration chargés accompagner les acteurs dans leurs missions. Cela s'explique par le fait que des intérêts particuliers et catégoriels risquent d'être remis en cause. Aussi, à ce jour, aucun mécanisme n'est mis en place pour prendre la relève dudit projet avec les moyens appropriés;
- 7- Au terme du PBF-II en décembre 2010, les acteurs sociaux sont dans la phase critique de démarrage qui est la période au cours de laquelle, les bénéficiaires, les élus locaux, les SLG/MRB, les structures faïtières de coordination des activités d'aménagement des forêts et les agents d'encadrement concernés perçoivent ce qu'ils sont capables de faire mais ils n'ont pas les compétences et l'expérience requises pour gérer eux-mêmes, les activités et poursuivre les actions en absence d'un encadrement technique et d'un appui financier approprié ;
- 8- La pérennité est une notion multidimensionnelle et émotionnellement chargée qui est liée aux perceptions individuelles. Elle est aussi un processus dynamique et continu. Les limitations de la durée des financements offerts par la BAD dans le cas du PBF-II et par la FAO dans le cas du PMB, représentent une réelle contrainte de pérennisation des acquis des deux projets. Plus l'investissement est long dans la durée et, plus les activités continuent dans le temps (Scheirer, 1990). Le financement dans le temps est un élément fondamental pour que la pérennité des acquis ait un impact positif sur les bénéficiaires ;

- 9- La durabilité des acquis du PBF-II est probable à condition qu'un dispositif technique et financier soit mis en place pour accompagner les acteurs clés impliqués dans le fonctionnement des MRB et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier. Il existe un lien étroit entre la durabilité et la pertinence des innovations, leur adaptabilité au contexte local, la résolution des problèmes et l'appropriation des résultats par les acteurs. Le processus de pérennisation des acquis doit être affirmé. Cela demandera du temps car il faudra aboutir à des changements profonds de mentalité et de comportement des populations qui sont souvent très réticentes. Une période de 5 à 8 ans est trop courte pour initier et pérenniser des pratiques d'exploitation des ressources naturelles, socioéconomiquement viables et écologiquement acceptables telles que l'envisage le PBF-II ;
- 10- La mentalité des bénéficiaires : comme la plupart des paysans qui ont souvent, le sentiment que seul, les aides extérieures à travers les projets peuvent les faire sortir de leur misère. Ce sentiment d'impuissance qu'éprouvent ces bénéficiaires vis-à-vis- des projets, les met dans une position d'assujetti qui ne leur a pas permis de prendre des initiatives, de s'affirmer et de prendre part de façon responsable, à toutes les actions qui touchent à la mise en œuvre des activités programmées par les deux projets ;
- 11- La question de la gestion de l'après projet n'a jamais fait l'objet d'une préoccupation majeur dans les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre du PMB et du PBF-II. Les phases importantes qui y figurent sont la formulation, l'exécution et le suivi-évaluation. L'absence de ce volet ou sa prise en compte très tardive comme c'est le cas du PBF-II, a constitué un frein pour la pérennité des acquis sur le terrain ;
- 12- Pour garantir la poursuite et l'extension future des activités après le retrait d'un projet, trois types de problèmes doivent être résolus à savoir : l'institutionnalisation des mécanismes du projet qui crée les conditions du transfert de services aux acteurs, le

caractère d'autofinancement des activités par le renouvellement des ressources et la satisfaction donnée aux problèmes pertinents des bénéficiaires.

A l'issue de l'analyse des facteurs liés à la pérennité des acquis du PMB et du PBF-II, les suggestions suivantes sont formulées :

- Il faut inscrire et rendre opérationnelle, la pérennisation des acquis dans le cycle de chaque projet de gestion des ressources naturelles. Cela permettra aux gestionnaires du projet, de mettre en place dès le démarrage des activités, les mécanismes par lesquels, tous les partenaires au développement de façon individuelle ou structurée vont poursuivre les actions du projet lorsque ce dernier arrive à son terme ;
- Il faut intégrer et confier la gestion de projet à une structure pérenne telles que la Direction des Pêches et la Direction des Forêts et des Ressources naturelles au lieu que cela soit confié à une Unité détachée. Cette approche se justifie par le fait que la plupart des agents ou animateurs des projets sont des agents contractuels dont le séjour sur le terrain prend fin lorsque le projet arrive à son terme. Ce faisant, la mise en œuvre d'un projet va entrer dans le cadre des fonctions régaliennes de la structure pérenne et la gestion du personnel doit être étudiée de manière à éviter les affectations qui remettent souvent en cause, la pérennisation des acquis ;
- Il faut impliquer les bénéficiaires de chaque projet de l'étape de formulation à celle du suivi-évaluation. Pour ce faire, les actions planifiées par le projet doivent être celles qui émanent des bénéficiaires et intègrent réellement les valeurs socio-anthropologiques, économiques et culturelles du milieu. De plus, ces innovations doivent contribuer réellement à l'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires ;
- Dans le processus de mise en œuvre du projet, il faut périodiquement analyser les chances de poursuite ou de continuation réelle des activités après l'assistance extérieure. Si ces chances ne sont pas élevées, la question est de savoir, qu'est ce qui pourra être fait durant les phases de planification et d'exécution des activités pour garantir la continuité des

actions après le projet ? La réponse à cette question va certainement impliquer des activités additionnelles qui y seront incorporées.

- Il faut mettre en place un management participatif dans le processus de pérennisation des acquis de projet. Cette démarche conduira à l'instauration d'un véritable partenariat avec les acteurs locaux. Cela implique aussi, une volonté collective d'y parvenir et une pratique éprouvée à travers la gestion des moyens affectés au projet, les modalités de réalisation du projet et de l'organisation de la pérennité des acquis ;
- Il ne faut plus attendre la fin du projet pour entreprendre des réflexions sur la problématique de pérennisation des acquis. Elle doit être intégrée au cycle du projet ;
- Il faut prendre les dispositions pour assurer un financement suffisamment prolongé en vue de permettre aux mécanismes de pérennisation d'aboutir. Ce financement doit être associé à une forme d'appui méthodologique et technique pour institutionnaliser et pour rendre durable les acquis ;
- Il faut réduire la lourdeur administrative tant au niveau de l'administration, des partenaires financiers, des bénéficiaires et des gestionnaires en amenant chaque catégorie d'acteur social à jouer pleinement son rôle et à être conscient de l'enjeu que représente un projet dans un milieu rural ;
- Il est souhaitable que l'approche de développement par programme soit aussi envisagée et que la gestion de la phase post-projet soit désormais inscrite dans le cycle des projets pour qu'elle bénéficie de la même attention comme les autres ;
- L'administration des pêches ou des forêts qui est une structure pérenne doit prendre les dispositions pour qu'au retrait des partenaires financiers, un financement du budget national puisse permettre la poursuite des activités par une équipe dynamique même restreinte ;
- La mise en œuvre de chaque projet de développement doit être replacée dans son contexte. Il s'agit d'intégrer les valeurs socio-anthropologiques et culturelles des bénéficiaires pour donner davantage de chance au processus de pérennisation des acquis.

La mise en œuvre de ces suggestions peut contribuer à la réussite du processus de pérennité des acquis. L'objectif poursuivi est d'amorcer le développement local des communautés bénéficiaires à travers la mise en œuvre fonctionnelle des mécanismes de pérennisation des acquis. Cela sera possible avec la participation active de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs stratégiques impliqués qui doivent jouer, chacun en ce qui le concerne, le rôle qui lui est dévolu dans le délai requis sans oublier la prise en compte de la pérennité des acquis.

Le présent travail se veut être une étude pionnière et il est clair qu'à travers ce mémoire, une réponse définitive au diagnostic socio-anthropologique des acquis de projet n'est pas encore trouvée. Les résultats atteints constituent des pistes de recherche qu'il est nécessaire d'approfondir. Il s'agira donc de poursuivre les investigations sur plusieurs projets de même secteur d'activités avec des problématiques similaires. Cela permettra de disposer d'une base de données susceptibles de contribuer à de meilleures prises de décision. Cette idée se justifie dans la mesure où le bien-être des populations passait, passe et passera entre autres, par la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Akouèhou G., 2008. *La gouvernance des ressources naturelles au Bénin*, Star Editions, Cotonou, 198 p.
2. Akpachossou V., 1997 : *Causes de la dérive des projets de pêche en République du Bénin*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, UNB, 70 p.
3. Akpachossou V., 1994 : *Rapport annuel d'activités dans les communautés de pêcheurs maritimes de Ouidah*, Cotonou, 48 p.
4. Andriananja H. R., 2006 : *Gouvernance des ressources forestières et aide à la délibération : le cas de la station forestière de Manjankatempo (Madagascar)*, Thèse de Doctorat, UFR des sciences sociales et humaines, Université de Versailles Saint – Quentin-En-Yvelines, Guyancourt, France, 453 p.
5. Andriakoto E. R., *Méthode de gestion des projets dans les pays en voie de développement : Quelle approche pour quel résultat ?* Document de travail, 33 p.
6. Atti- Mama C., 1992 : *Analyse des politiques et interventions de la Direction des pêches au Bénin*, Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski, 175 p.
7. Atti- Mama C., 1989 : *Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota*. Projet DIPA, Cotonou, 20 p. PMB/WP/7
8. Blanchet K., Cornillot P., Blachenberg F., Galland B., Ngoma A., 2005 : *L'accompagnement des changements dans les services de santé : Quelles priorités pour quelle pérennité ? Guide des bonnes pratiques pour conduire la pérennisation d'une innovation en santé*, Groupe pérennité. 93 p.
9. Bonnal J., 2005 : *L'approche sociologique dans la gestion des bassins versants: de la participation à la décentralisation*, SIRPG, FAO, Rome. 43 p.

10. CENATEL (Centre National de Télédétection et de Cartographie), 2001 : *Carte de végétation, Analyse à partir des données spatiales, Rapport final*, Production sur CDROM.
11. Cernéa M. M., Bagadion B.U., Cook C.C., Freemann M.D., 1998 : *La dimension humaine dans les projets de développement : les variables sociologiques et culturelles*, Paris, édition Karthala, 573 p.
12. Combessie J. C., 2001 : *La méthode en sociologie*, Editions la Découverte, Paris, 124 p.
13. Déhy L., 1995 : *Rapport annuel d'activités dans le secteur de Grand-Popo*, I.D. PECHE, 38 p.
14. Delville L. D. P., 2007 : « *A quoi servent les Sciences Sociales dans les Projets de Développement Rural ? Points de Vue d'un "Agent Double"*, *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux* », Paris, 9-12 pp
15. Desjeux D., 2008 : *La Sociologie de l'art au crible des échelles d'observation*, in GAUDEZ Florent (dir.), *Les arts moyens aujourd'hui*, Paris, l'Harmattan, 293-304 pp.
16. de Souza L. P., 2009 : *Participation de la société civile à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté et au suivi de sa mise en œuvre au Bénin*, Mémoire de DEA, UAC, 115 p.
17. DGFRN (Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles), 2009 : *Plan d'aménagement participatif de la forêt de Fita-Agbado : approvisionnement des grands centres du Bénin à partir du marché rural de bois*, Cotonou, 154 p.
18. DIPA, 1991 : *Rapport terminal : conclusions et recommandations du projet*, Rome, 40 p.
19. Direction des Pêches, 2007 : *Politique de développement du sous secteur des Pêches au Bénin : Version provisoire*, Cotonou, 34 p.

20. Djogbénou C.P., 2010 : *Analyse multicritère des plans d'Aménagement et de gestion participative des forêts classées au Bénin : développement d'un modèle durable*, Thèse de Doctorat, UAC, 227 p.
21. Dortier J.F., 2009 : *Les sciences humaines : panorama des connaissances*, Editions Sciences Humaines. PUF, Paris Cedex, 487 p.
22. Dossou M., 2005 : *Le projet de développement rural de l'Atacora face à la réduction de la pauvreté paysanne*, UNB, 123 p.
23. Douma A., 1986 : *La gestion des projets hydro-agricoles dans les communautés rurales : expérience de Léo et de Nazinon au Burkina Faso*. Document de travail, 41 p.
24. FAO (Programme des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation), 2005 : *Gestion participative des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : démarches et outils de mise en œuvre*. Rome, 85 p.
25. FOPASE (Projet de Formation Professionnelle et d'Appui à la Sécurité Economique), 2006 : *Gestion intégrée du cycle de projet*, Document de travail, Cotonou, 43 p.
26. FOPASE (Projet de Formation Professionnelle et d'Appui à la Sécurité Economique), 2001 : *Analyse des facteurs environnementaux en matière de développement : quel développement pour l'Afrique ?* Document de travail, Cotonou, 6 p.
27. Foudriat M., 2007 : *Sociologie des organisations : La Pratique du raisonnement*, Pearson Education France, 352 p.
28. Gboyou H. B., 2010 : *Problématique des marchés ruraux de bois autour des forêts communautaires au Bénin : cas de la forêt de Fita-Agbado dans le centre Bénin*. Rapport de fin de formation pour l'obtention de la licence professionnelle, UP, 47 p.
29. Houinato A. B., 2011 : *Le développement communautaire à l'épreuve des changements climatiques : lecture sociologique des adaptations aux changements climatiques dans le contexte de vulnérabilité des moyens d'existence durables dans la commune de Grand-Popo/Bénin*. Mémoire de DEA. UAC. 139 p.

30. Houndékon B. R., 1985 : *La pêche maritime artisanale au Bénin : des structures traditionnelles aux essais de coopératives*, Diplôme des hautes Etudes en Pratiques Sociales. Université de Rennes II, Haute-Bretagne, 147 p.
31. Hounsounou L., 2009 : *Etude de l'influence des facteurs socio-économiques sur le programme de Renforcement de capacité des acteurs dans les villages riverains des massifs forestiers sous aménagement du PBF-II*, Document de travail, Cotonou, 44 p.
32. Hounsounou, L., 1992 : *Place des canaux à nasse dans le système de production halieutique de la lagune de Ouidah*. Mémoire de DEAT. Sékou, 85 p.
33. INSAE, 2002 : *Troisième Recensement Général de la population et de l'habitation : synthèse des analyses en bref*, Cotonou, 48 p.
34. INSAE, 2002 : *Troisième Recensement Général de la population et de l'habitation – Tome 2 : Dynamique de la population*, Cotonou, 128 p.
35. Jorion P.M., 1985 : *L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales des côtes maritimes du Bénin*, Projet DIPA, Cotonou, 55 p. DIPA/WP/4
36. Litse J. et Koukpaki P., 2009 : *Aide mémoire de la mission de revue de portefeuille de la BAD au Bénin*, Cotonou. 22 p.
37. Ndione D., 2010 : *Analyse des relations entre les femmes et les autres acteurs dans la chaîne de valeur du poulpe à Pointe Sarène, Nianing et Mbour*, Université Gabriel Berger de St Louis – DEA, Mémoire en ligne, 118 p.
38. Olivier de Sardan J. P., 1995 : *La politique de terrain sur la production des données anthropologiques*, in Enquête 1 : 71-112 pp
39. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée de la forêt intercommunale de Fita-Agbado*, Document de travail, PBF-II, DGFRN, Cotonou, Bénin, 95 p.

40. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié de la forêt intercommunale de Nonsina-Son*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 100 p.
41. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié de la forêt intercommunale de Zouzoukan*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 99 p.
42. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Plan d'aménagement participatif de la plantation domaniale d'Itchède-Toffo*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 96 p.
43. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Plan d'aménagement participatif de la plantation domaniale de Pahou*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 97 p.
44. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2011 : *Préparation de l'évaluation finale du PBF-II*, Rapport provisoire, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 80 p.
45. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Rapport annuel d'activités de l'année 2010*, DGFRN, Cotonou, Bénin, 123 p.
46. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2001 : *Rapport d'évaluation du projet*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 48 p.
47. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2010 : *Schéma directeur d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Cotonou*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 18 p.
48. PBF-II (Projet Bois de Feu phase II), 2009 : *Stratégie nationale de mise en place des marchés ruraux de bois au Bénin*, Document de travail, DGFRN, Cotonou, Bénin, 76 p.
49. Pliya J., 1980 : *La pêche dans le sud-ouest du Bénin : étude de la géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime*, ACCT, Paris, 295 p.
50. RB (République du Bénin), 2009 : Arrêté Interministériel n°041/2009/MEPN/MDGLAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 29 juin 2009 portant agrément et modalités

- d'organisation et de fonctionnement des marchés ruraux de bois*, PBF-II, DGFRN, Cotonou, Bénin, 11 p.
51. RB (République du Bénin), 2009 : Arrêté Interministériel n°040 /2009/MEPN /MDGLAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 29 juin 2009 *portant détermination des types, modèles et modalités de délivrance et de contrôle des coupons de transport du bois en République du Bénin*, 6 p.
  52. RB (République du Bénin), 2008 : Arrêté Interministériel n°036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 mai 2008 *portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin*, PBF-II, DGFRN, Cotonou, 5 p.
  53. RB (République du Bénin), 2001 : *Documents de travail: accord de prêt, procès verbal des négociations, rapport d'évaluation du projet bois de feu phase II*, Cotonou, 35 p.
  54. Satia B.P. et Hansen, L.S., 1994 : *La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires de pêche en Gambie*, Projet DIPA, Cotonou, 50 p. DIPA/WP/57.
  55. Scheirer M.A., 1990: The Life Cycle of an Innovation: Adoption versus Discontinuation of the Fluoride Mouth Rinse Program in Schools, *Journal of Health and Social Behavior*, 31: 203-215.
  56. Turcotte D., 1989 : *Rapport d'évaluation des activités du PMB dans les campements de pêche au Bénin*, Cotonou, 43 p.
  57. Turcotte D. et al. : 1989. *Rapport de synthèse des activités communautaires dans le secteur de Ouidah*, Cotonou, 53 p.
  58. Zannou, L. et al. 1990 : *Rapport des travaux d'essais du four Chorkor dans les communautés de pêcheurs du Bénin*. Cotonou, 56 p.

## LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau I	Centres de documentation visités.....	141
Tableau II	Localités de collecte des données de terrain.....	33
Tableau III	Répartition des enquêtés par groupe cible.....	40
Tableau IV	Point des enquêtés par sexe.....	41
Tableau V	Acteurs sociaux du PMB et du PBF-II.....	61
Tableau VI	Point des enrichissements dans les massifs forestiers en 2010	71
Tableau VII	Point des alphabétisés dans la zone d'étude .....	72
Tableau VIII	Types de coupon et bases de délivrance des taxes et redevances	76
Tableau IX	Répartition des taxes et redevances à Zouzounkan et à Fita-Agbado.	77
Tableau X	Situation des puits par village de 1986 à 2010.....	85
Tableau IX	Point des essais avec le four Chorkor de 1989 à 1991.....	90

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Situation géographique des zones d'étude.....	34
Figure 2	Carte d'aménagement des plantations domaniales d'Itchède-Toffo .....	56
Figure 3	Point des besoins et réalisations en forage de puits de 1985 et 1986.....	63
Figure 4	Base de répartition des taxes et redevances sur la vente du bois.....	75

## LISTE DES PHOTOS

Photos 1 et 2	Etat des gîtes de pêcheurs à Zogbédi et Hio en 2009.....	65
Photos 3	Exemple de coupon utilisé sur les MRB contrôlés .....	76
Photos 4 et 5	Etat des puits à Hio et à Adounko en 2010.....	85
Photos 6 et 7	Etat actuel de la piste Adounko-Cococodji en 2010.....	86
Photos 8 et 9	Sites de pépinière à Pahou et de maraîchage à Ayiguinnou en 2010...	88
Photos 10, 11, 12	Marché rural de bois au Bénin et au Niger .....	96

## LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1	Types de relations entre les acteurs d'un marché rural de bois .....	99
Schéma 2	Méthodes interventionniste et participative des projets .....	108

## ANNEXES

## **Annexe 1 : Guide d'observations**

### **Réalisations physiques du Projet Modèle Bénin**

- Utilisation de la bouée de mise à sec des pirogues
- Etat et utilisation des pistes de désenclavement des communautés et des puits
- Etat et utilisation des modules de classes à Hio et de gîtes des pêcheurs
- Activités de maraîchage à Avlékété et Zogbédji, élevage du porc à Adjahindji
- Etat des fours Chorkor et leur usage par les mareyeuses
- Poursuite de l'alphabétisation des acteurs
- Activités apicoles et de transformation de noix de coco en huile
- Etat des pirogues et leur utilisation pour la traversée de la lagune
- Fonctionnalité des SLG (tenue périodique de réunion, compte rendu de mission, restitution des missions et formations, etc.)
- Fonctionnalité des MRB (délivrance des coupons appropriés, approvisionnement des marchés, rétribution des acteurs, etc.)
- Mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs
- Respect des textes en vigueur, etc.

**Annexe 2 : Guide d'entretien individuel semi structuré à l'attention des élus locaux, leaders d'opinions et autres acteurs des localités ciblées**

Merci de bien vouloir nous aider à collecter des informations dans le cadre de notre mémoire de DEA en Sociologie de Développement sur « l'étude des facteurs liés à la pérennité des acquis des projets de gestion des ressources naturelles au Bénin : cas du PMB et du PBF-II »

**I- Identification**

- Secteur halieutique  Secteur forestier
- Département.....
- Commune.....
- Arrondissement.....
- Village .....
- Titre et fonction de l'enquêté.....
- Sexe de l'enquêté M  F
- Age.....
- Date de l'enquête.....
- Nom et prénom de l'enquêteur.....

**II- Connaissance sur les projets (PBF-II ou PMB)**

1. Quelles sont les activités du PMB ou du PBF-II ?  
.....
2. Quelle est la stratégie d'intervention du PMB ou du PBF-II ?  
.....
3. Quelles sont les réalisations du PMB ou du PBF-II dans votre localité ?  
.....

**III-Capacités institutionnelles et de gestion des structures de cogestion des ressources naturelles**

4. Quelles sont les forces et faiblesses du CVD ou des SLG/MRB de votre village ?  
.....
5. Connaissez-vous les attributions et les moyens d'action du CVD ou SLG/MRB de votre village ?.....
6. Quelles sont les relations et les interactions entre les structures ?  
.....

**III-Influences des politiques de l'Etat et des Partenaires financiers**

8. Quelles sont les influences des politiques de l'Etat sur la pérennité des acquis ?

.....

9. Quelles sont les influences des politiques de la BAD sur la pérennité des acquis ?

.....

10. Quelles sont les influences des politiques de la FAO sur la pérennité des acquis ?

.....

#### **IV-Technologies (innovations) apportées**

11. Quelle sont les forces et les faiblesses liées à la mise en place des crédits?

.....

12. Quelles sont les forces et les faiblesses liées à la promotion de l'apiculture ?

.....

13. Quelles sont les forces et les faiblesses liées à l'alphabétisation des acteurs ?

.....

14. Pourquoi les fours Chorkor n'ont pas pu être vulgarisés ?

.....

15. Pourquoi la pêche à la ligne n'a pas pu être poursuivie dans votre village ?

.....

16. Selon vous, qu'est ce qui explique la poursuite du maraîchage à Grand-popo et son abandon dans les villages de Ouidah ?

.....

17. Selon vous, qu'est ce qui explique l'abandon de l'élevage du porc métisse à Hio ?

.....

18. Qu'est ce qui explique la praticabilité des pistes d'Adouanko et d'Avlékété à ce jour?

.....

19. Quels sont les avantages liés à la mise en place des marchés ruraux de bois ?

.....

#### **V-Durabilité des institutions responsables de la pérennité des acquis**

20. Selon vous, les CVD ou les SLG/MRB sont –ils capables de pérenniser les acquis ?

.....  
21. Il y a –t-il eu une structure de coordination des acquis du PBF-II ou du PMB après la clôture dudit projet ? .....

22. Quelles sont les conditions de succès de la pérennité des acquis du PMB ou du PBF-II?  
.....

23. Quels sont les mécanismes de pérennité des acquis après projet ?  
.....

### **VII-Facteurs socioculturels et environnementaux**

24. Selon vous, les acquis répondent –ils aux réalités socioculturelles du terrain ?  
.....

25. Selon vous quelle est l'influence de l'environnement sur la pérennité des acquis ?  
.....

26. Selon vous, les structures de cogestion sont – t- elles compatibles avec les réalités organisationnelles du milieu ?.....

27. Selon vous, il y a –t-il l'adhésion des agents à la mise en place des marchés ruraux de bois ou du comité villageois de développement ?.....

28. Quels sont les types de résistances et d'obstacles aux changements (humain, conflit, environnement) liés aux activités du PBF-II ou du PMB?  
.....

29. Quelle appréciation faites-vous de la participation des bénéficiaires aux activités de projet ?.....

### **VIII- Suggestions /Recommandations**

30. Quelles sont vos suggestions pour la conception, la mise en œuvre des projets en vue de pérenniser les acquis sur le terrain ?.....

31. Quel mécanisme doit-on mettre en place pour assurer la pérennité des acquis de projet ?  
.....

### **IX- Autres (préciser)**

**Merci d'avoir participé à l'enquête**

**Annexe 3 : Questionnaire adressé aux coordonnateurs/gestionnaires de projet, techniciens d'encadrement des acteurs et cadres la DPP**

Merci de bien vouloir nous aider à collecter des informations dans le cadre de notre mémoire de DEA en Sociologie de Développement sur « l'étude des facteurs liés à la pérennité des acquis des projets de gestion des ressources naturelles au Bénin : cas du PMB et du PBF-II »

**I- Identification**

- Secteur halieutique  Secteur forestier
- Département.....
- Commune.....
- Arrondissement.....
- Village .....
- Structure.....
- Titre et fonction de l'enquêté.....
- Sexe de l'enquêté M  F
- Date de l'enquête.....
- Nom et prénom de l'enquêteur.....

**II- Connaissance sur les projets (PBF-II ou PMB)**

1. Quelles sont les activités du PMB ou du PBF-II ?.....
2. Quelle est la stratégie d'intervention du PMB ou du PBF-II ?.....
3. Quelles sont les réalisations de projet dans votre localité ?.....

**III-Capacités institutionnelles et de gestion des structures de gestion des ressources naturelles**

4. Quelle est la procédure de mise en place du Comité villageois de développement des pêches ou des marchés ruraux de bois ?.....
5. Quelles sont les forces et faiblesses du comité villageois de développement ou de la structure locale de gestion des marchés de bois ?.....
6. Quelles sont attributions et les moyens d'action du comité ou de la structure locale de gestion des ressources naturelles ?.....
7. Quelles sont les relations et les interactions entre les structures.....

**III-Influences des politiques de l'Etat et des Partenaires financiers**

8. Quelles sont les influences des politiques gouvernementales sur les résultats et la pérennité des acquis ?.....

9. Quelles sont les influences des politiques de la BAD sur les résultats et la pérennité des acquis ?.....

10. Quelles sont les influences des politiques de la FAO sur les résultats et la pérennité des acquis ?.....

**IV-Technologies (innovations) apportées**

11. Quelle sont les forces et les faiblesses liées à la mise en place des crédits?  
.....

12. Quelles sont les forces et les faiblesses liées au programme de promotion de l'apiculture ?  
.....

13. Quelles sont les forces et les faiblesses liées au programme d'alphabétisation des acteurs ?  
.....

14. Pourquoi les fours Chorkor n'ont pas pu être vulgarisés ?.....

15. Pourquoi le ballon de mise à sec des pirogues n'a pas été diffusé auprès des propriétaires d'équipage .....  
.....

16. Selon vous, qu'est ce qui explique le développement du maraîchage à Grand-popo et son abandon dans les villages de Ouidah ?.....

17. Selon vous, qu'est ce qui explique l'abandon de l'élevage du porc à Hio ?  
.....

18. Selon vous, qu'est ce qui explique la praticabilité des pistes d'Adounko et d'Avlékété ?  
.....

19. Quelles sont les bases de fonctionnement des marchés ruraux de bois et les avantages pour les populations ?.....

**V-Durabilité des institutions responsables de la pérennité des acquis**

20. Les comités villageois de développement des pêches ou Les structures locales de gestion des marchés sont –ils ou elles capables d'assurer la pérennité des acquis ?  
.....

21.. Pourquoi l'Unité de développement des pêches n'a-t-elle pas poursuivie l'encadrement après la clôture du PMB ?.....

22. Il y a –t-il une unité de coordination des acquis du PBF-II ?.....

23. Quelles sont les conditions de succès de la pérennité des acquis ?

.....

24. Quels sont les mécanismes de pérennité des acquis après projet ?

.....

#### VII-Facteurs socioculturels et environnementaux

25. Selon, quel est le degré de compatibilité socioculturel des acquis sur le terrain ?

.....

26. Selon vous quelle est l'influence de l'environnement sur la pérennité des acquis ?

.....

27. Selon vous, y a-t-il une compatibilité des structures installées avec les réalités de chaque milieu ?.....

28. Selon vous, y a-t-il l'adhésion des agents à la mise en place des marchés ruraux de bois ?.....

29. Quels sont les types de résistances et d'obstacles (humaines, conflits, environnement) aux changements notés dans le cadre du PBF-II ou du PMB?

30. Quelle appréciation faites-vous de la participation des bénéficiaires aux activités de projet ?.....

#### VIII- Suggestions /Recommandations

31. Quelles sont vos suggestions pour la conception, la mise en œuvre des projets ?

.....

32. Quel type de mécanisme doit-on mettre en place pour assurer la pérennité des acquis de projet ?.....

33. Quelles sont les dispositions pratiques de pérennisation des acquis de projet ?

.....

**IX- Autres (préciser).....**

**Merci d'avoir participé à l'enquête**

**Annexe 4 :** Focus Group Discussion à l'intention des membres des SLG/MRB, des groupements de femmes, des structures faitière de gestion de cogestion des forêts naturelles et des CVD dans le cadre de « l'étude des facteurs liés à la pérennité des acquis des projets de gestion des ressources naturelles au Bénin : cas du PMB et du PBF-II »

### **I- Identification**

- Secteur halieutique  Secteur forestier
- Département.....
- Commune.....
- Arrondissement.....
- Village .....
- Nom de la structure enquêtée.....
- Types de groupe : M  F
- Tranche d'âge :.....
- Date de l'enquête.....
- Nom et prénom de l'enquêteur-.....

### **II-Connaissance du projet et stratégie d'intervention**

- Projet Modèle Bénin (objectifs, groupes cibles, activités, stratégie d'intervention, point des réalisations)
- Projet Bois de Feu Phase II (objectifs, groupes cibles, activités, stratégie d'intervention, point des réalisations)

### **III-Influences des politiques de l'Etat et des Partenaires financiers**

- Influences des politiques gouvernementales
- Influences des politiques et pratiques de la BAD
- Influences des politiques de la DANIDA et de la FAO

### **IV-Capacités institutionnelles et de gestion des structures de cogestion des ressources naturelles**

- Comité villageois de développement
- Structure locale de gestion des marchés ruraux de bois
- Structure faitière de gestion des massifs forestiers
- Commissions spécialisées (Groupement des débardeuses, bucheron,..)

- Relations et interactions entre les structures

#### **V-Technologies (innovations) apportées**

- Essai de mise à sec de pirogue et du four Chorkor
- Activités apicoles et de maraîchage
- Elevage du porc et aménagement des pistes de désenclavement
- Marchés ruraux de bois et Mise en œuvre des plans d'aménagement participatif

#### **VI-Durabilité des institutions responsables de la pérennité des acquis**

- Comité villageois de développement des pêches et Structures locales de gestion des marchés
- Unité de développement des pêches et Unité de coordination des acquis du PBF-II
- Conditions de succès des projets et mécanisme de pérennité des acquis de projet

#### **VII-Facteurs socioculturels et environnementaux**

- Degré de compatibilité socioculturel des acquis
- Influences de l'environnement sur les résultats
- Compatibilité des structures avec les réalités de chaque milieu
- Adhésion des agents à la réforme en cours (MRB)
- Résistances et obstacles aux changements (humain, conflit, environnement)
- Participation active des bénéficiaires
- Genèse des conflits et mécanismes de résolution

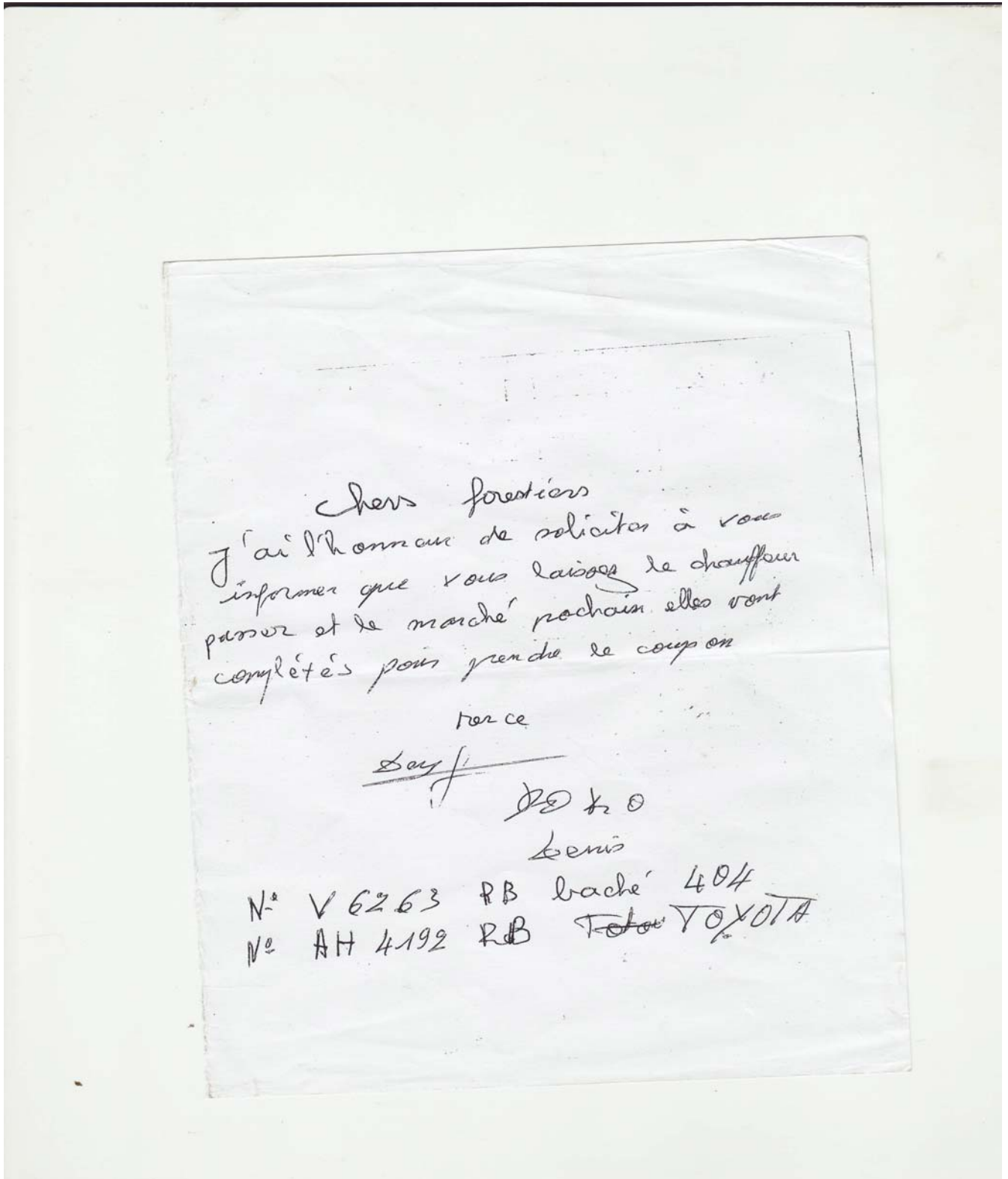
#### **VIII- Suggestions**

- Conception et mise en œuvre des projets
- Mécanisme de pérennité et dispositions pratique de pérennisation des acquis

#### **IX-Observations générales du groupe**

.....  
.....

Annexe 5 : Message d'un membre des SLG/MRB à un agent forestier



Source : Enquête de terrain, 2011

**Annexe 6 : Tableau I : Centres de documentation visités**

<b>Centres de documentation</b>	<b>Nature des documents consultés</b>	<b>Types d'informations recueillies</b>
Bibliothèque universitaire de l'UAC	Ouvrages généraux, Livres et Rapports	Différentes définitions Différentes pratiques de pêche et des forêts Problématique de la sécurité alimentaire
Salle de documentation FLASH	Mémoires et thèses	Informations sur les activités agricoles et la sécurité alimentaire au Bénin
Centre culturel français de Cotonou	Ouvrages généraux, Ouvrages spécifiques	Pratiques agricoles, halieutiques et forestières Développement halieutique et forestier Gestion de projets
Lycée Agricole Mèdji de Sékou	Ouvrages spécifiques Rapports de stage Documents de projet	Elaboration et gestion des projets Développement agricole Rôle des acteurs de développement dans la gestion des projets
CeRPA Mono Atlantique/Littoral Zou/Collines et Borgou CeCPA , Grand-Popo Ouidah, Covè, Dassa, N'Dali et Pèrèrè	Rapports annuels d'activités	Caractéristiques physiques du secteur d'étude  Données statistiques sur la production halieutique des communes cibles.
ASECNA, CENATEL	Fonds de cartes	Informations sur les coordonnées et situations géographiques, types de sols, données climatiques et hydrographiques et la végétation
Mairies de Ouidah, Grand-Popo, N'Dali Zagnanado, Savalou, Adja-Ouèrè	Historique des communes Rapports, études et enquêtes réalisés Plan de développement communal (PDC)	Origines des populations, Activités des populations, Projets et programmes en exécution Problèmes des populations
MEPN, MAEP, D/Pêches, DGFRN PBF-II	Rapports de projet Documents d'évaluation de projets	Résultats de gestion des projets Pérennisation des acquis de projets Documents d'évaluation de projets
INSAE	Données démographiques et productions agricoles	Données démographiques et économiques des secteurs d'étude Données statistiques sur les productions.
FAO	Etat de pauvreté Alimentation et santé Rapports de projet	Projets et programmes Pérennisation des acquis de projets. Rôle des acteurs en gestion de projet

**Source :** Enquête de terrain, 2009, 2010 et 2011

## TABLE DES MATIERES

	<b>PAGES</b>
DEDICACE.....	2
SOMMAIRE.....	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	4
REMERCIEMENTS.....	7
RESUME.....	8
ABSTRACT.....	10
INTRODUCTION.....	12
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	14
1.1- Problématique de l'étude.....	14
1.1.1- Problème.....	14
1.1.2- Hypothèses de travail.....	16
1.1.3- Objectifs de recherche.....	16
1.2- Clarification des concepts.....	16
1.2.1- Projet.....	16
1.2.2- Ressource naturelle.....	17
1.2.3- Gestion participative.....	17
1.2.4- Pérennité.....	18
1.3- Revue critique de littérature.....	18
1.4- Justification du choix du sujet et du cadre d'étude.....	21
1.4.1- Justification du choix du sujet.....	21
1.4.2- Raisons du choix du cadre d'étude.....	23
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	25
2.1- Approche méthodologique utilisée.....	25
2.2- Délimitation thématique du sujet.....	25
2.3- Nature de l'étude.....	26
2.4- Modèle théorique.....	26
2.4.1- Théorie fonctionnaliste.....	26
2.4.2- Schèmes causal et actanciel.....	29
2.5- Sources et centres de documentation exploités.....	31

2.6- Zones d'étude.....	32
2.7- Echantillonnage des zones d'étude et des populations enquêtées.....	35
2.7.1- Echantillonnage des localités d'étude.....	35
2.7.2- Critères de choix des groupes cibles enquêtés.....	37
2.7.3- Echantillonnage des enquêtés.....	39
2.7.4- Techniques et outils de collecte des données.....	41
2.7.4.1- Observation directe, structurée et participante.....	43
2.7.4.2-Entretien.....	44
2.7.4.3- Focus Group Discussion.....	45
2.7.4.4- Questionnaire.....	46
2.7.5- Organisation de l'enquête sur le terrain.....	47
2.7.5.1- Pré enquête.....	47
2.7.5.2- Phase d'enquête proprement dite.....	48
2.8- Elaboration du plan d'analyse.....	48
2.9- Dépouillement, traitement et analyse des données.....	49
<b>CHAPITRE III- PROJET MODELE BENIN ET PROJET BOIS DE FEU PHASE II</b>	<b>51</b>
3.1- Projet Modèle Bénin.....	51
3.1.1- Genèse du projet.....	51
3.1.2- Zones d'étude dans le sous-secteur des pêches.....	51
3.1.2.1- Caractéristiques de la zone d'étude dans la commune de Ouidah.....	52
3.1.2.2- Caractéristiques de la zone d'étude dans la commune de Grand-Popo.....	53
3.1.3- Planification des activités du projet modèle Bénin.....	53
3.1.4- Stratégie d'intervention du projet.....	54
3.2- Projet Bois de Feu phase II .....	54
3.2.1- Genèse du projet.....	54
3.2.2- Zone d'étude dans le sous-secteur des forêts.....	55
3.2.2.1- Caractéristiques des forêts classées de Pahou et d'Itchède-Toffo.....	55
3.2.2.2- Caractéristiques des forêts de Zouzoukan, Fita-Agbado et Nonsina-Son	56
3.2.3- Planification des activités au plan national et dans la zone d'étude.....	57
3.2.4- Stratégie d'intervention du projet.....	58
<b>CHAPITRE IV : PRESENTATION DES ACTEURS, DES REALISATIONS ET DES</b>	<b>59</b>
<b>CRITERES DE QUALIFICATION DE L'OBJET A PERENNISER.....</b>	
4.1- Acteurs Sociaux du Projet Modèle Bénin et du Projet Bois de Feu phase II...	59

4.1.1- Acteur endogène “internalisé” des deux projets.....	59
4.1.2- Acteur endogène “ externalisé” des deux projets.....	60
4.1.3- Acteur exogène” interne” des deux projets.....	60
4.1.4- Acteur exogène “ externe” des deux projets.....	61
4.2- Réalisations des deux projets.....	62
4.2.1- Projet Modèle Bénin.....	63
4.2.1.1- Construction de puits.....	63
4.2.1.2- Aménagement de pistes de déserte.....	64
4.2.1.3- Construction de gîte de pêcheurs et de bâtiment socioéducatif.....	64
4.2.1.4- Essai de fumage avec le four Chorkor.....	65
4.2.1.5- Formation des acteurs du projet.....	66
4.2.1.6- Système de halage et de mise à sec de pirogue.....	66
4.2.1.7- Structures de pérennité des acquis du projet.....	67
4.2.1.8- Développement des activités génératrices de revenu.....	67
4.2.2- Réalisations du Projet Bois de Feu phase II .....	68
4.2.2.1- Réalisations au plan national.....	68
4.2.2.2- Réalisations dans la zone d’étude.....	70
4.2.2.2.1- Inventaires forestiers régionaux.....	70
4.2.2.2.2- Elaboration de plan d’aménagement et de gestion simplifiée.....	70
4.2.2.2.3- Renforcement de capacités des acteurs.....	71
4.2.2.2.4- Alphabétisation des acteurs à la base du projet.....	72
4.2.2.2.5- Construction des infrastructures sociocommunautaires.....	73
4.2.2.2.6- Développement des activités génératrices de revenu.....	73
4.2.2.2.7- Mise en place des groupements socioprofessionnels.....	74
4.3- Critères de qualification de l’objet à pérenniser.....	78
CHAPITRE V : ANALYSE DES FACTEURS LIES A LA PERENNITE DES ACQUIS DES PROJETS ET DISCUSSIONS.....	80
5.1- Influence des politiques de l’Etat, de la BAD et de la FAO sur les acquis.....	80
5.1.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	80
5.1.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	80
5.2- Capacités organisationnelles et institutionnelles des projets.....	82
5.2.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	82
5.2.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	83

5.3- Innovations et populations bénéficiaires.....	84
5.3.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	85
5.3.1.1- Forage de puits.....	85
5.3.1.2- Aménagement de pistes de désenclavement.....	86
5.3.1.3- Développement du maraîchage.....	87
5.3.1.4- Construction de gîte de pêcheurs.....	88
5.3.1.5- Système de halage et de mise à sec de pirogue.....	89
5.3.1.6- Essai de fumage avec le four Chorkor.....	90
5.3.1.7- Barque de transport lagunaire.....	91
5.3.1.8- Pêche à la ligne.....	91
5.3.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	92
5.3.2.1- Production du miel.....	92
5.3.2.2- Plan d'aménagement et de gestion simplifiée des forêts.....	93
5.3.2.3- Mise en place du crédit auprès des producteurs.....	95
5.3.2.4- Marchés ruraux de bois .....	96
5.4- Durabilité des institutions de pérennisation des acquis des deux projets.....	98
5.4.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	98
5.4.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	99
5.5- Effets des facteurs socioculturels et environnementaux sur la durabilité ...	103
5.5.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	103
5.5.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	105
5.6. Influence de la stratégie d'intervention des projets sur la pérennisation des acquis...	107
5.6.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	108
5.6.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	109
5.7- Gestion du temps dans les deux projets.....	111
5.7.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	111
5.7.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	111
5.8- Renforcement des capacités des acteurs sociaux.....	112
5.8.1- Cas du Projet Modèle Bénin.....	113
5.8.2- Cas du Projet Bois de Feu Phase II.....	113
CONCLUSION ET SUGGESTIONS.....	115
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	123
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, PHOTOS ET SCHEMAS.....	129

ANNEXES.....	130
TABLE DES MATIERES .....	142